



Commune de  
Fargues Saint-Hilaire

## Bilan de la concertation publique réalisée du 17 mai au 17 juin 2022

-----

Mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan  
Local d'Urbanisme (PLU) de Fargues Saint-Hilaire pour la  
création d'un Pôle éducatif

-----

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 033-213301658-20220711-D2022\_43-DE

## Table des matières

---

Préambule .....	4
I – Modalités de concertation .....	6
1) Cadre de la délibération de la commune de Fargues Saint-Hilaire en date du 21 juin 2021 .....	6
2) Mesures de publicité et organisation de la concertation .....	6
• Publicité et insertion dans la presse .....	6
• Avis de concertation .....	7
• Annonces légales (Sud-Ouest le 20/05/2022) .....	7
• Site internet communal .....	8
• Panneaux lumineux .....	10
• Page Facebook .....	10
• Application mobile PanneauPocket .....	11
• Article de presse (Sud-Ouest le 01/06/2022) .....	11
• Le dossier de concertation .....	12
• La réunion publique du 07/06/2022 .....	13
II – Bilan des remarques et observations formulées - analyse et prise en compte .....	14
1) Méthodologie et bilan quantitatif .....	14
2) Choix du site – localisation du collège .....	14
3) Choix du site du Pôle Educatif – nuisances/accès et circulation sur l’avenue de Lignan .....	16
4) Choix du site du Pôle Educatif – nuisances et perte de valeur pour les riverains .....	16
6) Carte scolaire – collège de rattachement .....	18
Conclusion .....	19
Annexe – reproduction des remarques et observations .....	20

## Préambule

---

Afin de tenir compte du dynamisme démographique sur le territoire induisant une saturation des équipements scolaires, le Conseil Départemental de la Gironde s'est engagé dans un programme ambitieux de réhabilitation et de constructions de nouveaux collèges sur l'ensemble de son territoire : le « Plan Collège Ambition ».

Les effectifs prévisionnels des collèges sur le secteur autour de Fargues Saint-Hilaire montrent une tension en cours et à venir sur les collèges du secteur.

C'est pourquoi, après des investigations sur le territoire, le Département a fait le choix d'implanter un nouvel équipement dans la commune de Fargues Saint-Hilaire sur le site du domaine de la Frayse sis avenue de Lignan.

Ce collège, performant énergétiquement et inscrit dans une démarche environnementale, pourra accueillir un effectif de 900 élèves. Son implantation permettra, par ailleurs, à la commune de favoriser l'attractivité de son territoire et de mutualiser les équipements et infrastructures.

En effet, parallèlement, la commune de Fargues Saint-Hilaire porte le projet de création d'un nouveau groupe scolaire (15 unités) pour répondre à la saturation et à la vétusté des locaux existants sis re des écoles.

Le site de la Frayse, propriété foncière de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais, dispose aujourd'hui de locaux abritant l'UFCV (Union française des centres de vacances), structure accueillant des formations (BAFA...) et des activités périscolaires (APS) et extrascolaires (ALSH).

Dès lors, le projet de rassemblement, sur un même site, de l'UFCV existant, du futur groupe scolaire et du futur collège, s'inscrit dans une volonté partagée de création d'un Pôle éducatif favorisant les mutualisations (pédagogiques, VRD, logistiques...). Cette volonté est ainsi portée par différentes structures : commune de Fargues Saint-Hilaire, Département de la Gironde, Communauté de Communes des Coteaux Bordelais et UFCV.

Le document d'urbanisme en vigueur ne permet pas de construire le futur Pôle éducatif, c'est pourquoi il convient de reclasser les terrains concernés en zone à urbaniser. En effet, le site est actuellement classé en zone naturelle (NL) au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05 septembre 2016.

Lorsque les dispositions d'un PLU ne permettent pas la réalisation d'une opération d'intérêt général, elles peuvent être modifiées dans le cadre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité de ces documents, conformément aux articles L 153-54 à L 153-59 et L 143-40 à L 143-50 du Code de l'urbanisme.

Cette opération présente un intérêt général avéré, dans la mesure où elle permettra de créer sur un Pôle Educatif prévoyant des équipements d'enseignement primaire et secondaire pour répondre à la croissance démographique du territoire et à la saturation des établissements du secteur, de valoriser le centre de l'UFCV existant et de répondre aux besoins de la commune et de la Communauté de Communes grâce à la mutualisation d'une partie des nouveaux équipements.

Régie par le code de l'urbanisme et notamment son article R 153-16, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité est mise en œuvre par la collectivité compétente en matière d'urbanisme. C'est pourquoi, la commune, en partenariat avec les structures partenaires, en est à l'initiative.

Dans le cadre de la procédure, une concertation est organisée. Elle permet d'informer le public et de recueillir ses avis ou remarques en amont des projets puisque le dossier n'est pas encore finalisé et pourra faire l'objet d'évolutions sur le fonds et la forme. Cette phase doit, en effet, favoriser la connaissance du projet par le public et permettre l'expression d'observations, remarques ou d'avis qui pourront être pris en compte. La concertation ne porte pas sur les caractéristiques du futur Pôle éducatif (insertions visuelles, plans et configurations des bâtiments...) mais sur son intérêt général et les changements apportés aux documents d'urbanisme qui permettront sa construction.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 033-213301658-20220711-D2022\_43-DE

**La concertation a été organisée du 17 mai au 17 juin 2022 inclus.**

**Le présent document en tire le bilan. Il consiste à retracer les modalités d'organisation de cette procédure et à retranscrire synthétiquement les observations et propositions du public et d'y apporter certains éléments de réponses et de précisions.**

## I – Modalités de concertation

---

### 1) Cadre de la délibération de la commune de Fargues Saint-Hilaire en date du 21 juin 2021

Par délibération n°2021-38 du 21 juin 2021, le Conseil Municipal de Fargues Saint-Hilaire a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune pour permettre la création d'un Pôle éducatif et a défini les modalités de concertation.

Les modalités proposées étaient les suivantes :

*« Conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient par ailleurs d'organiser les modalités de la concertation qui seront mises en œuvre durant la procédure de déclaration de projet. Cette concertation vise à assurer une information régulière et complète auprès des personnes associées à la procédure et de la population.*

*Les modalités proposées ci-après constituent un socle minimal qui pourra être complété en fonction des besoins tout au long de la procédure :*

*- Mise à disposition du public d'un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement de la procédure et d'un registre permettant de recueillir les observations du public. Ces documents seront consultables à la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux,*

*- Informations sur le site internet de la commune et dans le magazine municipal,*

*- Organisation d'une réunion publique pour présenter l'avancement de la déclaration de projet.*

*L'ensemble des modalités mises en œuvre seront retracées dans le bilan de la concertation qui sera soumis au Conseil municipal. Ce dernier sera également joint au dossier d'enquête publique. »*

La concertation publique, organisée du 17 mai au 17 juin 2022, s'est déroulée conformément à cette délibération.

### 2) Mesures de publicité et organisation de la concertation

- Publicité et insertion dans la presse

L'affichage d'un avis de concertation a été réalisé à la mairie de Fargues Saint-Hilaire. Cet avis a également été mis en ligne sur le site internet de la collectivité et relayé sur les autres supports de communication disponibles (Panneaux lumineux, page Facebook, Application mobile PanneauPocket).

Par ailleurs, une insertion a été réalisée dans le journal Sud-Ouest (annonces légales) en date du 20 mai 2022.

- Avis de concertation



#### AVIS DE CONCERTATION – COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE

Par délibération du 21 juin 2021, le Conseil Municipal de Fargues Saint-Hilaire a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Fargues Saint-Hilaire pour la réalisation d'une opération d'intérêt général consistant en la création d'un Pôle Educatif au domaine de la Frayse (centre de loisirs UFCV existant, futurs collège et groupe scolaire), et a défini, dans ce cadre, des modalités de concertation publique.

La concertation sera organisée **du mardi 17 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022**, soit une durée de 32 jours. Seront mis à disposition du public un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement de la procédure et un registre permettant de recueillir les observations du public. Ces documents seront consultables à la Mairie (aux jours et heures d'ouverture habituels de l'accueil) et sur le site internet de la commune.

Une réunion publique de présentation de l'avancement de la déclaration de projet sera organisée le **mardi 7 juin 2022 à 18H30** dans la salle du Carré des Forges (Avenue de la Laurence à Fargues Saint-Hilaire).

Un bilan de la concertation publique sera ensuite tiré par le Conseil Municipal et une enquête publique sera organisée probablement au second semestre 2022.

La délibération est affichée et consultable en mairie de Fargues Saint-Hilaire et sur le site internet de la commune.

- Annonces légales (Sud-Ouest le 20/05/2022)

---

Vendredi 20 mai 2022 **SUD OUEST**

---

### Plan Local d'Urbanisme

Commune de Fargues-Saint-Hilaire

## AVIS DE CONCERTATION

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Fargues-Saint-Hilaire

Par délibération du 21 juin 2021, le Conseil municipal de Fargues-Saint-Hilaire a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Fargues-Saint-Hilaire pour la réalisation d'une opération d'intérêt général consistant en la création d'un pôle éducatif au domaine de La Frayse (centre de loisirs UFCV existant, futurs collège et groupe scolaire), et a défini, dans ce cadre, des modalités de concertation publique.

La concertation sera organisée **du mardi 17 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022**, soit une durée de 32 jours. Seront mis à disposition du public un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement de la procédure et un registre permettant de recueillir les observations du public. Ces documents seront consultables à la mairie (aux jours et heures d'ouverture habituels de l'accueil) et sur le site Internet de la commune.

Une réunion publique de présentation de l'avancement de la déclaration de projet sera organisée le **mardi 7 juin 2022 à 18 h 30** dans la salle du Carré des Forges (avenue de La Laurence à Fargues-Saint-Hilaire).

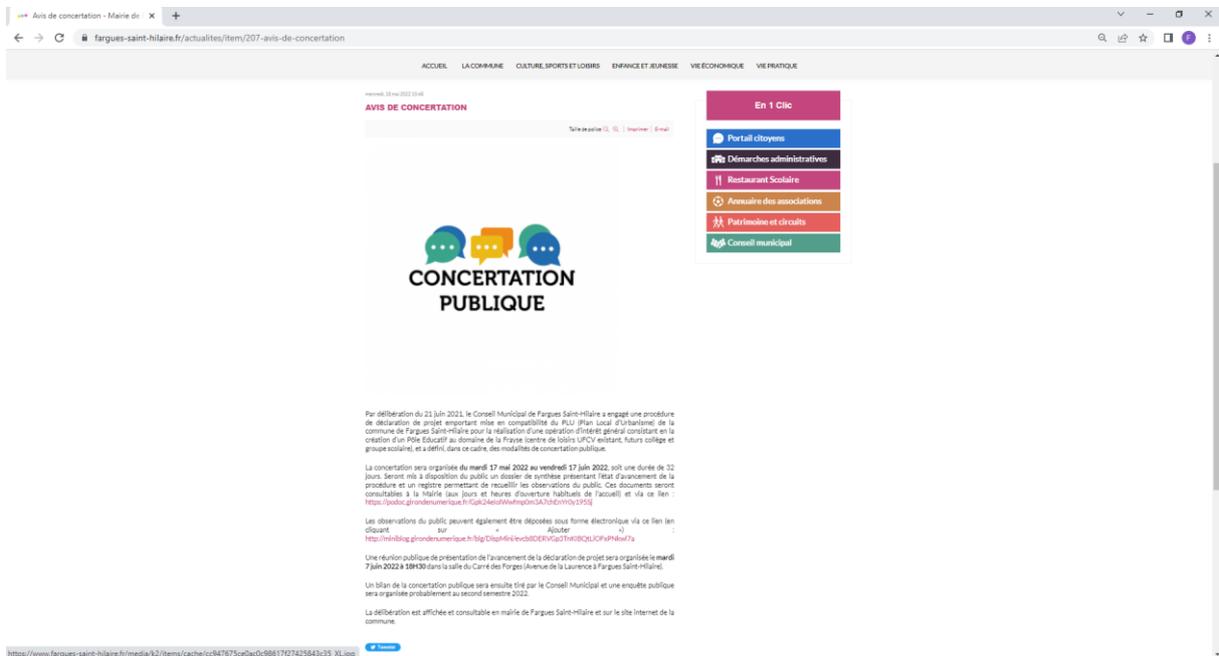
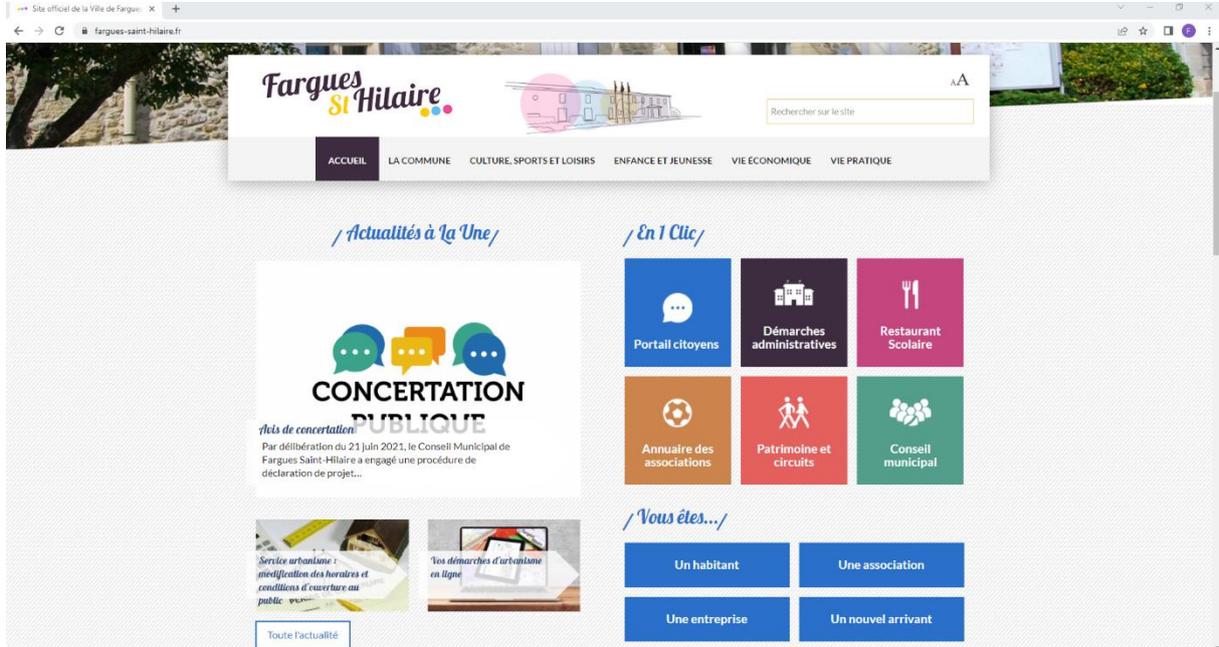
Un bilan de la concertation publique sera ensuite tiré par le Conseil municipal et une enquête publique sera organisée probablement au second semestre 2022.

La délibération est affichée et consultable en mairie de Fargues-Saint-Hilaire et sur le site Internet de la commune.

---

- Site internet communal

Les informations relatives à la concertation et le dossier ont été mis en ligne sur les sites internet de la mairie (Rubrique : « Actualités à la Une ») avec des liens vers des outils numériques (consultation/téléchargement des pièces du dossier, blog participatif pour les observations numériques du public) proposés par le syndicat départemental Gironde Numérique.



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

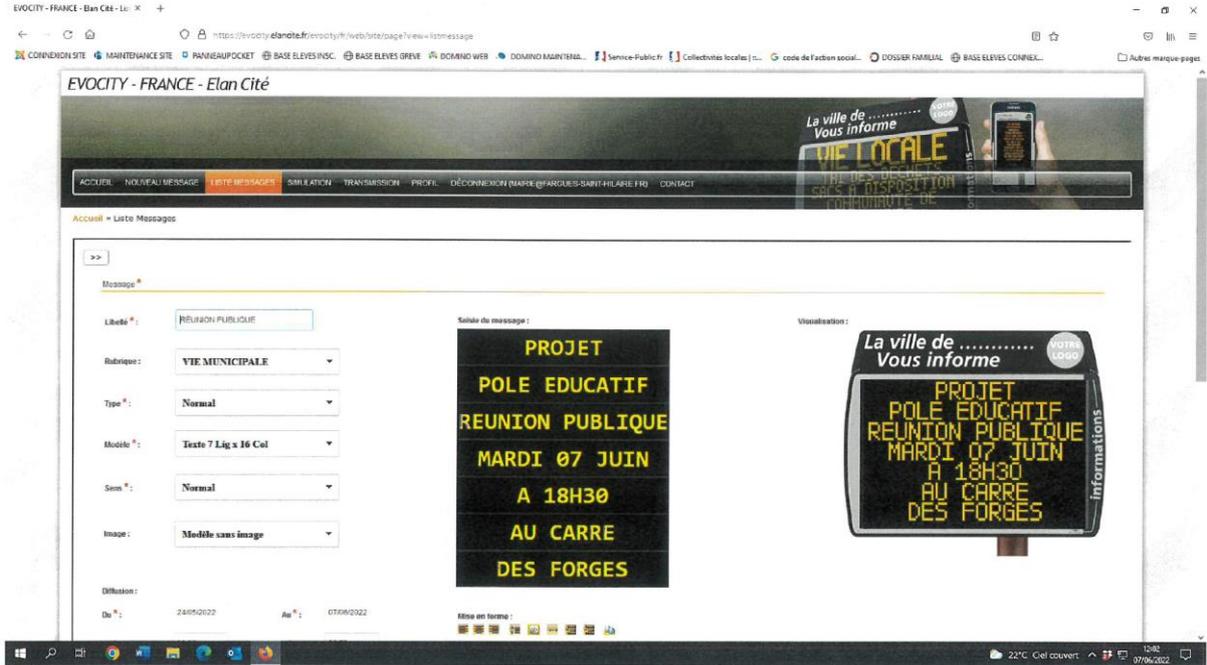
**SLOW**

ID : 033-213301658-20220711-D2022\_43-DE

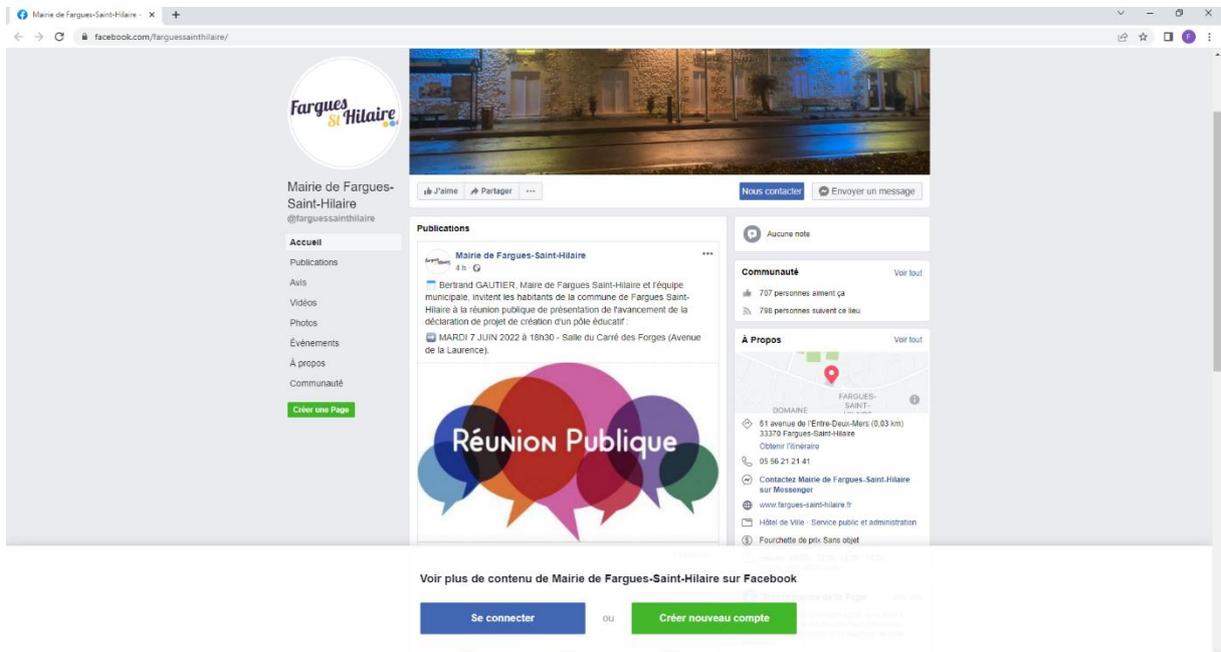
The screenshot shows a web browser window displaying a document management interface. The page title is "2022-05 : Concertation - DECPRO-MEC PLU Fargues Saint-Hilaire / Pôle éducatif la Frayse". On the left, there is a list of document titles, including "01\_decpro\_pole\_educatif\_NOTICE.pdf", "02a\_FSH\_decpro\_pole\_educatif\_PADD.pdf", "02b\_FSH\_decpro\_pole\_educatif\_OAP10.pdf", "03\_FSH\_decpro\_pole\_educatif\_ZONAGE.pdf", "04a\_FSH\_decpro\_pole\_educatif\_REGLEMENT\_sone\_UE.pdf", "04b\_FSH\_decpro\_pole\_educatif\_REGLEMENT\_sone\_Ne.pdf", "Arrêté\_Prefecture\_33\_cas\_par\_cas\_2021.08.26\_p\_2021\_11251\_d.pdf", "Avis\_CDPENAF\_2021.11.03\_avis\_Fargues-St-Hilaire-DPMC-PLU.pdf", "Avis\_MRAE\_2021.11.03\_pp\_2021\_11487\_mecdu\_plu\_farguesstilaire\_33\_vmee\_mrae\_signe.pdf", "Avis de publication - concertation - DECPRO-MEC PLU Fargues St-Hilaire.pdf", and "D2021\_38\_declaration\_projet\_mise\_en\_compatibilité\_PLU\_Pole\_Educatif\_La\_Frayse.pdf". On the right, there are thumbnails for these documents, labeled "01\_decpro\_pole\_e", "02a\_FSH\_decpro", "02b\_FSH\_decpro", "03\_FSH\_decpro\_p", "04a\_FSH\_decpro", "04b\_FSH\_decpro", "Arrêté\_Prefecture", "Avis\_CDPENAF\_2", "Avis\_MRAE\_2021", "Avis de", and "D2021\_38\_declar".

The screenshot shows a web browser window displaying a blog post titled "Concertation publique : DECPRO valant MEC du PLU de Fargues Saint-Hilaire". The page header includes the "BLOGS" logo and navigation options like "Retour", "Messages", "Ajouter", "Modérer", "Tout supprimer", "Partager", "Exporter", and "Paramètres". The post content, dated "le 20/05/2022 à 10:58 par Marie de Fargues Saint-Hilaire (pas-de-mail)", states: "La commune de Fargues Saint-Hilaire a lancé une concertation publique (du 17/05/2022 au 17/06/2022) relative à la déclaration de projet (DECPRO) valant mise en compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fargues Saint-Hilaire afin de permettre la création d'un Pôle éducatif au domaine de la Frayse. Dans ce cadre, ce site internet participatif permet de recueillir les observations du public en complémentarité avec le registre papier ouvert en mairie."

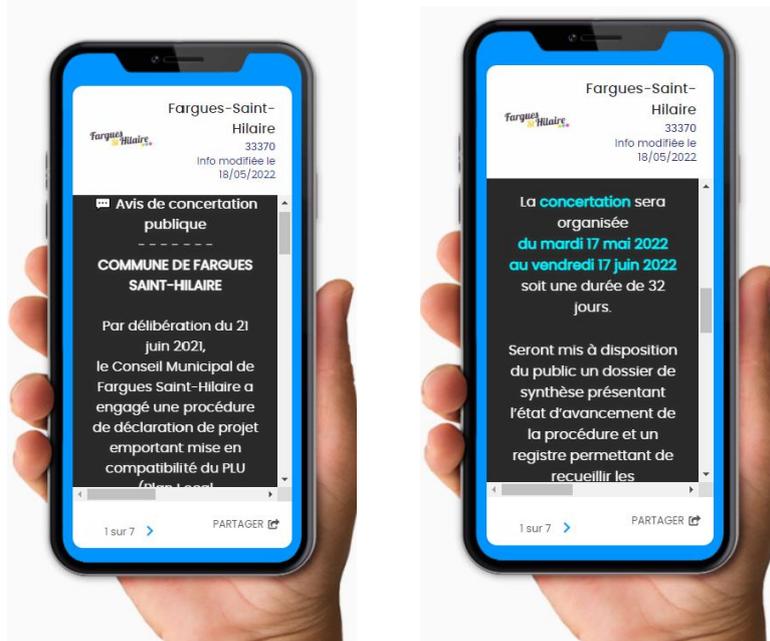
- Panneaux lumineux



- Page Facebook



- Application mobile PanneauPocket



- Article de presse (Sud-Ouest le 01/06/2022)

### FARGUES-SAINT-HILAIRE

## Une concertation autour du pôle éducatif du domaine de la Frayse

Par délibération du 21 juin 2021, le conseil municipal de Fargues-Saint-Hilaire a engagé une procédure pour la réalisation d'un Pôle éducatif au domaine de la Frayse, regroupant le centre de loisirs UFCV existant et les futurs collège et groupe scolaire, et a défini, dans ce cadre, des modalités de concertation publique. La concertation est organisée jusqu'au vendredi 17 juin.

Sera mis à disposition du public un dossier de synthèse présentant l'état d'avancement de la procédure et un registre permettant de recueillir les observations du public. Ces

documents seront consultables à la mairie (aux jours et heures d'ouverture habituels de l'accueil) et sur [podoc.gironde numerique.fr/Gpk24e1olWwfmp0m3A7chEnYr0y195Jj](http://podoc.gironde numerique.fr/Gpk24e1olWwfmp0m3A7chEnYr0y195Jj).

Une réunion publique de présentation de l'avancement de la déclaration de projet sera organisée mardi 7 juin à 18 h 30 au Carré des Forges (avenue de la Laurence). Un bilan de la concertation publique sera ensuite tiré par le conseil municipal et une enquête publique sera organisée probablement au second semestre 2022.

**M. G.**



Une réunion publique sera organisée le mardi 7 juin.

ARCHIVES MARTINE GUILLOT

- Le dossier de concertation

Un premier registre papier a été mis à disposition du public, à l'accueil de la mairie, dès le mois de novembre 2021 soit 6 mois avant le début officiel de la période de concertation publique. Ce registre présentait l'ensemble des pièces du dossier (délibération, notice de présentation, plan de zonage, règlement de zonage, PADD, premiers avis reçus...) et permettait déjà au public d'inscrire des observations.

Le dossier officiel de concertation (du 17/05/2022 au 17/06/2022) comprenait les pièces et documents suivants :

- L'Avis de concertation publique
- Une liste des pièces soumises à concertation et une note explicative du dossier accompagné d'un « Résumé non technique » ;
- La délibération n°D2021-38 du Conseil Municipal en date du 21 juin 2021 relative à l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour la création d'un Pôle Educatif et définissant les modalités de concertation ;
- Une notice de présentation provisoire<sup>1</sup> du dossier de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de Fargues Saint-Hilaire pour la création du Pôle Educatif ;
- Les documents du PLU nécessitant une modification/mise en compatibilité pour permettre la création du futur Pôle Éducatif, à savoir :
  - Le règlement de zonage (Zones : Ne et UE)
  - Le plan de zonage
  - Les Orientations d'Aménagement (OAP) prévues
  - Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) après mise en compatibilité
- Les publications sur la procédure (annonces légales, magazine municipal, site internet, outils numériques, article de presse...)
- Les premiers avis reçus dans le cadre de la procédure (DREAL « Cas par cas », CDPENAF, MRAe...)

Un registre papier de concertation a été mis à disposition pour recueillir l'avis, les observations et remarques du public en mairie de Fargues Saint-Hilaire.

Les remarques ont également pu être déposées sur le site internet du syndicat départemental Gironde Numérique via un formulaire en ligne (blog participatif) dont le lien était indiqué sur le site internet communal.

**Les modalités d'informations mises en œuvre ont permis une bonne prise de connaissance du projet et participation du public puisque 90 contributions<sup>2</sup> ont été apportées.**

---

<sup>1</sup> Le dossier définitif sera soumis à consultation du public lors de l'enquête publique.

<sup>2</sup> 87 formulaires en lignes ont été soumis (certaines personnes ont toutefois déposé plusieurs observations différentes) et 3 avis sur le registre physique en mairie ont été rédigés sur place.

- La réunion publique du 07/06/2022

Une réunion publique a été organisée le mardi 07 juin 2022 à 18H30 dans la salle communale du Carré des Forges.

Entre 60 et 80 personnes ont assisté à cette réunion de présentation qui était structurée en 5 temps :

- 1/ Présentation de la procédure de DECPRO valant mise en compatibilité du PLU
- 2/ Présentation du projet de création d'un pôle éducatif sur le site de la Frayse
- 3/ Présentation des enjeux environnementaux et insertion du projet sur le site identifié
- 4/ Les pièces du PLU mises en compatibilité par la déclaration de projet

La commune de Fargues Saint-Hilaire, le département de la Gironde et le bureau d'étude ID de Ville sont intervenus successivement pour présenter les différents axes du projet et répondre aux questions et observations orales du public.

De nombreuses interventions et questions du public ont été recueillies lors de cette réunion publique d'une durée totale de 3H30.



**Réunion publique du 7 juin 2022**

## II – Bilan des remarques et observations formulées - analyse et prise en compte

---

### 1) Méthodologie et bilan quantitatif

De nombreuses contributions ont été faites durant la phase de concertation :

- 87 contributions via le formulaire en ligne
- 3 contributions via le registre papier en mairie
- Une cinquantaine d’observations orales lors de la réunion publique

Parallèlement, aucun courrier ou mail n’a été reçu en mairie dans le cadre de cette procédure.

Bien que l’origine géographique n’ait pas été demandée dans le cadre de la concertation, il apparaît que de nombreux habitants limitrophes ou voisins du domaine de la Frayse et riverains de l’Avenue de Lignan, ont fait part de leurs remarques. En complément, des habitants d’autres secteurs de la commune ou de communes du secteur (Coteaux Bordelais...) ont fait part de leurs remarques.

Les contributions (écrites ou orales) peuvent porter sur plusieurs objets, par exemple : le besoin d’équipements scolaires, la localisation du futur Pôle Educatif, la carte scolaire du collège, l’accès au site et la circulation avenue de Lignan, les conséquences environnementales, les mutualisations entre les structures...

L’ensemble de ces observations et demandes ont été étudiés et analysés afin de dégager les grands enjeux ou questionnements soulevés concernant la mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme. Le présent bilan prend en compte la majorité des remarques déposées et les rassemble par thématique pour plus de clarté.

### 2) Choix du site – localisation du collège

Les contributions ne remettent pas en cause le besoin d’un collège sur le territoire mais des contributions proposent une localisation alternative du futur équipement sur d’autres communes (Tresses, Carignan...) ou sur d’autres secteur de la commune de Fargues Saint-Hilaire (proximité de la déviation de la RD 936, proximité du centre-bourg et des commerces, Maison Rouge, plaine des sports de la Laurence...) afin de réduire les nuisances sur et vers le site de la Frayse.

#### **Réponse apportée :**

Le Département a appliqué une analyse comparative multicritères avec un système de notation sur les 5 sites pressentis pour l’implantation d’un collège sur le territoire. Celle-ci se base sur les enjeux environnementaux, paysagers, fonciers, de fonctionnement urbain et les contraintes réglementaires liées aux documents d’urbanisme de planification de chaque site.

Les critères d’analyses utilisés sont :

- Superficie du foncier
- Planification urbaine actuelle et évolution de la planification urbaine
- Libération du foncier
- Desserte routière
- Transports publics
- Capacité réseau : assainissement & station d'épuration des eaux usées, eau pluviale & évacuation des eaux pluviales, ressource en eau potable & ressource en eau (PPC), défense incendie...
- Inondation par débordement de cours d'eau
- Zone humide
- Trame verte et bleue
- Protection faune
- Protection flore
- Niveau d'équipements sportifs de la commune
- Centralité par rapport aux futurs secteurs étudiés

L'implantation d'un nouveau collège et de ses équipements annexes impose des contraintes d'aménagement particulières :

- Une surface minimale suffisante comprise entre 2,2 ha et 2,7 ha,
- Un foncier maîtrisable et mobilisable dans des délais contraints au regard du calendrier impératif de livraison pour la rentrée des élèves du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (initialement prévu en 2024),
- Des infrastructures de desserte suffisantes pour assurer le transport et l'accès au site de manière sécurisée y compris pour les cars scolaires,
- L'inscription du projet dans un secteur propice aux mobilités douces.

Par ailleurs, le choix est également conditionné à une analyse fine des risques potentiels et de la sensibilité environnementale de la commune d'implantation afin de s'assurer de :

- L'absence de risques naturels ou technologiques : zone inondable, remontée des nappes, retrait-gonflement des argiles, sites pollués selon les répertoires existants ou ayant accueilli une activité à risque...
- L'état des réseaux desservant le site ainsi que l'absence de servitude publique contraignante pour le projet et la présence des enfants ;
- De la protection de la ressource et du respect des enjeux environnementaux : protection de la ressource en eau, des trames vertes et bleues, des enjeux écologiques : zones humides, biotopes, espèces protégées...

Les besoins en foncier cumulés pour le groupe scolaire et le collège sont évalués à environ 3,4 ha. La localisation du projet sur un site déjà artificialisé n'a pas été retenue eu égard aux besoins fonciers et à la nécessaire soutenabilité pour les finances publiques.

L'implantation du collège sur la commune de Fargues Saint-Hilaire répond à un besoin non seulement à court terme mais également à un projet d'aménagement structurant à plus long terme pour répondre à la dynamique démographique du territoire des Coteaux Bordelais.

Dans le cadre de la refonte de la carte scolaire, la nouvelle répartition des collégiens permettra de réduire les tensions d'effectifs sur les collèges existants et d'organiser une nouvelle ventilation sur l'ensemble du secteur. Cette nouvelle ventilation devrait également permettre une optimisation des déplacements.

De plus, la volonté de mutualisation des équipements (UFCV/écoles : accueil périscolaire, restaurations, voirie et réseaux, stationnements...) dans le cadre d'un Pôle éducatif rend nécessaire la localisation sur un même site des 3 entités.

### 3) Choix du site du Pôle Educatif – nuisances/accès et circulation sur l'avenue de Lignan

Des contributions portent sur la localisation du futur équipement à Fargues Saint-Hilaire et sur le caractère inapproprié de l'avenue de Lignan (RD 115 : accidentologie, flux de circulation, congestion automobile aux heures de pointe, emprise insuffisante de la voirie et des trottoirs actuels, liaisons douces et actives inexistantes/insuffisantes, pollution...) pour desservir le site du Pôle éducatif et les nuisances induisent par cet unique point de déserte.

#### **Réponse apportée :**

Le futur Pôle Educatif induira inévitablement une fréquentation accrue du secteur (Avenue de Lignan / RD 115) et potentiellement de nouvelles nuisances.

Toutefois, afin de les minimiser, la commune et le département ont introduit dans les programmes de réalisations et d'orientations communiqués aux programmistes et groupement en charge des travaux des prescriptions et obligations spécifiques.

Le trafic routier sera accru, néanmoins les nuisances occasionnées seront essentiellement liées aux périodes et horaires d'ouverture des établissements scolaires et par conséquent, l'exposition aux nuisances sera limitée dans le temps. Par ailleurs, les collégiens, plus autonomes, se déplacent souvent par leurs propres moyens (notamment deux roues ou marche) ou sont utilisateurs des transports scolaires limitant ainsi le recours au véhicule familial motorisé.

Afin cependant de limiter les nuisances dues au trafic routier et de faciliter la circulation, il est prévu d'aménager le carrefour via la création d'un giratoire qui permettra de sécuriser la desserte du Pôle Educatif et de limiter la vitesse de circulation sur l'entrée d'agglomération. Les emprises nécessaires au projet sont des emprises publiques. Des cheminements doux (sans discontinuité) seront également créés avant la création du Pôle éducatif dans le cadre d'un ambitieux et volontaire Schéma directeur vélo (intercommunal et communal) adopté en début d'année 2022. Il permettra de relier le futur Pôle Educatif aux différents quartiers, équipements, commerces et services du centre bourg et des communes limitrophes.

Les aménagements permettront une desserte sécurisée par les bus (14 emplacements pour le collège).

### 4) Choix du site du Pôle Educatif – nuisances et perte de valeur pour les riverains

Des contributions portent sur la localisation du futur équipement à Fargues Saint-Hilaire et sur les nuisances (sonores, visuelles, olfactives, congestion...) créés pour les riverains du futur Pôle Educatif. Le risque de perte de valeur des biens immobiliers (maisons individuelles), en lien avec la dégradation du cadre de vie, est également souligné.

#### **Réponse apportée :**

Les documents (règlement, AOP, programmes architecturaux...) prévoient des spécificités afin de limiter au maximum les éventuelles nuisances pour les riverains directs :

- Une identification des nuisances acoustiques pour les riverains : des dispositions prises dans l'aménagement de la parcelle pour limiter les nuisances acoustiques des aires extérieures, des équipements et des activités du bâtiment sur les riverains.
- Une localisation adéquate des espaces extérieurs bruyants (entrées, voiries, livraisons, déchets, etc., hors équipements et locaux d'activités) pour minimiser la gêne.
- Hauteur des constructions limitée en R+1
- Création de lisières végétale au contact des habitations riveraines

Le cadre de vie à proximité du site de la Frayse ne sera pas totalement bouleversé par le projet de Pôle Educatif. En effet, l'environnement exceptionnel du site de la Frayse sera en grande partie préservé, les boisements ne sont pas impactés par le projet et les parcelles au Nord et à l'Ouest conserveront leur caractère naturel. La Communauté de Commune des Coteaux Bordelais projette d'ailleurs l'aménagement d'un espace naturel sensible sur une grande partie du site de la Frayse.

## 5) Environnement - consommation d'espace naturel et protection de la zone humide

Il est émis des remarques relatives à l'environnement, à la consommation d'espaces naturels, à la destruction d'une zone humide et au besoin d'exemplarité des collectivités publiques.

Les points suivants sont mis en avant :

- Consommation d'espace naturel alors qu'un terrain aurait pu être identifié en zone déjà artificialisée ;
- Destruction d'une zone humide ;
- Contradiction avec les réglementations nationales et européenne (loi Climat et Résilience, ZAN, rapports du GIEC...).

### **Réponse apportée :**

Comme indiqué précédemment, l'implantation d'un nouveau collège et de ses équipements annexes impose des contraintes d'aménagement particulières (surface, disponibilité du foncier, réseaux...).

Par ailleurs, le choix est également conditionné à une analyse fine des risques potentiels et de la sensibilité environnementale de la commune d'implantation.

L'application combinée de l'ensemble de ces critères n'a pas permis de mobiliser du foncier en zone urbanisé mais afin de « compenser » les surfaces devant accueillir le Pôle Educatif, du foncier sera identifié sur le site afin de faire l'objet d'une protection accrue (création de la zone Ne) et un terrain de compensation de la zone humide sera arrêté.

Par ailleurs, afin de limiter au plus l'impact sur l'environnement, la commune et le département travaillent sur la compacité des équipements, la limitation de l'imperméabilisation des sols, un positionnement visant à préserver au maximum la zone humide, la conservation des sites à enjeux (ZNIEFF, Natura 2000, boisements...). Ces objectifs sont traduits à la fois dans le règlement du PLU mais également au travers de la création d'une orientation d'aménagement et des programmations architecturaux des maitres d'ouvrage.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 comporte de nombreuses dispositions visant à adapter les règles d'urbanisme pour lutter notamment contre l'étalement urbain. Elle fixe ainsi un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix ans à venir pour atteindre la zéro artificialisation nette en 2050. Sa mise en œuvre fera l'objet d'objectifs territorialisés à l'échelle régionale et des schémas de cohérence territoriaux afin de permettre notamment de tenir compte des dynamismes locaux particuliers. La Gironde accueille près de 20 000 habitants par an, aussi, il sera nécessaire de trouver un équilibre entre préservation des espaces, qualité de vie, densité, création de nouveaux services publics...L'équilibre sera apprécié globalement et sera mis en œuvre dans le cadre de la révision du PLU actuellement envisagée afin de limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols.

## 6) Carte scolaire – collège de rattachement

Des contributions font part de questions quant au rattachement des élèves notamment des communes limitrophes à Fargues Saint-Hilaire. Elles soulignent l'absence de projection possible sur les déplacements et les transports (flux routiers des bus et automobiles vers le Sud ou le Nord, l'Est ou l'Ouest...).

### **Réponse apportée :**

La carte scolaire future du collège n'est pas, à ce jour, établie. Néanmoins, lors de la définition des collèges de rattachement, il sera tenu compte de la proximité géographique des futurs collégiens. La carte scolaire future procèdera à une nouvelle ventilation des élèves sur l'ensemble du secteur.

## Conclusion

---

La concertation ne remet pas en cause le besoin et la nécessité d'un nouveau collège dans le secteur. Au contraire la création d'un nouveau collège est très attendue par l'ensemble des habitants du secteur.

La création d'un nouveau groupe scolaire est aussi nécessaire au regard des locaux actuels et de l'évolution démographique de la commune.

Aussi, les remarques sont majoritairement favorables à la création d'un futur collège à Fargues Saint-Hilaire ou sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais. Néanmoins, le choix du site de la Frayse pour y implanter un Pôle Educatif est interrogé au regard des conséquences locales (environnement, centralité, flux de circulation...).

La commune a bien pris note du souhait de développer un Pôle éducatif exemplaire et parfaitement intégré à un site remarquable et s'inscrit pleinement dans cet objectif. L'orientation d'aménagement pourra être complétée en ce sens ainsi que le règlement du PLU et les programmes architecturaux si nécessaire.

Considérant que les éléments de la concertation ne remettent pas en cause les finalités du projet de création du Pôle Educatif, la procédure sera par conséquent poursuivie tout en prévoyant des adaptations et aménagements associés permettant une meilleure intégration dans l'environnement du site.

## Annexe – reproduction des remarques et observations

**Commentaire du 17/17/2022 22:40 par Virginie Delahaye (pas-de-mail)**

La question n'est pas « êtes-vous pour ou contre la construction d'un collège à Fargues ».

Il s'agit de se prononcer sur la modification du PLU pour autoriser toute nouvelle construction actuellement impossible sur le site de La Frayse.

La MRAe - Mission Régionale d'Autorité environnementale - de Nouvelle Aquitaine, a été missionné par la DREAL pour rendre un avis sur cette modification. Cet organisme indépendant a rendu son avis le 3 novembre 2021 et conclut ainsi : « Le projet de mise en compatibilité du PLU doit être réinterrogé au vu de ses incidences sur l'environnement ». Je partage également cet avis.

Le choix de ce site va à l'encontre des objectifs poursuivis par la loi N ° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets d'une part et contre l'artificialisation des sols d'autre part.

Il conviendrait de vérifier que les zones restant à urbaniser dans le PLU de Fargues ou des autres communes de la carte scolaire ne permettent pas d'accueillir ces nouveaux équipements.

Et si ce PLU devait être modifié pour autoriser ces constructions sur le site de la Frayse, il conviendrait de compenser l'impact environnemental en retirant les surfaces équivalentes parmi les autres zones à urbaniser.

**Commentaire du 17/17/2022 19:45 par inconnu (pas-de-mail)**

Je comprends tout à fait la nécessité d'un nouveau collège sur notre circonscription.

Cependant je ne comprends pas le regroupement de toutes les écoles de Fargues avec le nouveau collège sur le site choisi de La Frayse. En effet alors que nous sortons juste d'un embouteillage important du centre de Fargues grâce à la déviation depuis seulement décembre 2021, il serait aberrant d'engendrer à nouveau les mêmes embouteillages en regroupant au même endroit toutes les infrastructures scolaires via un passage obligatoire par le centre ville (rond point crédit agricole) et par l'avenue de Lignan qui n'est pas adaptée et semblerait pas adaptable au flux de voitures et de bus scolaire généré. Les Farguais seront encore pénalisés par le flux de circulation sans tirer profit de cette déviation tant attendue. Nous allons perdre notre tranquillité aux heures pointes.

D'autre part, jusqu'à présent nos écoliers du primaire et maternelle pouvaient se déplacer à pied pour se rendre à la Bibliothèque, cet emplacement ne va-t-il pas empêcher ou rendre moins sécuritaire ce parcours ?

Enfin, il est vraiment dommage de transformer ce site naturel de La Frayse en bétonnage. Ne pouvait-on pas trouver un autre site plus propice à recevoir le collège, le long de la déviation par exemple permettant ainsi un accès plus fluide, plus sécuritaire et moins concentré en centre ville en un point précis.

En espérant que les préoccupations des Farguais soient entendues

Cordialement

**Commentaire du 17/17/2022 19:38 par inconnu (pas-de-mail)**

4e Sommet de la terre 2002: "notre maison brûle et nous regardons ailleurs"; Jacques Chirac

2002 à aujourd'hui: augmentation des migrations forcées des populations affamées par les sécheresses et les états totalitaires (vivant pour bcp d'hydrocarbures...)

2019: crise des gilets jaunes face à la taxation carbone de l'essence- dépenses contraintes pour les ménages- les gens descendent dans la rue

2020: crise du Covid- pandémie mondiale- confinement- morts brutales des jeunes et anciens dans des conditions inouïes

2022; la France est condamnée pour inaction climatique car ne prenant pas la mesure du changement irréversible à l'oeuvre et ne mettant pas en oeuvre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de ses citoyens

28 février 2022: 6e rapport du GIEC- alerte sur l'état de catastrophe en cours sur les objectifs de réduction des GES et des seuils (irréversibles) en cours de dépassement en matière de réchauffement climatique

27 mai 2022: rapport du Shift Project- l'Europe a 10 ans pour se préparer à la chute de la ressource en pétrole et gaz

2022: la métropole de Bordeaux annonce qu'en 2024, la Zone à Faible Émission sera opérante- toute voiture thermique de plus de 10 ans sera interdite de circulation

2022: le parlement européen vote l'interdiction à 2035 de tous les véhicules à moteurs thermique

juin 2022: guerre en Ukraine- rappel brutal pour nos sociétés toxicomanes dopées au pétrole et gaz, le prix à payer quand on refuse de s'aligner avec une dictature- augmentation des prix à la pompe, mise en place d'urgence d'un chèque énergie pour 6 mois jusqu'à l'hiver... Europe, continent de paix (re) découvre la possible chute des démocraties et le retour des autocrates sanglants

vendredi 16 juin 2022: 40° au thermomètre, 42 le WE et encore bien des hausses à venir- les gens se barricadent derrière leurs volets fermés et leurs climatiseurs s'ils en ont (mais qui ajoutent encore à l'effet de serre...)

Pendant ce temps là, sur les coteaux Bordelais...

1- Une nouvelle rocade tout automobile se réalise.. aspirateur à voiture qui appelle encore plus l'étalement urbain loin de la métropole , sans équipements pour le développement des modes doux- pistes cyclables permettant un accès rapide sur Bordeaux, pôles d'intermodalités. Seul mode de déplacement, la voiture- occupée en moyenne par 1,2 personnes....

2- Un rocade aménagée par une collectivité, le département, qui n'a pas pu/ voulu/ su, s'organiser avec la région (du même bord politique tout de même- c'est extraordinaire !!) pour utiliser ce formidable équipement et en faire une véritable armature pour offrir aux administrés des solutions alternatives à la voiture et son coût exponentiel (financier et environnemental) en cours d'explosion: bus à haut niveau de service, piste cyclables à haute vitesse. développer une infrastructure qui aident les populations à réduire leurs dépenses contraintes et accompagne la préservation environnementale, en faire la colonne vertébrale d'un développement durable et vertueux...

3- Un projet de développement du centre Bourg de Fargue qui, au lieu d'anticiper et prévoir (c'est ce qui s'appelle gouverner en fait ...) qui contient comme seul horizon politique et de projet pour ses habitants: l'extension de la station essence d'un super marché, la construction d'un magasin de location de voitures (sic) et la réalisation d'un parking de 3 étages et la réalisation d'un parc d'1 ha censé devenir le poumon vert de la ville et le lieu des centralités. exit, l'habitat, l'organisation des fonctions dans la ville, le rapprochement des habitants entre-eux (sauf par les spectacles de danseuses brésiliennes...), le renforcement du petit commerce de proximité, une réflexion véritable et économe sur la mutualisation des équipements et leurs usages, la rénovation-transformation des existants (économie circulaire), la prise en compte des besoins des gens, autre que celui de leur envie de voiture....

4- Présentation au forceps, d'un projet de collège et pôle éducatif sur le domaine de la Frayse à l'emplacement d'une zone humide sur 7,5ha et à 2 km de la rocade. Projet "routier" en fait dont l'élément commun avec le reste des ambitions politiques des édiles (mairie, département) sera la bagnole !

Je m'adresse à tous les gens encore censés sur ces côteaux et à Fargues St-Hilaire, s'ils ne sont pas tous dans le dénis et/ou climatosceptiques, sommes-nous condamnés à ces fatalités ?

Vivons-nous dans une Uchronie à Fargues Saint-Hilaire et plus généralement sur les Côteaux ? (Uchronie = genre qui repose sur le principe de la réécriture de l'Histoire à partir de la modification du passé) Victime d'une histoire qui s'est arrêtée aux années des "Trentes glorieuses"; où l'on rasait les centres villes anciens pour laisser passer le rêve d'émancipation qu'était la voiture ?

L'esprit des Farguais s'est-il fossilisé aussi durablement que les phytoplanctons que nous mettons dans nos réservoirs pour à ce point tolérer de la part de leur représentants "élus"; un tel "niveau"; d'ambition politique et surtout de lâchetés face à ce qui est en train de se réaliser chaque jour ?

Les Farguais sont-ils à ce point enfermés dans leur uchronie, qu'ils refusent de voir ce qu'ont de dramatique et de mortifère de tels projets pour l'avenir de leurs enfants ?

Les Farguais sont-ils à ce point anesthésiés qu'ils en oublient qu'un autre projet est possible, que des solutions existent pour faire de cette ville, un espace de grande qualité, de rencontre, de déplacement doux et apaisés, de vivre ensemble, de préparation et d'anticipation à un avenir (immédiat/ court terme) qui va réveiller de manière brutale et impitoyable tout le monde ?

Les élus, les collectivités, ont-ils oubliés qu'ils ont des responsabilités et n'ont pas le droit d'être dans le dénis des faits et des urgences et que l'Histoire les regarde ?

Le cynisme a-t-il finalement gagné et gangréné à ce point les esprits pour que de telles décisions ne choquent plus personnes ou seulement quelques personnes qui ont encore un peu de bon sens ?

L'uchronie Farguaise est-elle en train d'en écrire une seconde, celle d'un monde où l'Homme Politique, petit marquis en son minuscule château, en déteste tellement l'humanité et ses concitoyens qu'il a pris le pouvoir pour encore mieux les asservir et les détruire à la vitesse du réchauffement climatique ?

"Penser c'est penser contre soi";-

Pour ceux qui ont encore l'envie de réfléchir- rien n'est définitif et pourquoi vous résigner-

Les électeurs ne sont pas des animaux de traits- ce n'est pas parce que des élus portent des projets que ceux-ci sont justes, bien réfléchis et aux services des citoyens....

Pour poursuivre à ceux qui essaient de comprendre

=> jancovici.com

=> le monde sans fin (BD- Jean-Marc Jancovici & Christophe Blain)- vous saurez tout sur les enjeux actuels liés à l'énergie et le réchauffement climatique en chiffres et explications implacables, loin de toute propagande politique et idées reçues

=> <https://www.carbone4.com/> pour tout comprendre de ce qui nous attend- analyse résumée du 6e rapport du GIEC

### **Commentaire du 17/17/2022 18:53 par Philippot (pas-de-mail)**

En tant que parent d'élève, je suis favorable à un collège sur Fargues st hilaire. Cependant, avant le changement de PLU, je souhaiterais que certains points soit approfondis. En effet, l'avenue de lignan et notamment la route des écoles étaient saturés le matin avant la création de la déviation. La circulation reste

cependant encore tendue certains matin. Ils seraient pertinents d'analyse ce point, car la route de Lignan va comprendre les trajets des écoles maternelle et primaires, mais également du collège. De plus, il est nécessaire de permettre de créer une piste cyclable sécurisante pour les trajets des collégiens. N'oublions pas que les collégiens sont les adultes de demain donc les « bonnes habitudes » sont à instaurer dès cet âge-là. Enfin, le dernier point à d'aborder est la question des parkings prévus : les parkings des écoles sont pleins à craquer tous les matins. Il n'y a souvent aucune place de disponible donc il me semble important de réfléchir à ce point précis.

**Commentaire du 17/17/2022 17:54 par Lionel (pas-de-mail)**

Travaillant dans une entreprise de VRD, il me paraît prématuré d'avoir des réponses concrètes et précises sur sa réalisation, même s'il est légitime de vouloir tout savoir sur un projet, sans oublier les obligations d'adaptations nécessaires en matière de mobilités, d'organisations, de mutualisations, ... A ma connaissance une déclaration de projet est décorrélé de la phase réunion publique faisant suite à un dépôt de permis pour un projet tel qu'un équipement public d'envergure. Il me semble que pendant la réunion du 07 juin il a été dit qu'une concertation sur les circuits vélos de la CDC et de la commune devait être programmée. Je suppose que je ne suis pas le seul dans le métier, et pourtant certaines personnes affirment de manière péremptoire « qu'il est impossible de... » ...

Ce n'est pas mon point de vue et je considère que des solutions peuvent et doivent exister.

C'est à cette réunion que nous devons exiger des réponses sur les accès aux différents sites du pôle éducatif. Par ailleurs un élément absent du débat m'interpelle ; c'est l'avis de l'UFCV qui est quand même le troisième utilisateur de ces équipements.

En conclusion, il est évident que le besoin d'un collège sur notre secteur existe et revêt un caractère important pour le bien-être de nos enfants. A mon sens, il me semble qu'il n'existe pas de site idéal et que c'est la concordance des intérêts qui doit primer. Je serai donc plus prudent quant aux défauts véritables ou supposés de cette implantation, car comme il a été dit, nous n'avons pas eu de réponse claire sur l'accès et les voies cyclables et j'attends beaucoup de cette réunion promise à la rentrée sur les déplacements vers ce site de la Fraysse.

**Commentaire du 17/17/2022 17:33 par Françoise Palluau-Dubouloz (fpalluadubouloz@gmail.com)**

En tant qu'administrée et élue de la commune, je dis OUI à la construction d'un collège sur le territoire proche de la métropole avec sa population grandissante.

Je dis NON aujourd'hui à la mise en conformité du PLU pour l'implantation de ce collège et des écoles primaire et maternelle au domaine de la Fraysse, compte tenu des informations et manque d'informations reçues ces derniers jours, des documents mis à disposition, et des réponses incohérentes et évasives données le 7 juin dernier.

L'implantation: La déviation réalisée a permis la fluidification et le désengorgement de la circulation dans la ville. Pourquoi construire ce pôle éducatif à 2 km de celle-ci, alors que la préconisation du schéma régional est d'intensifier les constructions en centre bourg et de sauvegarder les zones naturelles dont fait partie la Fraysse?

Le problème sera déplacé du centre vers La Fraysse.

La sécurité; route de Lignan: je découvre que cet axe d'accès déjà accidentogène sera aménagé d'une continuité cyclable ( parfois piste, parfois zone partagée, parfois signalitique sur la route dicit l'urbaniste du département au lieu d'un piste cyclable, (réservée aux vélos) annoncée par Mr le maire et qui sera présentée en septembre ou octobre

Environnement: Zone naturelle construite et artificialisée nuisances, impact écologique car tout comme le nuage de Tchernobyl qui ne s'est pas arrêté aux frontières, qu'en sera-t-il de la vie de la faune et la flore, ?

L'ajout des écoles maximise tous ces questionnements avec en totalité au minimum 1300 personnes qui vont aller et venir sur cet axe. Je ne souhaite pas pour Fargues une vie éclatée, morcelée, en diverses zones. Une ville, c'est un Tout fluide et cohérent. IL est encore temps de réfléchir et participer ensemble à une autre implantation.

**Commentaire du 17/17/2022 17:12 par inconnu (Françoise serre)**

Contrairement au reproche qu'il est fait de rester anonyme j'inscris mon nom

Oui je suis très favorable à ce beau projet dans une ville comme Fargues

Bien sûr je ne suis plus concernée directement mais je pense à tous ces enfants qui pourront s'épanouir dans des bâtiments modernes aux nouvelles normes et ce dans un environnement verdoyant loin du béton

Et surtout je repense à toutes les difficultés que mes filles ont du subir en étant à l'extérieur de Fargues !!! Plus précisément les mercredis AM et les retours à 19hrs en plein hiver !!! Oui un collège à Fargues c'est un beau projet et une dynamique supplémentaire pour la commune !!

Accessoirement mais sûrement une plus value immobilière

Merci aux décideurs

**Commentaire du 17/17/2022 17:00 par daniel falasse (pas-de-mail)**

Je suis évidemment d'accord avec le projet de la réalisation d'un collège au sein de la communauté de communes des Coteaux Bordelais dont le besoin est évident.

Cependant je ne peux adhérer au projet de changement de PLU pour la création d'un pôle éducatif sur le domaine de la Fraysse tel que suggéré.

Tout d'abord je déplore le peu de temps qui a été accordé aux Farguais pour se prononcer sur cette demande de modification de PLU :

- concertation publique réduite (du 17/05/2022 au 17/06/2022),
- réunion d'information le 07/06/2022 lors de laquelle de nombreuses questions posées par les Farguais sont restées sans réponses,
- peu de documents figurant sur le site de la mairie tous provisoires, contradictoires, voire inexistantes.

Il faut donc partir à la chasse aux informations.

Plusieurs niveaux de réflexions :

1. choix du terrain :

1.1. on peut s'étonner que les sites potentiels sélectionnés ne présentaient pas les surfaces nécessaires. Pourquoi les avoir présentés (avis MRAE d novembre 21).

1.2. La fraysse est un terrain avec des caractéristiques écologiques sensibles. D'autres espaces sont disponibles sur la commune de Fargues près du centre-ville et sur le territoire de la CDC.

1.3. Un contournement routier de Fargues a été mis en service en 2021 qui permet l'implantation du collège en bordure conformément aux orientations du Scot et la mutualisation avec le site des équipements

sportifs en plein centre de Fargues. Très facilement desservi. La Frayse se situe elle à 2km du contournement.

## 2. Accès à La Frayse :

Le site est desservi uniquement par la D 115 qui est peu large et sinueuse. La circulation supplémentaire engendrée par le collège (14 bus de ramassage, 300 voitures matin et soir, mobylettes, vélos, piétons) sur une voie qui ne comporte ni pistes cyclables ,ni trottoirs avec de nombreux virages serrés sur une largeur moyenne de 8m alors qu'il en faudrait 10 au minimum . Rien n'est prévu. Embouteillages, bouchons sur 2 km et zone accidentogène à prévoir.

Les accès sur le site ne sont pas prévus ou bien les informations sont contradictoires : les parents accèdent dans le site pour déposer les enfants ou pas d'accès ? Comment aménager un rond-point à l'entrée en plein virage sur le domaine public ou sur le domaine privé ?

Pourquoi la zone d'étude n'inclue t elle pas ce rond-point sur la zone publique ?

## 3. Construction :

Le plan de l'architecte (qui ne figure pas sur le site de la mairie) retient une emprise différente de celle soumise à la Mrae.

Les bâtiments du collège sont collés aux parcelles des riverains (on peut se demander pourquoi ?)

Des logements de fonction R+1 apparaissent (alors que non prévus dans l'emprise initiale) avec une vue plongeante sur les jardins des riverains. Pour qui et pourquoi à cet emplacement?

Les bâtiments de la maternelle et du primaire ne sont pas présentés. Où sont-ils, comment y accéder ?

Les préconisations de l'OAP10 qui prévoit de créer des lisières végétales denses mélangeant strates arbustives et arborées au contact des habitations riveraines ne sont pas reprise par le projet d'architecte.

## 4. Mutualisation :

Regrouper sur un même site un collège une école maternelle, une école primaire et un centre de loisirs permettrait une mutualisation des équipements, est ce qui est prétendu. Or dans les documents produits, une telle mutualisation des équipements du collège est uniquement indiquée sur les temps hors scolaire, notamment pour les associations (dont on ne sait pas quels sont les besoins...).

Regrouper des enfants de la maternelle à la 3ème est néfaste pour leur développement car pendant 10 ans ils vont se rendre tous les jours au même endroit (école, centre de loisirs, vacances). De plus cette situation peut être source de dangers relationnels du fait des différences de maturité très importantes.

En conclusion,

- Aucune volonté de concertation, informations transmises incomplètes, erronées ou insuffisantes, questions restées sans réponses. Les problèmes posés par ce projet sont dissimulés.
- Ce projet est préjudiciable pour l'environnement, consommation de 7,4 hectares d'espaces naturels sensibles en zone humide, pour les habitants de Fargues, pour la sécurité des enfants et des riverains.

Cerise sur le gâteau, est-ce de la provocation, la CDC des coteaux bordelais dans le cadre de sa politique de préservation de la bio diversité souhaite procéder au classement d'une partie du domaine de la Frayse (pour la partie qui n'aura pas été totalement dévastée par cette implantation donc..)

Oui pour un nouveau collège comme tous ceux qui se déclarent favorables MAIS PAS A LA FRAYSE .

Ce projet doit être remis en cause pour le choix du site, la dangerosité des accès et le regroupement des écoles et du collège sur un même site, on ne mélange pas des petits enfants et des adolescents.

Je suis contre la modification du PLU.

**Commentaire du 17/17/2022 16:23 par LALANNE GUERIN (pas-de-mail)**

La création d'un pôle éducatif sur le Domaine de la Frayse qui va entraîner le classement d'une zone NL en zone UE suscite beaucoup de controverses. La MRAE a rendu un premier rapport où elle estime que cette mise en compatibilité du PLU doit être réinterrogé au vu de ses incidences sur l'environnement et préconise de planifier un projet moins impactant sur le milieu naturel. Elle en souligne aussi l'incohérence avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine, qui vise à diminuer la consommation d'espaces naturels et à développer les centres-bourgs et avec le SAGE Garonne qui préconise la préservation des zones humides. La MRAE précise également que la démarche ERC d'évitement, de réduction et à défaut de compensation des impacts environnementaux doit être reprise et finalisée.

Au vu de toutes ces données, l'on peut, raisonnablement, se poser la question sur l'opportunité d'un tel projet.

**Commentaire du 17/17/2022 15:41 par lea (pas-de-mail)**

Je suis surprise de lire tous ces commentaires négatifs sans même que nous ayons davantage d'informations sur ce qui va être organisé autour de ce beau collège. Je lis au travers des différents arguments des problématiques de circulation « avenue de lignan ». J'ose imaginer que les personnes à l'initiative de ce projet ont réfléchi, étudié et adapté cette problématique. Le collège de Fargues Saint Hilaire n'est pas le 1er collège et ne sera pas le dernier. Il est donc évident que des aménagements de tout type ont été étudiés pour permettre la réalisation de ce projet. Peut-être il serait préférable de voir le côté positif du sujet et de se dire que grâce à l'arrivée de ce collège, des espaces piétons, des pistes cyclables et la route pourra être créée et ou modifiée.

Certaines personnes contestent ce projet pour des raisons écologiques. Mais quelle est la superficie de ce projet par rapport à la surface de la parcelle ? Si ma mémoire est bonne nous parlons d'un projet de max 10 hectares sur une parcelle d'une vingtaine d'hectares. Pensez-vous vraiment que le « poumon vert » de Fargues Saint Hilaire va être « détruit » ?? On parle également de zone protégée. Lors de la réunion de

concertation il a été démontré qu'à travers des études il n'y avait justement pas de faunes et flores protégées.

Et l'opportunité aux enfants qui pourraient avoir la chance d'y aller quelqu'un y pense ? Ou seulement les gens qui commentent n'ont plus ou pas d'enfants en âge de fréquenter cet établissement.

Nous pourrions avoir la chance aujourd'hui d'avoir un collège sur notre commune, communauté et en plus qui fait en sorte de se fondre dans l'environnement et éco responsable. Je préfère que mes enfants puissent étudier dans un établissement comme celui-ci dans un cadre verdoyant qu'en plein centre entouré de pollution et avec les nuisances sonores qui vont avec. Les établissements de secteur actuels sont surchargés et ne sont pas situés proches des habitations (ce qui signifie des temps de trajet conséquent pour les enfants). Ce collège pourrait justement apporter un certain confort à nos enfants.

En ce qui concerne le stationnement il est logique que des emplacements prévus à cet effet seront réalisés. Lors de la réunion de concertation, j'ai vu qu'il y aurait plusieurs parking. Je ne pense pas que les collèges environnants aient autant de stationnement. Je pense que nous aurons davantage de confort en retenant cet emplacement que nous n'aurions pas ailleurs.

Je trouve dommageable qu'un projet d'intérêt général devient un projet d'intérêt personnel. Pour être constructif et faire avancer les choses, il serait plus opportun que nous nous mobilisons autour de propositions positives et constructives.

En tout cas ce que je retiens c'est que c'est un magnifique projet qui est plus que nécessaire sur notre territoire. Je suis directement impliquée puisque maman de 2 enfants. J'espère que mes enfants auront la chance de pouvoir étudier dans ce collège.

#### **Commentaire du 17/17/2022 15:06 par inconnu (pas-de-mail)**

Je ne comprends pas les nombreux messages de désapprobation concernant ce projet.

A la lecture des messages, il semble préférable que nos enfants soient en plein bourg ( donc au milieu du béton) ou près de la déviation ( avec la pollution qui va avec). Le site de la fraysse est pour moi idéal, il est grand et permet à nos enfants de bénéficier d'un cadre verdoyant pour passer le plus clair de leurs semaines. Il n'y a pas de flore ou de végétation à protéger particulièrement, lisez les rapports. Tout n'est pas toujours complot. Mais n'est ce pas une excuse toute trouvée pour les voisins qui ne veulent simplement pas avoir un collège à côté ?

Je suis ravie de pouvoir me dire que je pourrais optimiser mes trajets pour déposer mes enfants dans un seul et même lieu. A l'heure d'aujourd'hui où certains d'entre vous mettent en avant l'écologie, n'est ce pas une chance ? Cela permettra aussi à mes enfants de ne pas se lever à 06h du matin pour aller rejoindre leur collège dans une autre commune et d'enchaîner ensuite une journée complète de travail.

Pour ce qui est de l'accès, le projet intègre un aménagement complet du site avec parking, voie d'accès des bus, voie douce ... on ne décide pas d'un tel projet sans prendre en compte tout les critères nécessaires. Pour les personnes qui estiment que les locaux actuels de la maternelle et du primaire sont suffisants, ces personnes là ne doivent pas avoir des enfants scolarisés actuellement ... vous êtes satisfaits des parkings et de la route des écoles ? Au nouveau groupe scolaire, je pourrai enfin trouver une place pour me garer et aller chercher mes enfants en toute tranquillité et sécurité !!

Aujourd'hui être contre ce projet c'est ne pas permettre à nos enfants d'avoir une vie meilleure en ayant accès un cadre verdoyant, à des locaux neufs et des équipements adaptés aux besoins actuels.

Beaucoup ont l'air d'en faire simplement une bataille politique contre la mairie ou une bataille personnelle pour leur propre intérêt, il est temps de voir un peu plus loin et pour une fois de privilégier nos enfants.

J'espère que ce projet aboutira car il est nécessaire et comporte de nombreux points positifs !!

**Commentaire du 17/17/2022 14:16 par inconnu (Dcanobarbe@orange.fr)**

Quel beau projet que le pôle éducatif et le collège au domaine de la Frayse.

Un collège de proximité pour les élèves du secondaire évitant ainsi la fracture entre les petits camarades du fait de la continuité près de chez eux. Plus de tracas pour les familles à savoir où mettre ses enfants. Plus de soucis de partir très tôt le matin, de prendre un bus pendant une heure de trajet, plus de soucis de timing pour les parents.

Un site remarquable dans la nature. Un collège neuf, bien pensé avec un restaurant moderne, des espaces de sports mutualisés, Un Gymnase. Une piste d'athlétisme....

Bien pensé au niveau de l'écologie. Enfin que du plus.

Les acheminements, à pied, à vélo, en bus ou voitures seront sécurisés, car l'avenue va être aménagée dans ce sens.

Et puis, un Groupe scolaire moderne où les enfants et les profs seront dans un bien-être avec des salles claires, un Restaurant scolaire adapté et suffisant grand pour accueillir les élèves dans les conditions maximales. Ils profiteront des infrastructures sportives qui évitera le va et vient entre l'école et le bourg.

Enfin que du bonheur pour travailler avec plaisir.

Bravo pour ce merveilleux projet. Sans oublier que de ce fait la vie va continuer dans le centre de loisir de La Frayse avec UFCV qui avait l'épée de Damocles car l'asso St Vincent de Paul a vendu le domaine.

Je préfère un groupe scolaire et un collège que des immeubles sur ce site qui serait condamné à ça si le projet avorté

**Commentaire du 17/17/2022 13:33 par J.Plégat (pas-de-mail)**

Je constate que la majorité des "personnes" inconditionnellement favorables à l'emplacement du collège sur le domaine de la Frayse, n'ont ni arguments pour étayer leur position, ni pour, la plupart, aucune identité.

Je considère personnellement que ces avis anonymes n'ont pas vraiment de valeur.

**Commentaire du 17/17/2022 13:22 par Benjamin L. (Angax7@gmail.com)**

Comme tout projet d'ampleur il suscite des inquiétudes et c'est bien normal. Toutefois il faut rester raisonnable et surtout factuel.. le pôle éducatif de Fargues Saint-Hilaire se conjugue avec le projet de création du collège sur le domaine de la Frayse.

Les voies douces; la circulation à l'entrée et à la sortie sont prévues etc... S'imaginer que le collège et le pôle éducatif ouvriraient sur la Frayse comme le domaine l'est aujourd'hui, avec le portail actuel etc... est une regrettable erreur (quand ce n'est pas dit sciemment par les détracteurs en manque d'arguments). Tout comme les pistes cyclables, évidemment qu'on ne les voit pas encore, inutile d'aller avenue de Lignan pour dire « j'y suis allé il n'y a rien »... elles sont dans le projet, pas déjà réalisées..

Je pense aux autoroutes, aux LGV, et plus largement à la plupart des installations d'envergure : tous ces projets connaissent des contradicteurs puisqu'ils modifient une situation vers une autre.

J'ose espérer une fin heureuse puisque ce projet est non seulement responsable mais également d'utilité publique : cela concerne des centaines d'enfants nés ou à naître !

J'espère donc que le pôle éducatif et le collège verront le jour, en temps et en heure.

Salutations.

**Commentaire du 17/17/2022 12:06 par inconnu (pas-de-mail)**

Ce projet est nécessaire au développement de la commune ainsi que pour la CDC évidemment que je suis pour !

Après concernant le choix du futur site il y avait peut-être mieux à faire

**Commentaire du 17/17/2022 11:06 par Jean-Hervé Le Bars, Conseiller Municipal de Tresses (jhlb@laposte.net)**

Je m'étonne qu'il ne soit pas tenu compte de l'avis de la MRAE qui donne de nombreux arguments défavorables à ce projet de mise en compatibilité du PLU, avec la conséquence de transformation d'une zone N en zone U. Je vais faire une comparaison avec le domaine de LA BURTHER à FLOIRAC dont le caractère naturel a été préservé de l'urbanisation. C'est l'état d'esprit qui devrait guider les choix qui seront faits : préserver le caractère naturel exceptionnel de LA FRAYSE.

D'autre part, les difficultés d'accès par la route de Lignan et les difficultés de création d'une véritable piste cyclable protégée des autres véhicules feraient de l'accès à ce pôle scolaire une entreprise difficile, voire risquée, qui n'incitera pas les parents à laisser leurs enfants se rendre au collège ou à l'école à vélo.

En conséquence, il me semble préférable de maintenir le pôle scolaire de Fargues Saint Hilaire à son emplacement actuel dans le bourg et à rechercher un autre emplacement pour la construction du collège. C'est la seule démarche qui permettra de sauvegarder cet espace naturel.

**Commentaire du 17/17/2022 09:31 par PAUL (pas-de-mail)**

Bravo pour ce beau projet de collège ECO RESPONSABLE sur le secteur de la CDC, et très structurant sur ce territoire.

Une architecture avec une intégration paysagère remarquable sur le site de la Frayse.

Une future cohabitation de plusieurs structures éducatives fonctionnelle qui sera TRES SECURISEE pour tous les élèves.

Tout y est pensé, parc à vélo, parking enseignants, parking bus, dépose minute, parking parents.

Le département a pris le soin de définir un collège à haute performance énergétique, une volonté de réduire l'impact carbone, la création d'un cours intérieure très paysagée, créant un confort exceptionnel pour nos enfants.

Pour la première fois un gymnase sur la commune de Fargues, pour une mutualisation future et une possibilité d'avoir un nouvel outil pour les associations : Ce sera très précieux.

Le département, la commune, la Cdc, se lancent sur un plan vélo et mobilité douce exceptionnelle pour l'arrivée du pôle éducatif, un grand merci à eux de moderniser et de repenser nos futurs déplacements.

Encore BRAVO pour nos enfants.

**Commentaire du 17/17/2022 09:15 par Famille LAC-PEYRAS (lacpeyras.nelly@hotmail.fr)**

Bonjour , je rejoins la plupart des commentaires en souhaitant la création d'un collège répondant à un réel besoin de la population . Cependant je m'interroge sur le choix d'un tel emplacement . Je trouve effrayant que le lieu choisi soit ce magnifique site naturel de la Frayze . Véritable poumon de verdure et atout naturel pour notre commune , il doit être protégé et valorisé plutôt que maltraité et défiguré ! Je me demande quelle valeurs notre municipalité veut transmettre aux futures générations et aux futurs collégiens en ayant choisit ce site protégé ? Je rejoins donc l'avis des autres habitants en émettant un avis défavorable à la

modification du PLU . Je rejoins aussi les inquiétudes concernant le futur flux de la circulation, la faisabilité de l'aménagement de la voirie de façon sécuritaire pour tous , la gestion et le traitement des eaux sales et des eaux de pluie! Je ne comprend pas l'intérêt de déplacer le groupe scolaire alors que le lieu actuel suffit amplement à accueillir les élèves et que cela ne fera qu'augmenter le flux de circulation et les dépenses de la communes ? Je vous remercie de m'avoir lu et peut être entendu .

**Commentaire du 17/17/2022 00:17 par michael V. (pas-de-mail)**

Suivant de près le projet depuis ses débuts, je ne fais que constater de nombreuses incohérences.

Bien entendu, la nécessité d'un collège n'est pas à remettre en cause, mais certains points manquent cruellement à l'appel :

comment peut-on choisir le site de la fraysse sans une étude d'impact environnementale complète ?

Question posée lors de la réunion publique, et vaguement élucidée, pour ne pas dire balayée. Cette étude doit être réalisée et rendue publique dans l'intérêt général.

De même, est-ce qu'une étude sur la circulation et son encombrement à court et moyen terme a également été réalisée par un organisme indépendant ?

Il est peu probable et difficilement concevable que l'avenue de lignan soit capable de drainer le flux de circulation d'un complexe de 1400 élèves ainsi que le corps enseignant et administratif, malgré les 14 bus annoncés. Il suffit de voir le taux de remplissage des bus scolaire de la TBM , pour se rendre compte que cela engendrera des centaines de voitures supplémentaires , matin et soir, qui encombreront sur des centaines de mètres l'avenue de lignan.

Encore une fois, dans l'intérêt général, on ne peut traiter ce problème sans une étude complète par des personnes compétentes, sans conflit d'intérêt dans le projet. De vagues suppositions favorables basées sur l'expérience d'un autre axe de la commune ne sont pas recevables, dans le sens ou la situation du projet est bien différente.

Concernant le projet en lui-même, on nous annonce un Rez-de-chaussée, sans nuisance pour les plus proches riverains, or, nous avons élévation de 8 m sur une partie du bâtiment, implanté sur la partie haute du terrain selon le profil qui a été communiqué. En plus de cette perte paysagère et visuelle, le projet dessiné semble disproportionné par rapport au site, il y a clairement un problème de dimensionnement et d'implantation, le bâtiment se trouvant par endroit à moins de 10 m des limites de propriétés du voisinage immédiat. Voire à moins de 20m mur à mur des propriétés voisines...

Concernant la modification du PLU, les zones humides présentes sur le site paraissent bien sous-évaluées, encore une fois un BE environnemental devrait être chargé de vérifier la conformité du projet selon la loi sur l'eau et ses dernières prérogatives.

En conclusion, à l'état actuel des choses présentées publiquement, je m'oppose fermement à la modification du PLU pour ce projet.

**Commentaire du 16/16/2022 22:34 par Isabelle (isalex1156@gmail.com)**

Parents d'un enfant de 6 ans scolarisé dans l'école publique de Fargues, nous ne remettons aucunement en question la nécessité de la construction d'un collège dans les environs, compte tenu des besoins massifs repérés de longue date sur le territoire.

Cependant la mise en œuvre du projet tel qu'il est actuellement présenté nous questionne grandement, tant sur les questions de mobilité et d'accès au collège, que sur la question environnementale.

Étant présente à la réunion publique édifiante du 7 juin, je souscris à un ensemble de questions sur l'accès sécurisé et acceptable au site proposé pour les habitants de Fargues auxquelles, aucune réponse probante n'a été apportée.

Au quotidien, cette route est dangereuse tant pour les automobilistes, que pour les cyclistes et les piétons !

Ce d'autant plus, que si la mutualisation des moyens avec un groupe scolaire envisagé, semble séduisante, sa mise en pratique paraît pour le moins incertaine. En outre, la construction d'un groupe scolaire sur ce même site complexifie massivement la question de l'accessibilité au site. Autrement dit, déposer un collégien est une chose, accompagner un élève de maternelle ou de primaire en est une autre.

Nous rejoignons les interrogations sur l'incohérence entre la réalisation de la déviation de Fargues et ce projet qui ramènera à nouveau de grosses difficultés de circulation dans la commune.

Habitants depuis cinq ans sur la commune, nous sommes stupéfaits des choix fonciers de la municipalité, qui ne préservent pas les zones vertes. Ce projet, tel qu'il est pensé accentue davantage ce sentiment.

Enfin, le rappel à de nombreuses reprises du caractère non obligatoire de la tenue de la réunion publique du 7 juin montre à quel point la concertation avec les habitants n'est pas une priorité pour la municipalité qui n'a apportée aucune réponse aux interrogations légitimes des farguais sur un projet d'une telle ampleur pour une commune. Les conséquences et les implications seront pourtant massives pour tous les habitants de Fargues ( et pas seulement pour les riverains).

**Commentaire du 16/16/2022 18:34 par Madame FENET MJ épouse ARCHETTI (pas-de-mail)**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai attendu ce jour pour m'exprimer concernant le futur collège et son implantation.

N'ayant pas d'enfants en âge scolaire, je suis tout de même habitante de la route de Maron, ou plutôt, comme j'aime à le nommer, du chemin de Maron, dans sa seconde partie et ce, depuis 1995.

Mon conjoint s'étant exprimé plus tôt j'ai souhaité attendre, écouter, lire, et analyser ce dont j'ai pris connaissance.

Je tiens à préciser que je n'ai aucune appartenance politique et quand bien même, si tel était le cas, je me réserve le droit et la liberté de donner un avis quel qu'il soit, en accord ou non avec le dit parti.

Ceci, à l'attention de Monsieur le Maire de Fargues, dont les mots ont choqué quant à l'opposition présente le 07 juin dernier !

Votre charge, en tant qu'élu, implique que vous considériez chacun de la même façon, dans une réunion non politique, même si dans l'assemblée vous reconnaissez certaines personnes qui sont dans l'opposition.

Chacun s'exprime et la politique n'a rien à faire là, on s'en fiche ! Les enfants ne font pas de politique !

A l'avenir, Monsieur, abstenez-vous je vous prie, de faire de telles remarques.

Merci.

Donc ... Quand j'ai su qu'un collège allait se bâtir j'ai approuvé et je me suis dit que le site de La Frayse pourrait effectivement s'avérer judicieux de par sa superficie et les possibilités qu'il offrait.

Toutefois, aujourd'hui, je ne suis plus du tout de cet avis.

Ce choix du site ne correspond en rien aux attentes de la population, de Fargues ou limitrophe. Même si certains le croient fermement aujourd'hui.

Après l'inauguration de la déviation destinée à modifier le flux de véhicules dans Fargues et visant à supprimer les bouchons, je me suis dit : « voilà une belle réalisation, les élus ont œuvré pour une belle chose, qui va soulager non seulement Fargues mais tous les environs car beaucoup de gens perdaient un temps fou dans les bouchons et, souvenez-vous, les accidents étaient fréquents.

Donc, l'aspect danger et la pollution ont été considérablement réduits grâce à cette déviation.

Dès lors, je me suis demandée comment des élus étaient capables de penser et réaliser cette belle chose et, en même temps, de penser et de vouloir réaliser son contraire.

En effet, tout le monde veut un collège, qu'il soit à Fargues ou dans une autre commune concernée par ce « projet » qui finalement n'en est pas un au vu du manque d'explications cohérentes.

Mais ...nos élus (quels qu'ils soient et d'où qu'ils soient) veulent-ils ré-engorger la circulation dans Fargues, recréer la dangerosité endiguée sur cette chaussée traversant le bourg dans sa totalité, qui n'offre pas d'échappatoire, ET, en créer une supplémentaire depuis le centre bourg de Fargues et même avant et jusqu'après le tourmalet en redescendant vers Lignan, Carignan etc... j'aime à penser que non ce n'est pas ce qui est souhaité.

Ecologie? où ? Dans les matériaux utilisés pour la construction du collège ? Dans le site de la Frayse pendant quelques heures pour les enfants ? Certes, mais seulement jusqu'à l'entrée du domaine car après c'est l'immersion dans les gaz d'échappements et les bouchons.

L'avenue de Lignan, appellation pompeuse pour une simple route, est inadaptée à la circulation annoncée et très certainement minimisée.

Cette route sinueuse est dangereuse, peu large, elle ne permet pas de créer un véritable trottoir sécurisé, ni une piste cyclable pour les scolaires désirant se rendre au collège en vélo.

Monsieur GOUAN du bureau d'études a avoué en réunion du 07 juin qu'il n'y aurait pas de piste cyclable.

J'ai affirmé ce jour qu'il ne pourrait pas y avoir d'élargissement de cette chaussée, je vis dans ce secteur depuis 1995 ! La sécurité requise pour les déplacements des écoliers n'a pas l'air d'être une priorité car elle passe après le choix du joli site et personne n'est en mesure de nous dire clairement comment les accès ont été pensés : ils n'ont pas été pensés avec sérieux .

Les enfants vont se retrouver pris dans le flot de véhicules, au milieu de la pollution et au centre du danger. Chaque jour, pensez-y. Bizarrement je n'imaginai pas la vie des scolaires de telle façon.

Les places de parking seront insuffisantes pour le personnel, quel que soit l'emploi occupé.

Comment se garer facilement ? Non, il ne sera pas possible de déposer votre enfant pile devant l'entrée.

La contre-allée de La Frayse, très courte, est privée me semble-t-il. Et si ce n'est pas le cas elle ne permet en aucun cas un stationnement, pas plus qu'une dépose minute. Par contre, si les conducteurs s'y aventurent, ils risquent d'y rester bloqués ne pouvant en sortir en cas de bouchon, et adieu l'arrivée à l'heure au travail ...

Ne pas se laisser leurrer par le choix d'un site joli à l'intérieur mais aux abords qui demeureront catastrophiques pour les enfants, c'est ça l'intelligence et la prudence pour des décennies à venir.

Revenons à la nouvelle déviation, belle et utile réalisation, n'est-ce pas ?

A quoi sert d'avoir engagé autant d'argent, si l'on ne tire pas partie de ce qui a été créé ?

Messieurs les élus de Fargues ou d'ailleurs, du département, de la région, ne voulez-vous pas rentabiliser cet ouvrage ? Car d'autres sites existent sur les flancs de cette déviation. Ces sites bénéficieraient déjà de cette voie d'accès et de la sécurité qui s'y rapporte.

Avoir une belle vue en étant dans le collège est secondaire au vu des problèmes énoncés dans les avis pertinents que j'ai pu lire.

Je salue d'ailleurs les compétences qui se sont élevées contre le choix du site de La Frayse.

Il est rassurant de voir que de simples citoyens puissent faire preuve de bon sens.

Nous avons eu plus de réponses, plus d'informations et plus de dynamisme que par les élus ou organisme présents lors de la réunion du 07 juin dernier. Beaucoup d'incohérence par contre ou d'ignorance empêchant les réponses appropriées tant attendues.

J'ai également demandé ce jour du 07 dernier ce que les habitants de La Frayse allaient voir, eux, qui sont les premiers concernés, sachant que, très généreusement, le bureau d'études a avancé la possibilité de repousser à 10 mètres derrière chez eux toute implantation de la route prévue à l'intérieur du site ou autre.

Grands Dieux, quelle générosité quand on sait la surface du domaine et l'emprise au sol et en hauteur du projet.

Dire que la vitesse sera limitée à 30 km/heure pour résoudre les problèmes de sécurité et d'engorgement est utopique, non réaliste, et source de tromperie pour les utilisateurs.

Les véhicules seront bloqués depuis le centre bourg et sans doute bien avant, y compris les bus, jusqu'au collège et en suivant. Alors ... 30 km/h c'est risible, ça ne servira à rien. Il y a déjà des ralentisseurs.

Quant à ce qui a été avancé concernant les horaires des élèves qui seront différents dans la journée, les bus seront quant à eux tous présents en même temps. Ce n'est pas un service à la demande

J'allais oublier : ... en cas d'accident sur cette route de Lignan, et il y en aura fréquemment, il n'y aura aucune possibilité de retrait, pas de route à droite ni à gauche pour s'échapper, et pas de place pour faire demi tour dans une telle circulation. Sauf ... la route des écoles largement embouteillée chaque jour.

La route de Lignan a déjà été refaite il y a quelques années sans pouvoir en modifier le tracé.

Ses virages sinueux que nous, habitants, connaissons bien, sont autant d'obstacles qui vont multiplier les accidents. D'ailleurs, certains riverains déjà, très très proches de l'entrée du domaine, ont déjà eu une clôture défoncée et écroulée plusieurs fois ou un coffret de gaz renversé !

Concernant le projet d'amener les écoles de Fargues sur le site de La Frayse, l'embouteillage de la rue des écoles sera déplacé et amplifié, amenant comme dit à maintes reprises, davantage d'insécurité, **POUR VOS ENFANTS**.

M'adressant au Maire de Fargues, j'ai mentionné le manque de vie dans le bourg. Lequel m'a répondu qu'il y avait des manifestations culturelles etc. Cela ne fait pas tout. Pour faire vivre un bourg, il ne suffit pas d'organiser ce genre d'évènements, ou d'aller faire ses courses chez super U ou de se rendre chez le médecin, même si tout ceci reste pratique ou agréable.

La vie, ce sont les enfants qui vivent à Fargues, qui se déplacent à Fargues, et ... que l'on ne voit pas sauf quand les instituteurs décident, fort heureusement, de les emmener hors des murs.

J'ai moi-même, à certains moments de ma vie, travaillé au contact des enfants. Je n'ai jamais vu une municipalité vouloir éloigner les enfants d'un bourg alors que des solutions existent dans le centre.

Déplacer les écoles car c'est trop petit, peut-être, mais pas pour les excentrer et les éloigner du bourg. Les enfants sont la vie, avec tout ce que cela implique. Les parents iront faire leurs courses, pas d'inquiétude Messieurs, l'économie locale est assurée !

Vu le nombre de bus annoncés pour le collège, vu le nombre de voitures, environ 300, comment déposer les enfants ? Comment accompagner les petits que vous voulez chasser du centre ?

Affirmer qu'ils seront bien à La Frayse, au contact des « grands » ? Revoyez votre copie, elle est criblée de non sens.

Je terminerai en disant que je n'aborde pas davantage l'aspect protection du site, dégradations annoncées et autres problèmes écologiques. D'autres l'ont fait dans leurs avis, ils se sont montrés très pertinents et réalistes, authentiques. J'adhère profondément à tout ce qu'ils ont pu avancer comme arguments.

Car l'argumentation est là, elle est construite, réaliste, respectueuse, et accessible à tous.

Parents, réfléchissez et agissez pour la sécurité de vos enfants et non pas pour faire plaisir à telle ou telle personne ou encore parce que vous avez l'impression que vous serez plus tranquilles.

D'autres projets pourront bénéficier à vos enfants sur le site de La Frayse.

Amélioration du centre de loisirs, amélioration des classes vertes, création et extension des zones de promenades et de parcours de santé, de jeux, ou encore parcours botanique dûment explicite. Il y a beaucoup de possibilités.

C'est un site qui mérite d'être au service des jeunes et des adultes, dans le respect de la nature, du poumon que représente ce site, sans béton. Chacun pourrait en bénéficier, y compris les communes limitrophes.

Eveil à la nature, activités ou détente, air sain, pas de béton.

25 hectares, pensez-y !

#### **Commentaire du 16/16/2022 18:27 par Isabelle Brechotteau (pas-de-mail)**

Je fais partie de ces citoyens qui ne sont pas des experts mais qui malgré tout s'intéressent à leur village, à leur environnement, lisent les dossiers et savent en tirer des conclusions.

La concertation qui est ici menée « vise à assurer une information régulière et complète auprès... de la population » (extrait du PV du Consuel municipal du 21 juin 2021). L'article L103.4 du Code de l'Urbanisme stipule que la concertation doit permettre « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance... du projet, au public d'accéder aux informations » .

Le projet d'implanter un pôle éducatif au domaine de la Frayse est un projet d'importance.

1. Je pense qu'une phase de concertation d'un mois est insuffisante au regard de l'importance du projet. Quant à la qualité de l'information elle me semble notoirement imparfaite.

Je peux citer quelques exemples parmi d'autres

1.1. Le dossier déposé sur le site internet de la mairie présente des implantations de bâti et des modalités de préservation de l'intimité des riverains. Ce dossier a été constitué en novembre 2021 pour les documents établis par la commune de Fargues saint Hilaire. Or le Département de la Gironde a depuis choisi en avril 2022 l'entreprise et l'architecte responsables de la construction du collège. Le projet de l'architecte Latour-Salier lauréat n'a pas été mis en ligne. Ce projet ne correspond pas au projet d'implantation du collège qui est mis à disposition du public sur le site de la mairie. Quelques vues ont été projetées lors de la réunion publique, seules les personnes présentes en sont donc « informées ». Les questions suscitées par cette projection sont restées sans réponse, le projet étant qualifié « d'esquisse » par Monsieur le Maire.

Comment se prononcer sur un projet dont on ne sait pas à quoi il ressemble ?

1.2. La MRAE, au vu du dossier de présentation qui lui a été soumis par la commune de Fargues saint Hilaire fait des remarques très significatives en date du 7 septembre 2021. La commune doit y répondre. A

la question posée en réunion publique de savoir quelles réponses seront faites et quelle information de la population est prévue, il a été indiqué que la réponse a été envoyée mais ne sera pas communiquée.

Là encore le niveau d'information est insuffisant.

Il est à noter que la MRAE a été consultée sur le projet en 2021 sans information du projet architectural du collège choisi par le Département. (il comprend des logements de fonction à 1 étage, ne permet pas la préservation de l'intimité des riverains)

1.3. La Préfète de la Nouvelle Aquitaine par arrêté préfectoral en date du 26 août 2021 écrit que « le projet doit être mis en conformité avec les préconisations du SDAGE Adour Garonne et du SAGE nappes profondes de Gironde afin d'assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques et la préservation des zones humides »,

« le projet reste à adapter aux sensibilités environnementales et mérite une nouvelle conception »

Comment ont été ou vont être traité ces problèmes cruciaux ? Je n'ai pas trouvé de réponse suffisamment argumentée dans le dossier de la mairie pas plus que lors de la réunion publique.

1.4. Le choix d'implantation du groupe scolaire à la Fraysse est curieusement argumenté.

D'une part, la décision de ne pas rénover le groupe scolaire existant du fait d'un coût trop important n'est pas documenté ; non plus qu'il n'est fait état d'une zone réservée dans le PLU en vigueur pour permettre l'extension de celui-ci à son emplacement.

Il est fait référence à une « étude de faisabilité qui a démontré que l'aménagement sur le site de la Fraysse est réalisable ». Il est intéressant de constater que le scénario 3 d'implantation dans le centre-bourg n'est pas détaillé.

Il n'est pas fait référence aux véritables conclusions de cette étude. Cette étude de faisabilité est intéressante à lire (encore faut-il la trouver). Elle est incluse dans le dossier d'examen au cas par cas (cerfa 1473\*03) déposé par le département de la Gironde le 18 juin 2021 en annexe 11. Elle a été réalisée par l'agence A2M en février 2020. Les scénarios 1&2 (la Fraysse) et 3 (centre bourg plaine des sports) y sont étudiés. Les conclusions de ces experts sont étonnantes et non retranscrites dans le dossier présenté au public.

En effet il est indiqué pour les scénarios 1 & 2 que

- « même en envisageant un fractionnement en horaire décalé du collège et du groupe scolaire, un trafic sur la voie de desserte risque de nuire à la tranquillité du groupe scolaire »
- « la densification du site ne permet pas de conserver les caractéristiques de sa qualité paysagère avec ses vastes espaces engerbés ainsi que la visibilité depuis l'entrée du site sur les bâtiments annexes et les espaces boisés »
- La proximité des deux équipements collège et groupe scolaire rend leur traitement architectural et paysager très complexe »

Pour le scénario 3, il est écrit (entre autres)

- « il est localisé à proximité de plusieurs équipements qui pourraient être utilisés pour les activités éducatives et dont l'accès peut aisément se faire à pied »
- Les familles habitant en centre-bourg pourront accéder à pied à l'école »
- Une zone de stationnement directement accessible depuis l'espace public peut être aménagée »

Comment justifier une telle dissimulation d'informations rendues par des experts ?

1.5. L'argument de la mutualisation des équipements

Le discours tenu par les élus (commune, CDC, Département) et les représentants du département lors de la réunion publique pour justifier de la création d'un pôle éducatif à la Fraysse met l'accent sur la mutualisation des équipements notamment entre scolaire et collège.

Or, nulle part dans les documents mis à disposition, il n'est prévu une telle mutualisation des équipements du collège pendant le temps scolaire ; mais uniquement sur les temps hors scolaire, notamment pour les associations (dont on ne sait pas quels sont les besoins...).

Outre les nuisances supplémentaires causées en soirée et pendant les vacances (même là les lieux seront visités et occupés), il n'est donc pas justifié de regrouper dans un même lieu groupe scolaire et collège.

De plus la mutualisation d'équipements de collège avec des associations peut se faire en tout lieu, le site de la Frayse n'est pas un critère valable.

2. L'article L153-54 du Code de l'urbanisme stipule que l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU

Quel est l'intérêt général du projet ?

Sur la nécessité d'avoir un collège supplémentaire sur le territoire de la CDC il n'y a pas lieu de contester. Ce qui est contestable c'est le choix de la Frayse.

Là encore je vais m'en remettre aux experts.

2.1. Si je me réfère à l'avis de la DDTM-CDPENAF du 3 novembre 2021 (inclus dans les documents mis à disposition du public), le seul point favorable est la « volonté de mutualiser les équipements avec le centre de loisirs ». Pour rappel il n'est pas fait mention du groupe scolaire...

Il est écrit en revanche que « la CDPENAF s'interroge sur l'absence de comptabilité du SCOT préalablement à la présente procédure ».

Sur les zones humides « elle s'interroge sur le choix du site retenu et les conditions de mise en œuvre de la démarche ERC....Elle rappelle aussi dans ce bassin versant de la Pimpine la problématique des eaux pluviales.

2.2. Si je me réfère à l'avis de la MRAE du 7 septembre 2021, je suis édifiée par la gravité des critiques formulées sur ce projet, qui le rendent selon moi inenvisageable sur le site de la Frayse

- Sur le choix du site : « le choix du site d'implantation du collège fait l'objet d'une étude comparative de 5 sites....La MRAE remarque que les quatre sites étudiés ne constituent pas dès l'origine une alternative crédible.....le dossier ne présente pas de recherche de sites alternatifs sur des sites déjà artificialisés »

Elle rappelle aussi qu'il faut « justifier le choix des sites d'implantation ...sur la base d'une analyse comparative complète et robuste au plan environnemental »

- Sur les questions de circulation et de transport, « la MRAE relève que le dossier ne présente pas les données relatives à la fréquence et fréquences de ces lignes (lignes de bus régulières)... afin de s'assurer de la cohérence de l'offre de transport avec les besoins générés par le projet »

- Déplacements, risques et nuisances

« la question des pollutions et nuisances de la circulation routière, notamment sur les quartiers d'habitation et riverains n'est pas évoquée. Des précisions sur l'accroissement du trafic attendu et la pollution sont requises.

La MRAE recommande d'introduire une analyse complète des incidences sur les besoins de mobilité et des nuisances liées aux déplacements.... »

- Sur les incidences environnementales en matière de consommation d'espaces

« le projet de mise en compatibilité n'est pas cohérent avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine visant à la fois à une modération de la consommation d'espaces naturels et un développement des centres-bourgs »

- Sur les habitats naturels

« la MRAE constate l'inadéquation du projet....avec le SRADDET ...et le SAGE Garonne... qui fixent un objectif de préservation des zones humides ....La MRAE estime que la phase d'évitement -réduction n'a pas été menée à son terme avant d'envisager toute mesure de compensation»

La conclusion est édifiante

«le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Fargues...a pour effet de consommer 7.4ha d'espace naturel.La justification du choix du site est incomplète et résulte d'une démarche d'évitement inaboutie sur les sujets de consommation d'espace et des milieux naturels. ...Les enjeux ne sont que partiellement pris en compte et les mesures d'évitement-réduction des impacts sur la destruction de ce cet habitat naturel ne sont pas traités à un niveau suffisant dans le dossier. Enfin le dossier ne permet pas d'évaluer les incidences en matière de mobilité et de nuisances liés aux déplacements générés par le projet de mise en compatibilité du PLU. ..Le projet doit être réinterrogé au vu de ses incidences sur l'environnement. Elle considère que pour un projet d'une telle ampleur, la démarche ERC... doit être reprise et menée à son terme, et que le travail de traduction réglementaire dans le PLU doit conduire à planifier un projet moins impactant sur le milieu naturel

### 3. Quelques réflexions de citoyenne sur ce projet

Les questions soulevées ci-dessus n'ont trouvé aucune réponse satisfaisante lors de la réunion publique

Ce projet en soulève bien d'autres – en voici quelques-unes qui sont loin de couvrir le champ des possibles, d'autres ont déjà exposé en détail et avec pertinence les questions liées à la préservation de la zone humide, aux risques eaux pluviales du fait de l'imperméabilisation, aux risques de pollution, aux problèmes de traitement des eaux usées, à la sécurité des accès et risque incendie, au classement problématique d'une zone NL en zones Ue et Ne .

3.1. Notre village a été traumatisé pendant des années par la problématique de la traversée incessante de son centre par des milliers de véhicules. Cette question a enfin été résolue par la mise en service de la déviation ; le centre-bourg est enfin apaisé et des aménagements vont peut-être permettre d'en faire un lieu de vie et de circulation douce. Tout ceci est remis en cause par ce projet qui met à 1.5km du centre -bourg un pôle éducatif et va engendrer de multiples problèmes de circulation (embouteillage, sécurité, pollution...). Ce projet doit être placé pour ce qui est du collège à proximité des axes de circulation adéquats c'est-à-dire la RD936 ou la déviation.

3.2. Le projet ne comporte aucune information digne de ce nom sur le plan de circulation – mobilités douces. Aucune réponse précise n'a été donnée lors de la réunion publique, les intervenants se contredisant.

3.3. Le projet ne comprend pas d'information précises sur les mesures de lutte contre les nuisances (pollution de l'air, visuelles et sonores) .. Le projet d'architecte ne reprend pas les préconisations de l'OAP10 qui prévoit de « créer des lisières végétales denses mélangeant strates arbustives et arborées au contact des habitations riveraines. » Le règlement du PLU proposé pour la zone Ne reste très flou, alors que lui seul est opposable.

3.4. La Frayse est protégée par le PLU « en raison de la qualité paysagère de son site naturel ». Toutes ces constructions vont détruire ces atouts que ce projet prétend mettre en avant.

En conclusion je dirai que ceci n'est pas une concertation mais une farce. La décision d'implanter le collège à la Frayse a été prise le 28 juin 2018 par le département, les études d'implantation lui sont postérieures et

la « concertation » intervient pour un mois en juin 2022 alors que le projet architectural a déjà été choisi par le département en avril 2022.

La méthode est biaisée et les informations « incomplètes » pour le moins. Il y a une volonté de non-transparence et de mettre un voile sur les problèmes et la réalité.

Ceci alors que le département choisit la participation citoyenne comme grande cause départementale 2022 : « il s'agit pour le Département de répondre à la demande démocratique des citoyens et de faire face à la défiance vis-à-vis des élus et des institutions. »

Ce projet est préjudiciable pour l'environnement, pour les habitants de Fargues, pour la sécurité des enfants et des riverains, pour la qualité de vie des Farguais.

Il doit totalement être remis en cause avec une réflexion distincte groupe scolaire / collège.

Je m'oppose à la modification du PLU.

#### **Commentaire du 16/16/2022 17:51 par Florence Allais (flo-allais@orange.fr)**

En ma qualité d'élue de la commune de Fargues Saint Hilaire et en tant que riveraine du quartier de maison rouge, la lecture de la Déclaration de projet, valant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un pôle éducatif sur le domaine de la Frayse, met en évidence un certain nombre de lacunes et d'approximations qui m'inquiètent.

En effet l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine (MRAe), dans son rapport met en exergue les points ci-dessous : (extraits de l'avis)

« Choix du site d'implantation

La MRAe recommande fortement de compléter l'analyse comparative de l'implantation du collège sur la base d'alternatives réalistes. Elle recommande également d'introduire une analyse comparative des solutions d'implantation des équipements scolaires incluant l'alternative d'un aménagement sur place. La MRAe tient à rappeler que le fondement de l'évaluation environnementale consiste à justifier le choix des sites d'implantation de ces projets sur la base d'une analyse comparative complète et robuste au plan environnemental

Ressource en eau potable

La MRAe estime que l'état actuel du réseau de distribution d'eau potable nécessite des mesures correctives qui devraient être présentées dans le dossier. Elle recommande de présenter les mesures envisagées pour améliorer le rendement de ce réseau.

b- Eau potable La constructibilité du site aura pour conséquence une consommation d'eau potable supplémentaire dans un secteur où la ressource est considérée comme déficitaire par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappes profondes de Gironde

4) Évaluation des incidences environnementales des modifications apportées au PLU

La MRAe note par ailleurs que le projet de mise en compatibilité n'est pas cohérent avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine visant à la fois une modération de la consommation d'espaces naturels et un développement des centres-bourgs.

Le dossier présente des solutions d'implantation dans les centres-bourgs des communes concernées mais n'établit pas de recensement exhaustif des potentialités foncières dans les parties urbanisées de ces communes. Il ne fait pas la démonstration complète de l'absence de solution par le biais d'une reconversion urbaine.

Enfin, le dossier ne permet pas d'apprécier la consommation d'espace effective au regard des objectifs du PADD.

La MRAe recommande de présenter la contribution de la mise en compatibilité du PLU à la consommation d'espace actualisée sur le territoire communal et de conclure sur la faisabilité d'une implantation dans les parties urbanisées des communes concernées.

c- Assainissement Le règlement prévoit que l'opération doit obligatoirement être raccordée à l'ensemble des réseaux de viabilité existants ou à créer, en particulier au réseau d'assainissement collectifs des eaux usées existant Avenue de Lignan.

Le seul projet de collège induirait le raccordement de 250 équivalent-habitants (EH) environ. Les effluents supplémentaires à traiter issus des autres activités du pôle éducatif ne sont pas précisés. Le dossier indique qu'au regard des capacités résiduelles de traitement de la station d'épuration communale, celle-ci est en capacité de traiter les effluents supplémentaires, sans toutefois indiquer la charge entrante globale prévue au terme de la réalisation du pôle éducatif.

La MRAe demande de préciser la charge prévisionnelle de la station d'épuration communale après réalisation de l'ensemble du projet et de confirmer la capacité des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées à traiter les volumes attendus.

d- Eaux pluviales Le règlement de la zone Ue prévoit que les eaux pluviales doivent être traitées préférentiellement sur la parcelle en limitant au maximum l'imperméabilisation, en infiltrant les eaux pluviales au plus près des zones de collecte et en ralentissant au maximum les écoulements d'eaux pluviales. Il conviendrait de préciser les dispositions envisagées concernant le fossé et le puits situés dans l'espace réservé au collège.

La MRAe constate l'inadéquation du projet de mise en compatibilité du PLU avec le SRADDET approuvé le 27 mars 2020 et le SAGE Garonne approuvé en octobre 2020, qui fixent un objectif de préservation des zones humides.

Elle recommande ainsi fortement de réinterroger la constructibilité du site afin de permettre le maintien de ses fonctionnalités écologiques.

g- Déplacements, risques et nuisances Le dossier présente les aménagements retenus pour assurer l'accessibilité du site en matière d'itinéraires cyclables, de sécurisation des carrefours et de stationnement.

Il indique la réalisation de places de stationnement pour les cars desservant le collège sans préciser les besoins relatifs aux autres activités du site (centre de loisirs et groupe scolaire). La fréquentation des lignes régulières existantes n'étant pas précisée, ni leur taux de remplissage, il n'est pas possible d'appréhender les besoins supplémentaires en matière de transport en commun. Il convient par conséquent de compléter les incidences de la mise en compatibilité sur l'offre de transport. De plus, la question des pollutions et nuisances de la circulation routière, notamment sur les quartiers d'habitation riverains n'est pas évoquée.

Des précisions sur l'accroissement du trafic attendu et sur les pollutions liées sont requises.

La MRAe recommande d'introduire une analyse complète des incidences sur les besoins de mobilité et des nuisances liées aux déplacements, tant au plan de la gêne occasionnée pour le voisinage que sur les émissions atmosphériques et de leurs conséquences sur la santé.

#### IV - Synthèse des points principaux de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

Le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Fargues-Saint-Hilaire relatif à la construction d'un pôle éducatif, tel que présenté, a pour effet de consommer 7,4 ha d'espace naturel.

La justification du choix du site est incomplète et résulte d'une démarche de recherche d'évitement inaboutie sur les sujets de la consommation d'espace et des milieux naturels.

Les éléments d'analyse environnementale fournis montrent que le secteur d'implantation retenu concerne des habitats naturels à enjeu patrimonial, liés en particulier à la présence d'une prairie humide. Ces enjeux

ne sont que partiellement pris en compte et les mesures d'évitement-réduction des impacts sur la destruction de cet habitat naturel ne sont pas traités à un niveau suffisant dans le dossier.

Enfin, le dossier ne permet pas d'évaluer les incidences du projet en matière de mobilité et de nuisances liées aux déplacements générés par le projet de mise en compatibilité du PLU.

La MRAe estime par conséquent que le projet de mise en compatibilité du PLU doit être réinterrogé au vu de ses incidences sur l'environnement.

Elle considère que pour un projet d'une telle ampleur, la démarche ERC d'évitement, de réduction et à défaut de compensation des impacts doit être reprise et menée à son terme, et que le travail de traduction réglementaire dans le PLU doit conduire à planifier un projet moins impactant sur le milieu naturel. »

Tous les points évoqués par la MRAe, et le dossier de concertation me conduisent à penser qu'en l'état actuel du projet, la motivation du caractère d'intérêt général pour procéder à mise en compatibilité du PLU me semble fragile :

- En quoi la présence sur un même site d'un collège, d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs relève de l'intérêt général ? Alors qu'ils peuvent être dissociés.
- La nécessité de la construction d'un collège est connue depuis 15 ans par le département, en quoi cela motive-t-il en urgence la modification d'une zone naturelle ? la recherche d'autres sites aurai due être effectuée depuis fort longtemps et compatible avec les récents aménagements routiers.
- Rien dans le dossier ne justifie la mutualisation des équipements, alors qu'actuellement sur le même site la crèche et les écoles disposent du même parking et le restaurant scolaire fournit les repas aux enfants de la crèche. Deux sites en centre bourg sont susceptibles d'accueillir un nouveau groupe scolaire, proches de la crèche.
- Pour Sensibiliser le jeune public aux enjeux environnementaux, c'est savoir préserver 7.4h d'espace naturel. Et laisser en l'état un domaine dont c'est la vocation.

Je me prononce contre cette mise en compatibilité du PLU, motivée par un dossier de concertation incomplet et incohérent.

#### **Commentaire du 16/16/2022 17:45 par Julien PEPIOT (pas-de-mail)**

Je ne remets pas non plus en cause la nécessité d'un collège supplémentaire sur le territoire.

En revanche, je m'interroge vraiment, à l'instar de nombreux concitoyens, sur le rationnel qui a abouti à choisir le domaine de la Frayse pour un tel projet.

Pourquoi choisir de condamner une zone verte préservée dans un contexte écologique où nous n'avons jamais été aussi conscients de l'importance de préserver ces espaces garants de notre bonne santé, de celle des générations futures, et du maintien de la biodiversité ?

Pourquoi vouloir engorger et scléroser à nouveau le trafic routier au centre du bourg dans une zone déjà très accidentogène et vraiment non adaptée à l'accueil d'autant d'usagers, surtout après un investissement massif dans une déviation tout juste effective ?

Pourquoi avoir mené ce projet sans réelle transparence envers les habitants de Fargues (premiers concernés), à une époque où la région ne parle que du principe de co-construction citoyenne avec, par et pour ses citoyens ?

Pourquoi vouloir construire l'avenir éducatif de nos enfants, en bafouant toute la logique, le bon sens et la responsabilité citoyenne qui seront censés y être enseignés ?

Autant de questions qui restent à ce jour sans réelle réponse satisfaisante...

Il est encore temps de réfléchir ensemble à de nouvelles solutions plus acceptables, respectueuses de notre environnement, de notre sécurité et de notre santé, et de celles de nos enfants et des futures générations.

Commentaire du 16/16/2022 17:29 par Famille Joubaux (joubo@orange.fr)

Comme tout le monde je me réjouis de l'arrivée d'un tel projet, qui répond à un réel besoin tout en valorisant notre commune, même si mes enfants n'auront plus l'âge d'en profiter.

MAIS...

Comme toute personne soucieuse de l'avenir de notre planète je constate que l'impact écologique est une fois de plus balayé dès lors que celui-ci est une contrainte.

Comme toute personne qui a souffert des difficultés de circulation jusqu'à ce que la déviation nous en libère, je vois revenir ce spectre avec effroi. Pire, car il y aura en plus beaucoup d'enfants en vélo.

Qui de ceux qui balayent nos craintes par des « ça va bien se passer » a descendu l'avenue de Lignan jusqu'à la Frayse aux heures d'affluences, là où le trottoir est parfois si étroit qu'on ne s'y croise pas ?

Qui d'entre eux a vécu de se faire doubler par un camion ou un bus alors que vous êtes en vélo ?

Qui d'entre eux a fait l'exercice de projeter les risques et difficultés actuelles avec une augmentation de trafic de plusieurs centaines de voitures qui roulent et qui vont se garer à cheval entre trottoir et route... Si vous en voulez un avant-gout, allez voir une sortie des classes au petit Collège de Lestonnac qui se trouve lui aussi enclavé dans les habitations. Il s'y est d'ailleurs passé quelques scènes de violence entre parents et habitants qui ne pouvaient même plus accéder chez eux.

Mon avis que je poste ici est pour l'intérêt général, je n'emprunte pas l'avenue de Lignan aux heures d'affluences scolaires, mais je trouve irresponsable d'envoyer des enfants sur cette route quels qu'en soient les aménagements.

Je trouve désastreux de bétonner cet écrin de nature alors qu'en frontière de la route de Branne l'impact est tout autre.

Et je trouve bien dommage de redonner à Fargues sa réputation de ville impraticable le matin et le soir.

**Commentaire du 16/16/2022 13:38 par inconnu (pas-de-mail)**

Bonjour je me permets d'apporter une précision supplémentaire quant à l'assainissement de la frayse, à la réunion du 7 juin monsieur le maire a indiqué qu'à la frayse il n'y avait pas eu d'inondation le 17 juin 2021 alors que j'avais informé le service urbanisme de la mairie que nous avions été inondé par des remontées d'eau usée il est clair que la station de relevage comme il a été relevé par monsieur le maire n'est plus adapté à l'heure actuelle.

Pour les eaux de pluie il y a 2 réseaux qui passent sous les terrains des habitants au point bas de l'allée de la frayse qui se déversent dans le terrain de la frayse sachant que sur les gros orages même les bouches d'égouts débordent mon garage s'en retrouve avec 20 cm d'eau.

Voilà une raison supplémentaire qui fait que je suis contre ce projet démesuré à cet emplacement.

**Commentaire du 16/16/2022 13:31 par Corinne Marty (pas-de-mail)**

De Croignon à Pompignac, de Salleboeuf à Carignan en passant par Fargues nous voulons tous un collège. Mais après avoir crié « Génial, super, excellent... », peut-on vraiment le placer au domaine de la Frayse en y ajoutant, qui plus est, un groupe scolaire ??? Au vu de toutes les conséquences soulevées, les analyses sérieuses effectuées, tous les arguments avancés précédemment par des citoyens alertes et consciencieux, il est impossible de croire que les responsables des pouvoirs publics ignoreront ces appels à la réflexion pour plus de cohérence et ne proposeront pas alors, un autre emplacement. Je ne souhaite pas, on ne peut pas, en conscience, modifier le PLU

**Commentaire du 16/16/2022 12:03 par inconnu (pas-de-mail)**

Le besoin d'un collège sur le territoire ne doit pas de faire au détriment de l'écologie, la biodiversité, la sécurité et la santé de nos populations. Le lieu choisi de la Frayse, zone naturelle sensible, située au bout d'une route accidentogène et très proche d'habitations, sans concertation, et sans études sérieuses et précises, en témoigne les atermoiements des intervenants de la municipalité et du département lors de la réunion publique du 7 juin dernier, est irresponsable. D'autres lieux, plus adaptés et moins contraignants à tous niveaux, peuvent encore être étudiés et privilégiés, dans l'intérêt général et dans celui de la planète soumise au réchauffement climatique. La modification du PLU rendant constructible une partie de ce site à protéger, de ce poumon vert indispensable, est contraire à toutes les politiques mises en oeuvre au niveau national et international. Je m'y oppose donc.

**Commentaire du 15/15/2022 21:48 par Famille GUIMBERTEAU (pas-de-mail)**

Suite à notre présence à la réunion de présentation de la modification du PLU, nous avons mesuré la nécessité d'un collège au niveau du territoire élargi de la CDC.

Nous sommes d'autant plus sensibles à sa réalisation que notre fils pourrait en bénéficier.

Nous nous interrogeons cependant sur la prise en compte des dangers liés à l'accessibilité à la zone de La Frayse par la route de Lignan.

Depuis l'ouverture de la déviation, nous constatons un gain de temps pour déposer nos enfants à l'école. Nous avons du mal à saisir l'intérêt de concentrer le pôle éducatif vers La Frayse, en recréant des conditions de circulation denses. Nous avons tous des horaires de travail à respecter.

Rien n'a été démontré par le département ou la municipalité pour rassurer les riverains et les parents présents.

En ajoutant à cela la dangerosité de cette « avenue », pour les piétons avec ou sans poussette, les cyclistes, le bus scolaire, il n'y a aucune raison qui justifie le déménagement des écoles vers cette zone.

Le seul argument avancé est la mutualisation des infrastructures. Ce à quoi le département a répondu qu'il ne pouvait pas affirmer que les élèves des écoles auraient accès aux infrastructures sportives par exemple ou alors après le temps scolaire. Aucun autre projet ne semble avoir été envisagé, alors qu'il existe un groupe scolaire qui peut être réhabilité avec un restaurant scolaire récent.

Il existe toujours des solutions et des compromis peuvent être trouvés si on prend le temps d'écouter et de concerter.

Nous ne rajouterons pas de commentaires sur la partie environnementale; elle a été largement mise en avant et nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces avis.

**Commentaire du 15/15/2022 21:17 par Alexia (alexia.gantch@orange.fr)**

Bien entendu l'ouverture d'un collège sur la CDC n'est pas remise en cause.

Cependant l'implantation sur le site de la Frayse est une très mauvaise idée pour différentes raisons :

- Accès et sécurité
- Écologie et biodiversité
- Pollution
- Zone naturelle sensible

Je m'oppose donc à la modification du PLU qui prévoit un pôle éducatif sur ce site.

**Commentaire du 15/15/2022 16:01 par Pauline (pas-de-mail)**

Il nous est demandé, en tant qu'habitants de Fargues, de nous prononcer sur la modification du zonage du PLU afin de permettre la construction d'un collège et d'un groupe scolaire. Si personne ne remet en question le besoin de collège dans l'Entre-Deux-Mers, il semble légitime, parents de futurs élèves ou « simples » riverains de se demander si ce projet nous rendra service ou non, et aux élus de ne pas réduire le débat à une simple « guéguerre pour/contre » ou à une fronde menée par l'opposition. En effet, le projet est d'une telle ampleur et ses conséquences si peu anodines qu'il n'est absolument pas satisfaisant de ne pouvoir obtenir aucune réponse comme cela a été le cas lors de la réunion publique catastrophique et de constater que les personnes chargées de monter le projet reconnaissent ne pas connaître le site (M Vidal du département) ou se contredisent ouvertement (ex : M le Maire parle de piste cyclable alors que M Gouan du bureau d'études évoque plutôt une « continuité » cyclable...). Face au peu d'informations communiquées, au peu d'études réalisées et à toutes les interrogations restées vaines, je ne peux que me prononcer en total désaccord et j'ai le net ressenti que l'objectif est de présenter au public un projet utopique, complètement déconnecté de la réalité du site. Peut-être que les réactions souhaitées étaient « wouah, trop bien un collège, il est trop beau. C'est chouette pour les jeunes » sans aucune autre réflexion mais il n'est pas possible de mordre à l'hameçon aussi facilement. Aussi, modifier le PLU pour rendre constructible la zone humide à la Frayse me paraît complètement aberrant et source de nombreuses inquiétudes puisqu'il nous a été refusé de nous présenter le projet lors de la réunion publique

car ça n'en était a priori pas l'objet. Difficile de se prononcer alors. En creusant les documents mis à disposition pour la courte durée d'un mois et en se basant sur les (absences de) réponses aux très nombreuses questions posées lors de la réunion publique, il en ressort que :

-aucune explication n'a été apportée à la question de savoir pourquoi les autres sites potentiels ne présentaient pas à la base les qualités requises, notamment en termes de superficie foncière, comme le souligne la MRAE dans son avis très négatif de novembre 2021. Or, une déviation, attendue depuis des décennies et censée alléger la circulation en centre-bourg, ce qui est effectivement le cas, a été mise en service en fin d'année dernière. Pourquoi, contre toute logique, ne pas avoir intégré le projet de collège à proximité de cet axe ? Des terrains y sont présents et des procédures d'expropriation ont déjà été réalisées pour construire cette voie. Il en est de même pour l'école publique. Aucune explication non plus sur le refus de rénover l'école historique et de se servir de la réserve foncière disponible à proximité. Le terrain serait « trop pentu pour construire » selon M le Maire. A la question, pourquoi ne pas avoir utilisé la plaine des sports en plein centre-bourg sur laquelle des équipements sportifs sont déjà implantés, de superficie suffisante au moins pour l'école, aucune réponse valable, si ce n'est qu' « un espace vert en vaut un autre » toujours selon M le Maire... Nous comprenons alors aisément que cette concertation n'en porte que le nom et que tous ces choix sont biaisés depuis le début. Et que cette modification de PLU est totalement incohérente avec les différents documents d'urbanisme dont le SCoT et les projets actuels visant à remodeler le centre-bourg.

-aux nombreuses questions sur les flux de circulation importants qui vont à nouveau traverser Fargues et notamment l'avenue de Lignan (qui comme la concertation publique n'a d'une avenue que son nom...) seule voie d'accès prévue pour le site, aucun chiffre n'est communiqué sur le nombre de voitures supplémentaires attendues, la provenance des élèves (la carte scolaire est inconnue), le nombre de personnes attendues sur le site en même temps, le nombre de places de stationnement etc. Personne ne sait, riverains comme élus, comment l'équivalent de quasiment la moitié de la population de Fargues va pouvoir accéder au site. Nous comprenons que les élus souhaiteraient tous nous mettre au vélo, qu'ils souhaitent que le stationnement se fasse aussi allée de la Frayse (10 places prévues) et qu'ils considèrent que pas tous les professeurs seront là en même temps, donc aucun besoin de prévoir beaucoup de stationnements!. Les quelques collégiens farguais qui ne bénéficieront pas du ramassage scolaire viendront sûrement en vélo, les parents avec jeunes enfants devant aller ensuite travailler prendront certainement leurs voitures, tout comme les professeurs qui ne résideront pas sur la commune ou tout autre personne devant se rendre sur le site. C'est dès lors condamner les usagers et les riverains à des embouteillages permanents au sein d'une route étroite et dangereuse (2 accidents le mois dernier, pas de trottoirs par endroits). Quant à savoir comment faire circuler 14 bus matin et soir sur cette même route, aucune réponse n'est donnée. Nous devons alors expliquer par a+b avec nos propres mesures que cela n'est pas possible, la largeur de l'avenue étant en moyenne de 7,9m. Il nous est répondu qu'on élargira la chaussée pour mettre la piste/continuité cyclable puis qu'on la réduira pour réduire la vitesse. Que penser aussi du projet d'implanter un giratoire dans un virage ? Comment est-ce possible de devoir en arriver là ? Une catastrophe annoncée associée à des nuisances sonores, des pollutions atmosphériques et sûrement des dégradations encore du cadre de vie aucunement anticipées ni quantifiées. Quant aux projections dans l'avenir, aux interrogations sur la possibilité qu'il faudra sûrement envisager d'autres voies d'accès au site, aucune réponse n'est apportée et nous pouvons présager d'un nouveau désastre environnemental lorsqu'il faudra désengorger l'avenue de Lignan en créant une route à travers le vallon.

-à propos des graves conséquences environnementales, soulignées notamment par la MRAE. Il nous est répété qu'elles ne sont pas si graves, la zone humide n'a d'humide que son sol et les animaux seront bien gentils d'emprunter « le corridor prairial » (qui sera tronqué car bétonné au niveau du parking à bus) pour aller voir ailleurs ce qu'ils y trouvent car « on retrouve ces caractéristiques facilement ailleurs, même un terrain agricole peut avoir ce type de sol » selon M Gouan du bureau d'études. Nous en sommes là en 2022... Nier encore et toujours les intérêts et fonctions de ces sites naturels et en dépit de la

communication du département (journées des zones humides en février 2022) et de la commune (« le respect de l'environnement et la qualité du cadre de vie en protégeant les parties porteuses de biodiversité »). Nous sommes en pleine vague de chaleur. L'an dernier à la même époque nous subissions des pluies qui avaient inondé un certain nombre de communes dont Fargues. Comment est-ce alors possible en 2022 de prôner encore une bétonisation massive de sites naturels et de vouloir rendre constructibles ces terrains dont on connaît l'importance et toutes les fonctions ? Comment peut-on justifier ce projet par l'intérêt général et la volonté de sensibiliser les jeunes à l'environnement alors que leur collège aura nécessité de le détruire et que ce type de projet condamne la génération future à vivre dans des conditions difficiles ? Comment les autorités et administrations peuvent-elles assumer de telles responsabilités envers les générations futures tout en prétendant le faire dans leur intérêt ? Il ne nous a été non plus répondu si les élèves auraient accès au reste du domaine pendant leur temps libre, ce qui ne peut qu'aggraver les dégradations.

-à propos de l'intérêt général qui justifierait ce projet. Si la croissance démographique et la saturation actuelle des établissements est constatée, aucune réponse n'est apportée à pourquoi le collège n'a pas été construit auparavant alors qu'il était prévu il y a 15 ans... Nous n'avons pas pu avoir de certitudes quant aux possibilités de mutualiser les équipements sportifs du collège avec l'école publique. Quant aux associations qui auraient besoin de locaux, M le Maire dit que l'ancienne école sera pour elles... A ne plus rien y comprendre si ce n'est que la nature paiera encore les incompétences diverses qui ont mené à devoir monter ce projet dans l'urgence et à choisir le terrain le moins « contraignant » (en langage politique).

-enfin sur le zonage à proprement parler. Le zonage UE ne limite pas l'emprise au sol, laissant la porte ouverte à d'autres constructions. Tout comme les stationnements restent autorisés en zone Ne, dont l'intérêt écologique est censé être protégé. Que penser des nuisances sonores, visuelles infligées aux voisins riverains qui se retrouvent avec un parking à bus ou un imposant bâtiment au bout de leurs jardins ? Était-il réellement nécessaire de coller les bâtiments aux habitations ? A ces questions, M le Maire répond que « les gens veulent tout mais pas devant chez eux » réduisant les problématiques à un simple caprice de voisins.

Par conséquent, il semblerait que ce projet de modification du plu soit « l'arbre qui cache la forêt » de toute une suite de décisions absurdes, niant tout impact environnemental et sur les usagers et riverains, basées sur une opportunité foncière et financière et en dépit de tout bon sens que ce soit pour faciliter l'accès au site aux futurs usagers ou pour garantir une qualité de vie acceptable et une éducation notamment environnementale crédible aux générations futures. Ce qui est très grave et constitue un refus flagrant d'écouter les citoyens et d'agir démocratiquement...

**Commentaire du 15/15/2022 14:24 par Philippe Sigalo (pas-de-mail)**

Le projet de collège, bâtiment dédié à l'éducation de nos jeunes, dans le site de la Frayse n'a aucun sens dans un environnement de plus en plus envahi par le bétonnage et le goudronnage. Les sites naturels autour des métropoles françaises sont régulièrement menacés puis bétonnés si des ZAD ne se constituent pas pour les protéger.

C'est plus fort que nous : les hommes ont besoin de détruire la nature ! Ce poumon de nature, de faune et de flore formidable qu'est le site de la Frayse est menacé par ce projet.

Les différents rapports sur les modifications du climat nous alertent pourtant régulièrement : Nous sommes responsables ! Je ne suis pourtant pas un militant du climat mais il s'agit de bon sens. A l'heure des canicules de plus en plus fréquentes, ce site doit être protégé !

Pour rappel, en France en 2011, en moyenne 165 hectares, soit 1 650 000 m<sup>2</sup> de milieux naturels et terrains agricoles ont été détruits chaque jour et ont été remplacés par des routes, des habitations, des zones d'activités, par un phénomène d'étalement urbain.

Cette artificialisation doit nous alerter.

Ce projet a été conçu sans que la parole des habitants soient recueillie, prise en compte, au moins, entendue...

Je suis très déçu que le département et la mairie (une nouvelle fois) ignore ces débats indispensables à la démocratie locale.

Pourquoi ce choix ? D'autres espaces sont disponibles sur la commune de Fargues près du centre-ville et sur le territoire de la CDC.

Ce choix doit être revu.

Quel exemple donne-t-on aux enfants qui vont fréquenter ces bâtiments ? Que nous pouvons/devons bétonner des sites naturels ?

**Commentaire du 15/15/2022 12:45 par SERRIER Laurent (l.serrier@orange.fr)**

Je suis pour la création d'un collège sur la communauté de commune des coteaux bordelais mais je regrette que le projet de changement de PLU pour pôle éducatif sur le domaine de la Frayse présente de trop nombreuses approximations contradictions et erreurs pour y adhérer.

Erreur de rédaction du paragraphe UE11.6 Règles architecturales particulières : .

"les façades orientées vers l'allée de la Frayse feront l'objet d'un soin particulier pour dialoguer avec les parvis à dominante piétonne à aménager ".

Les parvis à dominantes piétonne, si ils étaient aménagés, ne se situeraient pas allée de la Frayse mais sur la zone d'accès située ,elle ,sur le domaine de la Frayse. .

Incohérence entre déclaration de démarche ERC d'évitement et la réalité des faits :

La communauté de commune n'a pas, à ma connaissance ,appliqué cette démarche prétendument itérative lorsqu'elle a eu l'occasion d'acheter en 2017 ,le domaine de la Frayse classé zone naturelle .

Incohérence entre la déclaration de choix du site "selon une analyse multicritère de 5 sites" et le contenu de l'extrait du tableau comparatif indiquant la surface insuffisante de 4 des propositions.

Incohérence entre la déclaration sur le PADD de vouloir "conforter le pôle mairie du centre ville " et le choix, pour y déplacer un équipement majeur à desserte quotidienne que sont les écoles primaires et maternelles, d'un site totalement excentré .La déviation, par le Nord, de Fargues a permis de désengorger son centre ville.

Installer à l'opposé sud un équipement destiné à accueillir 1400 personnes créerait un flux traversant de véhicules déstructurant à nouveau le centre bourg.

Le centre bourg dispose d'une plaine des sports dont 2 terrains de foot .

Déplacer cet équipement de plein air au domaine de la Frayse permettrait de le remplacer par au moins le groupe scolaire communal qui concentre beaucoup plus d'usagers.

Le groupe scolaire communal a été doté d'une réserve foncière pour pouvoir l'agrandir et répondre à l'accroissement de population

comme le stipule le PLU actuel ,pourquoi ce revirement ?

Incohérence entre la déclaration : le site de la Frayse doit être mieux connecté au centre ville par une liaison piétonne et vélos sécurisée (circulation douce) et le diagnostic de l'état de cette liaison : l'Avenue de Lignan .

La largeur de l'espace de cette route départementale étant reconnue insuffisante, cette liaison "douce" serait créée en 2022/2023 les habitants seront invités à une "concertation" cette fin d'année.

Ce serait un patchwork de "zones de rencontres 20 Km/h , voies mixtes ,voies à créer sur trottoir etc. Comment ne pas juger ce projet comme approximatif .

Incohérence entre les "diagnostics " de l'état des réseaux E.U. et E.P. et l'Article UE4.4.

EP : La déclaration de projet indique que le site de la Frayse n'est pas raccordé au réseau EP public de l'Avenue de Lignan . Le réseau EP de l'Av. de Lignan est bloqué entre 2 points hauts situés l'un un peu avant l'embranchement de la contre allée de la Frayse côté bourg et l'autre après l'entrée du domaine de la Frayse .Le réseau EP de l'av. de Lignan , comme l'indique un plan non daté d'état du réseau intégré au document ,se rejette sur le réseau EP de la contre allée de la Frayse .qui est ,lui aussi bloqué entre les 2 points hauts .Ce réseau public rejette donc en traversant deux parcelles de terrain privatives situées en fond de nous dans la zone humide du domaine de la Frayse .

L'article UE4.4 admet que le pôle scolaire pourrait "rejeter un reliquat EP de 3l/s sur le réseau public . Ce rejet venant du domaine de la Frayse viendrait donc transiter sur le réseau public, traverser les 2 parcelles privées et retourner sur le domaine de la Frayse .?!

E.U. :Pour franchir le point haut côté ville de l'avenue de Lignan le réseau public est équipé d'une station de relevage des eaux .

Cette station est déjà tombée en pannes signalées en Mairie (notamment pannes d'alimentation électrique) : les EU débordent alors sur les parcelles situées en fond de noue et en contre bas de l'allée de la Frayse . .

Lors de fortes précipitations, les rejets EP étant insuffisants ou insuffisamment entretenus , ils se mettent en charge en fond de noue et inondent le réseau EU .La pompe de relevage EU n'est pas destinée à absorber les inondations d'EP. Ces Inondations ont été signalées en Mairie (dernier signalement le 09 09 2021 )qui rétorque que c'est au particulier de s'équiper d'un clapet anti-retour pour ne pas être inondé par le réseau public . .

L'historique de ces inondations entraine une forte inquiétude vis à vis du projet qui comporte un fort accroissement des surfaces imperméabilisées et un risque supplémentaire sur les dégâts occasionnés par une défaillance du système de relevage .

Incohérence entre l'intention "d'offrir un projet pédagogique au pôle éducatif de sensibilisation à l'environnement " et le projet pour cela de :

- destruction de 7 Ha de zone humide.
- concentrer sur cette zone sensible des circulations de dessertes quotidiennes motorisées en masse.

**Commentaire du 15/15/2022 12:07 par REULA (jean-michel@reula.fr)**

L'implantation d'un collège dans le cadre de la CDC devient une évidence pour tous

Ce qui devient NON évident est l'implantation du collège sur le site de la Frayse eu égard à la dangerosité de la voie d'accès

Lors de la pseudo "consultation" du 7 Juin en mairie, il a été souligné la faible largeur la route de Lignan intégrant les trottoirs, piste cyclable et voirie autorisant le croisement d'autobus /camions. Cette situation ferait naître un potentiel important de dangers divers et particulièrement envers les collégiens farguais utilisant leurs vélos, triplettes, autres .. sans oublier les poussettes !

Il est évident que cette implantation à la Frayse est source importantes d'accidents . Qui sera alors tenu responsable d'accidents graves ?

Par ailleurs je ne comprends pas cette dissociation du projet "collège" et accès à ce collège .Pourquoi éviter d'associer ces deux sujets ?

Cette implantation à la Frayse manque de réalisme/ pragmatisme . Le maire nous avise que le projet d'aménagement de la route de Lignan sera présenté en Septembre 2022 alors que les travaux du collège seront déjà engagés ! Comment faut il interpréter ce fait ?

**Commentaire du 15/15/2022 11:07 par olivier ASSEMAT (olivierassemat@live.fr)**

OUI et trois fois OUI à un collège pour la CDC des Côteaux Bordelais.

NON à la modification du PLU pour autoriser la destruction de 7 hectares d'espaces naturels à la Frayse.

En réunion publique le 07 juin, le Service Infrastructures et Routes du Département était LE grand absent.

L'aspect "déplacements" n'a manifestement pas été correctement évalué.

La Mairie par la voix de son Maire a expliqué que le tracé d'une future piste cyclable serait révélé à l'automne.

A peine une heure plus tard, le Bureau d'Etudes spécialisé confessait que techniquement cette piste cyclable était IMPOSSIBLE à réaliser, la chaussée étant d'une largeur insuffisante en de multiples endroits.

Que le bon terme était "continuité cyclable" à savoir cohabitation camion/cars/vélos et marquage au sol.

Pour éviter une hécatombe sur une Avenue de Lignan déjà très accidentogène il convient donc d'exclure ce lieu.

Pour être force de proposition il faut réquisitionner un terrain le long de la déviation entre Maison Rouge et les anciennes cheminées Salvador.

Cela sera cohérent en facilitant la desserte pour les enfants venant des nombreuses communes alentour du secteur du futur collège.

Cela sera cohérent surtout pour le Département qui a financé une déviation structurante et qui finance également le collège.

Le retour du bon sens en quelque sorte.

Quant aux écoles maternelle et primaire, des centaines d'enfants résident actuellement à moins d'un kilomètre et viennent à pied.

La priorité est de garder un emplacement qui évite d'obliger les parents à venir en voiture.

Soit une réhabilitation lourde à l'emplacement actuel, soit un nouveau lieu CENTRAL (plaine des sports ou autre)

Donc la priorité est de ga

**Commentaire du 15/15/2022 09:17 par Lionel Bentz (bentz.lionel@neuf.fr)**

Le choix de construire un collège et de déplacer l'école primaire ainsi que la maternelle est une aberration et un non sens

Alors qu'il existait des terrains entièrement libres de toute construction sur les communes de Carignan et de Tresses,

le long de la deux fois deux voies en cours de travaux facilitant la pose de tous les réseaux nécessaires a ce future

groupe scolaire.

Ces deux établissements vont faire venir ; 900 élèves au collège, 400 au primaire, 200 personnes pour le personnel et les enseignants et 300 personnes pour la fraysse et les manifestations.

Un total de 1800 personnes qui va circuler matin, midi et soir sur l'Avenue de Lignan, d'une largeur de six mètres, avec des trottoirs inexistant , en plus des bruits, de la circulation des bus et des voitures avec la pollution pour tous les riverains de cette voie et des bouchons.

De plus, des problèmes techniques importants, le réseaux d'assainissement entièrement à refaire pour desservir

1800 équivalent/habitants en période de pointe. Cette zone est desservie par une station de refoulement située dans la contre allée de la Fraysse, qui ne dessert actuellement que 200 habitants et qui n'est pas sécurisée en cas de coupure de courant.

La conduite de refoulement est à changer jusqu'à la route des Ecoles.

Le réseau d'eau potable est inadapté à la pose de poteaux d'incendie en simultanés, il faudra prévoir une bêche.

Tous les autres réseaux existants devront être modifiés ( EDF,Gaz et Télécommunications) actuellement sous trottoirs

**Commentaire du 14/14/2022 23:30 par Thierry (thierry.castang@wanadoo.fr)**

Je suis Farguais depuis 1974 et riverain du futur projet.

Je conçois la nécessité d'un nouveau collège a Fargues et je l'accepte.

En revanche le site choisi ne me paraît pas coherent. Et pas seulement parce que je suis riverain et subirai a ce titre les inevitables nuisances.

D'une part ce projet va detruire le dernier poumon vert de la commune. Au mépris de l'engagement pris par nos elus de conservation du lieu. Conscience politique et conscience environnementale ne font pas bon menage.. Alors que nous en aurions tant besoin.

Ensuite ce que les nombreux commentaires écrits sur ce site mettent en évidence c'est que les professionnels qui gèrent le projet politiques, fonctionnaires, urbanistes, laissent planer des zones d'ombre sur des incohérences: voies inadaptées, assainissement inadapté, parking insuffisant, éloignement du bourg des commerces et des accès. Pourquoi ne pas avoir pensé ce collège avec le projet de rocade? Ça faisait du sens effectivement.

Et malgré ces zones d'ombre, ces incohérences, ces incertitudes, on consulte les gens sur un changement de plu. Il y a de quoi s'interroger.

Alors voici ma position.

Ce projet est d'une ampleur telle qu'il va engager la commune dans un processus irréversible et aura des conséquences non évaluées sur les voies, les réseaux, les déplacements, le stationnement, les écoles, et plus généralement sur la vie dans la commune. Avec des coûts imprévisibles notamment sur des infrastructures à venir et pourtant non évoquées.

Il me semble qu'il faudrait que ne soit pas seulement nos élus qui votent cette décision mais tous les Farguais. Et cela redonnerait de la confiance.

**Commentaire du 14/14/2022 17:57 par Joëlle & Emile SCHMIDT (pas-de-mail)**

Nous ne sommes évidemment pas opposés au projet de la réalisation d'un collège au sein de la communauté de communes des Coteaux Bordelais,

Riverains de l'avenue de Lignan, unique voie d'accès au pôle éducatif en projet, nous redoutons les conséquences de celui-ci sur la circulation automobile déjà particulièrement dense et les nuisances qui en découleront pour les usagers de cette avenue,

Nous n'avons pas trouvé d'information sur les aménagements sécuritaires envisagés?

Alors que la planète se mobilise pour le climat et pour la défense de l'environnement, il apparaît incongru que la municipalité réalise une mise en conformité du PLU pour rendre constructible une zone « NATURELLE » choisie au sein du Domaine de La Frayse, Nous n'y sommes pas favorables,

**Commentaire du 14/14/2022 16:24 par Raymond (nadege.raymond@netcourrier.com)**

Bonjour

Je suis pour ce nouveau collège.

Fargues-Saint-Hilaire s'agrandit et la ville a besoin de ça pour continuer à évoluer.

**Commentaire du 14/14/2022 12:18 par BAHADOURIAN Magaly (magalyandco@gmail.com)**

Tout d'abord, pour répondre à certains commentaires qui pensent que d'autres sont CONTRE le collège à Fargues, il me semble qu'il y a méprise sur le sujet de la présente concertation.

Si j'ai bien compris cette concertation nous demande de développer nos arguments POUR ou CONTRE une modification du PLU qui permettrait de créer un pôle éducatif au domaine de la Frayse, comprenant un collège de 900 élèves, un groupe scolaire maternel et élémentaire de 350 élèves et un centre de loisirs.

Il me semble avoir compris lors de la réunion publique du 7 juin que l'ensemble des intervenants était POUR l'implantation d'un collège sur le secteur, tout le monde a conscience que ça devrait désengorger les collèges existants et « limiter » les déplacements de population, par rapport aux actuels collèges de secteur qui sont pour Fargues et Sallebœuf : Georges Rayet à Floirac, pour Tresses et Pompignac : Jean Zay à

Cenon, pour Carignan, Nelson Mandela à Floirac et nous ignorons (malgré les questions posées à la réunion publique) les autres communes qui seront concernées par ce collège, « la carte scolaire n'étant pas définitive »...

Bien évidemment avoir un collège sur les Côteaux Bordelais est attendu par tous depuis longtemps, par contre il ne s'agit pas de se précipiter à choisir un lieu sur la commune pour se rendre compte dans 3, 5 ou 10 ans que c'était une erreur, car le collège sera implanté pour plusieurs décennies. Il faut donc être un peu visionnaire et se demander comment ça se passera en 2030 ou 2040, pour trouver le meilleur lieu d'implantation de cet équipement.

Revenons-en à la question posée par cette concertation : est-il opportun de modifier le PLU, qui classe actuellement le secteur du Domaine de la Frayse en zone NL (N comme Naturelle) avec des parcelles préservées à la constructibilité limitée, qui correspond à un secteur dédié à des équipements de camping, sportifs et de Loisirs, pour rendre la zone constructible pour y construire un collège et un groupe scolaire ?

Pour répondre à cette question, il faut peut-être se demander pour quelle raison le PLU précédent a limité la constructibilité de cette zone à des espaces sportifs ou de loisirs ?

Ne serait-il pas plus opportun d'y implanter une plaine des sports qui fait cruellement défaut à notre commune et qui resterait dans l'objectif du PLU ?

Il faut aussi se demander si le collège ne peut pas trouver une place ailleurs ? sur la commune de FSH ? ou bien même s'il le faut, sur une commune limitrophe qui serait plus adaptée aux flux qui vont être induits par cet équipement ?

Lors de la réunion publique, le responsable du Département nous a expliqué que les autres sites n'ont pas été retenus pour différents critères (qu'il a été difficiles de détailler) : superficie du foncier, présence des réseaux, mutualisation des équipements, capacité à acquérir le site.

Ce dernier critère a semble t-il été le plus important puisque le terrain appartenait à la CDC, ce qui évite des coûts d'achat du terrain immédiatement. Or est-ce un bon calcul ? Pour faire l'économie de l'achat du terrain, on va créer un site qui consomme des terres situées en zone naturelle, dans un endroit excentré de la commune, avec une voie d'accès, qui n'est pas et ne pourra pas, être adaptée au flux requis. Et qui va donc engendrer des coûts importants pour son adaptation qui permettra une solution coûteuse mais non idéale.

N'est-il pas opportun de plutôt investir dans du foncier aujourd'hui, pour avoir, demain, un Collège parfaitement adapté aux besoins territoriaux et aux contraintes du territoire (accès, parkings...)

Lors de la réunion, il a été répondu par le responsable du département que le parking du collège contiendrait 46 places, alors même qu'un établissement de cette taille mobilise 75 à 80 enseignants, sans compter les personnels administratifs et le personnel lié à la restauration, au technique. Pas de parking prévu pour les familles sur le site ?

Pour la commune de Fargues il n'y aura pas de ramassage scolaire, cela a été confirmé lors de la réunion. Les farguais devront prendre les bus Transgironde, or pas de bus qui dessert la Frayse le matin avant 8H13, seulement le 404 passe au domaine de la Frayse et il dessert les arrêts Bons enfants, Mairie et Clos Poujeau seulement.

Pour les autres quartiers de la commune, les enfants devront s'y rendre à pied, à vélo (certains quartiers sont éloignés de plus de 2km, quid des intempéries ?) ou être amenés en voiture par leurs parents.

L'avenue de Lignan mesure 7 m de largeur, il faut 6m de route pour que 2 bus puissent se croiser, une piste cyclable requiert 2,5m de plus et un trottoir 1,40m ???

Qui a étudié ce point ? quels sont les résultats de cette étude ?

Le plan vélo ne prévoit pas de piste cyclable sur l'avenue de Lignan (ce n'est pas nécessaire car elle sera limitée à 30km/h), ce point a été confirmé en réunion publique.

Comment on imagine que les parents feront : ils accompagneront leurs enfants à pied ou à vélo jusqu'à la Frayse, puis ils retourneront chez eux pour prendre leur voiture pour aller travailler ou pour aller prendre le bus sur la déviation ???

Combien de parking sont prévus pour le groupe scolaire exactement ? car l'étude n'est pas précise sur ce point mais il semble qu'il y en ait moins que près des écoles actuelles et compte tenu de la situation de la Frayse, en limite de la commune, moins de personnes pourront venir à pied.

Certains commentaires expliquent que les gens râlent sans savoir mais que les personnes chargées du projet ont forcément réfléchi à tous ces points, les expériences passées montrent que ce n'est pas une évidence (cantine scolaire construite trop petite dès le départ et nécessitant 3 services, certains élèves mangent à 13H, Bus 407 déplacé sur la déviation, voie rapide alors que le bus est emprunté principalement par des piétons...)

L'idée de la mutualisation des équipements a été vendue pour justifier le projet de pôle éducatif mais dans la réalité, les équipements sportifs ne pourront pas être mutualisés entre le collège et les écoles car le besoin du collège est permanent sur les horaires scolaires. Il en est de même pour les cantines qui ne pourront pas être mutualisées car les personnels ne sont pas les mêmes, les besoins et exigences nutritives non plus

Il semble que le terrain situé à Maison Rouge proche du rond point de la déviation était suffisant pour le collège seul. Cette solution peut-elle être réenvisagée avec le groupe scolaire situé ailleurs ?

par exemple sur le stade de foot derrière la Mairie, plus central, proche des infra structures existantes : bibliothèque, dojo, salle multi activités, mais aussi proche des commerces pour redynamiser le centre bourg ?

L'argument principal de Mr le Maire est de dire que « les gens veulent tout mais pas à côté de chez eux » pas seulement, si les choses sont implantées au bon endroit elles ne posent pas de problème.

Je ne suis pas riveraine de la Frayse, loin de là, j'habite proche de Maison Rouge, là où pourrait être implanté le collège si le Département décidait de revoir son positionnement (mes enfants sont trop grands pour que je prêche pour ma paroisse), je n'ai rien à gagner de l'avoir si proche de chez moi mais j'ai conscience des désagréments que cela posera à la commune dans un futur proche, en terme de difficultés de circulation, de parking, d'environnement, si il est implanté à la Frayse. J'essaye d'avoir une vision d'ensemble pour la commune et surtout de voir l'intérêt général plutôt que mon intérêt particulier.

Dans l'intérêt général, il me semble donc que nous devons nous positionner CONTRE cette modification du PLU.

#### **Commentaire du 14/14/2022 12:17 par Plégat Josiane (pas-de-mail)**

Les parents de collégiens ou futurs collégiens sont bien évidemment très favorables à l'implantation d'un collège près de chez eux.

Ce qu'ils n'ont pas anticipé, c'est le parcours pour y accéder..

Ceux qui viendront en voiture chercher leurs enfants n'auront que peu de possibilités de se garer pour les attendre, à moins de déborder sur la route de Lignan déjà très encombrée et l'allée de la Frayse.

Les enfants à vélo seront au milieu d'une circulation dense, les bus (14, le matin et le soir) s'ajoutant au flux déjà important aux heures de pointe.

Ceux qui seront à pied n'auront pas d'autres choix que de marcher sur la chaussée puisque les trottoirs seront encombrés par les voitures des parents qui attendent leurs enfants.

Une seule petite manifestation (course pédestre organisée le 12 juin dernier sur le site de la Frayse) a mobilisé toute la matinée, la totalité des trottoirs de l'allée de la Frayse.

**Commentaire du 14/14/2022 09:28 par Fabien (pas-de-mail)**

La création de ce groupe scolaire est une chance pour notre commune. Les bénéficiaires sont nombreux et ont déjà été relevés dans les posts précédents. Le point négatif sont les infrastructures routières menant à ce collège car il est vrai que cette route (l'avenue de Lignan) est déjà très accidentogène et ne permettra pas de supporter le flux supplémentaire sans modification importante.

**Commentaire du 14/14/2022 08:00 par Garcia Norbert (pas-de-mail)**

Je suis favorable à l'implantation d'un collège sur la CDC, mais le choix de l'espace naturel de la Fraysse à Fargues Saint-Hilaire me paraît résulter d'une démarche d'évitement inabouti.

Pourquoi les sites de Tresses et Carignan n'ont-ils pas été étudiés alors qu'ils représentent un atout économique et démographique équivalents ?

Pourquoi, après avoir désengorgé le centre bourg grâce à la déviation, choisir un site situé à 2 kms de celle-ci ?

Alors que l'on prône la protection de la nature et de l'environnement, on ampute la Fraysse de 7 ha 4 pour des constructions inadaptées. La zone est humide et la gestion des eaux pluviales ne paraît pas avoir été traitée suffisamment.

Sur les 1 300 élèves qui occuperont le site, en incluant le futur groupe scolaire, on peut supposer que la moitié d'entre eux utiliseront les transports scolaires mis à leur disposition, un tiers se déplacera par ses propres moyens (bicyclette, à pied...)

Il y aura donc l'équivalent de 300 véhicules de parents qui viendront chaque soir récupérer leur enfant.

Sachant que ceux-ci arrivent en avance et que les enfants ne sortent pas à l'heure, étant donné le peu de places de parking prévues

OU STATIONNERONT-ILS ? Route de Lignan ? Allée de la Fraysse ?

300 véhicules, plus une dizaine de bus scolaires sur la route de Lignan à cette heure de pointe équivalra à plus d'1 km de bouchon pour atteindre le giratoire de la D 936 chaque soir.

Aucun aménagement n'est prévu au-delà du site de la Fraysse, l'avenue de Lignan est étroite et dotée de peu de trottoirs sécurisés

Il n'est mentionné nulle part les incidences liées aux déplacements générés par le projet de mise en comptabilité du PLU..

**Commentaire du 14/14/2022 03:52 par JOST Etienne (pas-de-mail)**

La mise au "débat public" de ce projet de collège semble tourner, dans l'esprit des farguais qui s'y intéressent, à une opposition des partisans du projet emportés par monsieur le maire et l'équipe municipale face à un collectif d'habitants qui se serait constitué contre, en défense de ses petits intérêts égoïstes.

Il est important de rappeler à tous les habitants de Fargues et des communes qui vont bénéficier de cet équipement, l'impérieuse nécessité de sortir de cette vision binaire et tronquée, et surtout de l'anathème jeté contre ce groupe notamment lors de la réunion publique houleuse du 07 juin dernier au cours de laquelle les familles présentes ont été rapidement accusées par le premier édile de la ville d'être à la solde de l'opposition municipale et/ou de défendre des positions et des interprétations autour du projet qui n'ont aucune valeur, voir constituent "des faits alternatifs" (pour paraphraser une autre édile de renom) face au sérieux des services du département et de la ville qui sont des Hommes de terrain qui connaissent le métier.

Il est donc important, me semble-t-il, de rappeler en préambule 4 points importants fondamentaux afin que le débat autour de ce projet s'enrichisse et que l'ensemble des habitants dispose d'une pleine

connaissance de la situation afin de bien mesurer les impacts à venir de cet équipement structurant pour leur quotidien et celui de leurs enfants.

- 1- La nécessité d'un nouveau collège pour sur la communauté de commune des coteaux bordelais n'est en aucun cas sujet à polémique de la part du collectif d'habitants qui réitère sur ce point- toute son adhésion à un tel projet, de surcroit s'il peut advenir sur le banc communal mais dans des conditions de soutenabilité et de durabilité avérées;
- 2- Les familles présentes mardi 07 juin en réunion n'ont aucune affiliation ou intérêts quelconques dans les oppositions politiques internes à la commune. Ce sont des familles comme tout un chacun, soucieuses que la qualité du cadre de vie sur Fargues soit préservée et développée et que leurs enfants puissent bénéficier de cet équipement si tant est qu'il soit pensé et réalisé pour devenir un véritable atout pour la ville et ses voisines limitrophes. Et non pas un handicap pour les décennies à venir ;
- 3- Les questions posées et les doutes remontés lors de la réunion publique du 07 juin ne relèvent pas d'une volonté idéologique qui consisterait à protéger l'environnement (menacé du site de la Frayse) au dépend de l'éducation de nos enfants et donc à renoncer au pôle éducatif. Il s'agit de réfléchir et d'exiger que ce projet, justement, porte ces deux enjeux forts, de surcroit dans la situation de réchauffement climatique qui maintenant met en péril nos sociétés et leur cohésion.
- 4- Enfin, la tentative de discrédit portée par l'équipe municipale envers ces familles lors de la réunion du 07 juin dernier, au prétexte fallacieux qu'elles ne sont pas du métier face à des services en maîtrise de leur sujet est un non-sens. En effet, ce collectif d'habitants regroupe entre autres des personnes dont les métiers sont justement de travailler dans l'aménagement du territoire, l'architecture, la construction d'équipements, la protection de l'environnement, la sécurité routière, l'éducation, la petite enfance, les services publics.

Le sujet du pôle éducatif constitue donc leur quotidien aux côtés d'autres habitants de Fargues qui possèdent une expertise d'usage des lieux et qui sont donc pleinement à même d'éclairer sur les impasses durables et mortifères dans lesquelles le site de projet retenu va conduire irrémédiablement toute la population.

En ce qui concerne ce projet il interroge de manière inquiétante sur de très nombreux points, tant dans la forme donnée au « débat public » mis en place par la Mairie et le département de la Gironde que sur le fond du projet et plus précisément le site de localisation.

Sur la forme, il convient de rappeler le droit de l'urbanisme et celui à l'information qui précise que pour la réalisation de ce type d'équipement « aucune participation du public ne peut avoir lieu sans un information complète et précise, seule capable de permettre la participation responsable et efficace » [des Farguais]. Le droit à l'information ne saurait être effectif s'il ne peut, par la suite, donner lieu à participation » (cf. loi du 27 juillet 1978 et article L. 103-4 du code de l'urbanisme).

L'organisation et la tenue de la réunion publique du 07 juin dernier qui a vu durant plus de 3h monsieur le maire et les services du CD33 refuser ou n'être nullement en capacité de répondre aux très nombreuses questions posées par les familles présentes, interrogent sur la volonté réelle de concertation, et au-delà, sur leur maîtrise avérée de l'ensemble des enjeux et des impacts de ce projet pour la ville, ses habitants et les communes voisines.

Plus grave, faut-il relever également, celui de la posture des porteurs de projets qui, ne pouvant répondre à certaines questions s'en renvoyaient la charge sans aucuns résultats, se sont réfugiés derrière des services dont c'étaient la compétence mais qui hélas, n'étaient pas présents [sic] :

- celui de l'éducation pour éclairer sur la carte scolaire et les communes qui utiliseraient ce collège ;
- le service voirie du CD 33 pour la question de l'aménagement des accès au collège ;

- celui de l'environnement pour apporter les éléments de réponse sur le risque que fait peser le projet sur la zone humide et ses écosystèmes....

Face à nombre de questions restées sans réponses alors qu'elles devraient justement constituer les éléments socles du cahier des charges qui a prévalu à ce projet et le choix du site de la Frayse, les familles se sont vu opposer quasiment systématiquement des réponses de la part de monsieur le maire et/ou les services du département telles :

- « ce point sera organisé plus tard » : au sujet du découpage de la carte scolaire, et de l'aménagement de la route de Lignan ;
- « les services sauront faire » : au sujet de la régulation du trafic de 14 bus et 300 voitures ( ? estimation sans réponse) chaque matin/soir sur la route de Lignan et de la nécessaire mise en sécurité des enfants et des collégiens ;
- « nous ne pouvons vous le garantir » : au sujet du projet de mutualisation des équipements entre le collège, les écoles maternelles et scolaire, les activités du périscolaire et celles du domaine de la Frayse...

Enfin du côté des élus - monsieur le maire et les deux conseillers départementaux (adjoints également aux maires de Latresne et de Tresses mais sans délégation de compétence rattachée au projet en lui-même) - leurs prises de position ont de quoi étonner tout citoyen puisqu'en guise de réponses aux doutes émis par les familles sur le choix du site et le risque pour l'environnement, les seuls arguments avancés ont été :

- de rappeler l'urgence du besoin de collège (point jamais contesté au demeurant) et le fait que dans la mesure où le collège de Latresne ne pose aucun soucis d'accessibilité, il en irait de même pour celui de Fargues- argument asséné sans fournir de données chiffrées et objectivées qui auraient pu amener à convaincre d'une comparaison qui ne peut être raison...;
- de conclure que les habitants, comme toujours, voulaient bien d'un collège mais jamais près de chez eux...;
- de rappeler (monsieur le maire) qu'il n'avait aucune obligation de concerter mais qu'il le faisait dans l'intérêt de ses administrés et qu'il voyait bien qu'une élue de l'opposition municipale avait organisé la contestation...
- que l'interprétation faites par les personnes présentes des risques identifiés pour le site de la Frayse , était la leur- interprétation contre interprétation donc- malgré des données chiffrées fournies par certaines personnes présentes dans la salle (notamment au sujet de l'impossibilité d'adapter le gabarit de la route de Lignan au trafic routier ou du non-respect des orientations du Scot) ;
- Enfin, il conviendra de noter l'attitude de dédain et de mépris affichée par les organisateurs de la réunion vis-à-vis des familles présentes : refus de répondre à certaines questions, souffles, ricanements, sourires en coins...

La réunion du mardi 07 juin s'est plus apparentée à un déni de concertation et de démocratie qu'à l'exercice sérieux, professionnel et constructif qu'elle aurait dû être.

En ces périodes troubles liés à la défiance des citoyens vis-à-vis de leurs représentants, ce type d'attitude, cette confiscation d'une décision éminemment publique et collective par des élus « hors sol », met clairement en danger le pacte social républicain et aggrave de manière coupable ce fossé creusé entre nous citoyens et nos représentants...

Enfin, il est troublant de constater que l'objet de la réunion publique portait sur la modification du PLU pour rendre constructible une zone humide afin d'y édifier 2 projets (le collège et ses équipements et le groupe

scolaire municipal-absent de tous les documents) dont il a été annoncé dès le début de la réunion que lesdits projets ne seraient pas présentés à ce moment-là mais au courant du 4e trimestre 2022.

Comment est-il possible de demander aux citoyens de donner leur avis sur une telle modification sans avoir connaissance des projets qui expliquent/ justifient cette modification... l'exercice est surprenant !

Sur le fond du projet, il convient de rappeler qu'il s'agit là d'une opération qui comprends plusieurs projets d'équipements :

- la construction d'un collège de 900 élèves (hors personnel encadrant et de service), ses équipements sportifs (gymnase, pistes d'athlétisme extérieure), ses espaces récréatifs, ses espaces techniques (parkings bus et VL, locaux restauration, accès secours et techniques, chaufferies, etc...);
- des logements de fonction au nombre de 4 (mais également absent des documents d'urbanisme...);
- deux écoles municipales ; maternelle et élémentaire aujourd'hui installées rue des écoles et leur parking (absente des documents d'urbanismes);
- le domaine associatif de la Frayse déjà en place et qui assure les activités périscolaire en semaine et vacances mais qui est également un centre de formation aux métiers de l'animation et de l'encadrement des jeunes (BAFA) ;

dont il est acté par la mairie et la maîtrise d'ouvrage, le CD33- qu'il se réalisera sur le domaine de la Frayse, espace boisé et protégé à plusieurs niveaux (zone humide), poumon vert de la commune mais également lieu très prisé des Farguais pour la nature et sa polyvalence (vide grenier, festival Frayse' Toch, réunion des associations UFCV nationales, etc..).

Ce site situé dans la partie sud de la ville, dans une zone de faible densité d'habitat, et est desservi par un unique accès via la route départementale qui est extrêmement sinueuse et dangereuse et dont le gabarit actuel ne permet même pas l'existence de trottoirs pour les piétons (largeur moyenne de la voie 7m).

Plusieurs questions ont été posées quant à ce choix mais n'ont, hélas, pas reçu de réponse en réunion publique du 07 juin, pas plus que les documents mis à disposition du public n'apportent de réponse cohérentes et construites.

Le choix du site est motivé pour 3 raisons principales :

- 1- Répondre au besoin urgent de collège ;
- 2- Mutualiser les équipements entre différentes structures éducatives (maternelle, élémentaire et collège) ;
- 3- Sensibiliser les enfants et collégiens à la préservation de la nature et au développement durable.

Si le choix n°01 n'est nullement contesté, celui n°03 ressemble à une « pantalonnade » car en effet, n'est-ce pas là un argument des plus cyniques pour un projet dont la réalisation va nécessiter la destruction de 7,5ha de zone humide...

A cette question posée, il a été répondu par monsieur le maire, les services et les conseillers départementaux présents que « des mesures compensatoires seraient réalisées sur un site pour lequel ils ne sont pas en mesure d'en communiquer la localisation, les emprises, ni même la nature des mesures compensatoires qui seront mises à l'œuvre.. »

A la question posée par les familles de savoir à quels besoins et découpage de la carte scolaire le collège répondra, il n'a été apporté aucune réponse ni même présenté un extrait de la carte scolaire qui pourrait permettre de savoir trivialement :

- Quelles communes enverront leurs collégiens au collège ?
- A partir de quelles routes les transports vont-ils s'organiser ?
- Le choix d'implantation sur le site de la Frayse a-t-il bien été fait à l'aune de ce futur découpage de la nouvelle carte scolaire ?
- Au regard de cette carte scolaire, la ville de Fargues est-elle bien située à l'épicentre du besoin de manière à optimiser les déplacements des familles en exploitant les bénéfices de la nouvelle rocade qui assure les déplacements quotidiens pendulaires entre les coteaux bordelais et la métropole ?
- L'implantation sur le site de la Frayse a-t-il bien été décidé et validé sur la base des éléments précités et d'études de trafic permettant de confirmer sa capacité à soutenir le trafic à venir et dans quel niveau d'intensité ?

A la question posée afin que les porteurs de projet puissent expliquer en quoi l'implantation du collège sur le site de la Frayse s'inscrit dans les orientations du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale), monsieur le maire s'est contenté de lire un extrait du Scot (passage non précisé) en expliquant que l'implantation y répondait puisque Fargues Saint-Hilaire est une ville de seconde couronne de la métropole identifiée comme centralité pour accueillir ce type d'équipement.

Sur ce point, l'explication est incomplète et mal interprétée puisque le Scot préconise de renforcer le centre bourg autour des services aux points de rencontre avec la rocade afin de développer les modes alternatifs de déplacement (bus à haut niveau de service, covoiturage, vélo, modes doux piétonniers).

L'implantation sur le site de la Frayse à plus de 2 km de la rocade contrevient à ces orientations car il va au contraire accentuer l'usage des véhicules individuels et ne permettra nullement le développement de modes d'accès mutualisés, écologiques et surtout efficaces/ adaptés pour les familles.

La rocade a permis de sortir les bouchons de Fargues, le pôle éducatif va les ramener avec de multiples conséquences néfastes à la clé.

Pour toute réponse, monsieur le maire a opposé à ces arguments « les interprétations alternatives » des familles présentes dans la salle... »

A la question de savoir pourquoi sur les 5 sites « préselectionnés » pour accueillir le collège, seuls celui du domaine de la Frayse a été retenu, il a été répondu par monsieur le maire et les services du CD33 qu'il s'agissait du seul site ayant une emprise foncière suffisante !

Dès lors quelle est la valeur de ce travail si dès le départ 3 sites ne répondaient pas au cahier des charges du projet ?

En outre, à la question de savoir pourquoi le site de la Frayse qui présente les caractéristiques écologiques les plus sensibles a été retenu, aucune réponse n'a été fournie autre que l'avantage de sa surface et la proximité de la forêt pour y sensibiliser les enfants au développement durable et à l'écologie...

Enfin, aucune réponse n'a été apportée par monsieur le maire et les services du CD33 quant au fait que cette mise en concurrence semblait fortement s'apparenter à un habillage à posteriori pour obtenir le feu vert de l'autorité environnementale, en témoigne le contenu de la délibération du CD33 du 28 juin 2018 arrêtant le site du domaine de la Frayse pour l'édification du collège. Il n'est fait nulle part mention dans cette délibération et ses annexes d'un quelconque travail de prospection foncière afin d'implanter cet équipement conformément aux orientations du Scot et des besoins de la carte scolaire.

A la question de savoir pourquoi le site des équipements sportifs en plein cœur de Fargues st-Hilaire, situé à 200 m de la rocade, en plein centre-ville, donc accessible à pied à tous les enfants et très facilement desservi pour les familles venant des autres communes voisines, et doté de 6 grands équipements très

aisément mutualisables pour le collège et les écoles, n'a pas fait l'objet d'une étude d'implantation, il a été répondu que « le projet aurait très pu se faire ici en effet » (monsieur le maire et monsieur le chef de projet du Plan Collège Ambition 2024 du CD33).

A la seconde question posée à la suite, de savoir pourquoi détruire irrémédiablement 7,5 ha de zone humide indispensable et utilisée par les habitants quand les 8 ha de la zone des sports pourraient accueillir le site du collège à moindres coûts et meilleurs bénéfices, il a été répondu par monsieur le maire : « un espace vert ou un autre c'est pareil, je peux aisément vous démontrer aussi que le terrain de football est une zone humide... »

Enfin, à la question posée aux services du département et à monsieur le maire, de savoir pourquoi dès 2017 quand le plan collège Ambition 2024 a été lancé, le CD33 et la ville, alors en pleine étude sur la réalisation du contournement de Fargues st-Hilaire, n'ont pas intégré dans leur projet le foncier nécessaire pour implanter le collège en bordure de rocade et ainsi pleinement organiser de manière responsable ces deux équipements conformément aux orientations du Scot, il a été répondu par le CD33 qu'ils ne pouvaient pas acheter ces terrains...

Une telle réponse laisse sans voix et il est nécessaire de rappeler le pouvoir d'expropriation dont le CD33 a la compétence pour la réalisation de projets d'intérêt public et qu'il dispose, tout comme n'importe quelle collectivité de l'appui de l'établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) dont la mission est justement d'assurer le portage foncier pour le compte de collectivités qui ne disposeraient pas des moyens suffisants pour acquérir des terrains au motif d'intérêt général.

Une telle réponse porterait à rire si elle ne témoignait pas soit d'un aveuglement consternant, soit d'un refus de la part du CD 33 de se conforter aux orientations du Scot et d'assurer son pouvoir régalien d'aménageur du territoire.

Sur l'argument de la mutualisation, à la question posée par les familles, de l'intérêt que le site de la plaine des sports aurait pour le projet (regrouper en cœur de bourg le pôle éducatif, les équipements sportifs, la résidence intergénérationnelle), aucune réponse n'a été apportée.

A la question de comprendre pourquoi plutôt que de démolir les écoles et les déplacer, un projet de réhabilitation n'a-t-il pas été envisagé, il a été répondu par monsieur le maire que le besoin d'accroissement du nombre de classe ne pouvait se faire sur le site devenu exigu.

A l'objection faite par les familles d'utiliser l'emplacement réservé situé en face des écoles, il a été répondu par monsieur le maire que celui-ci ne se prête pas à de nouvelles constructions car il présente de la déclivité (comme celui de la Frayze au demeurant..).

A la question de savoir combien de personnes seront regroupées sur le site- élèves, enseignant, personnels technique et encadrant- il n'a été apporté aucune réponse de la part de monsieur le maire et les services du CD33.

A la question de confirmer les estimations faites par le collectif d'habitant qui évalue à probablement 1200 à 1300 personnes sur le futur pôle éducatif, soit l'équivalent d'1/3 de la population de la ville sur le site du domaine de la Frayze, il n'a été fourni aucune réponse.

A la question de savoir si l'accessibilité au site du domaine de la Frayze a été prise en compte et étudiée en amont du projet afin de confirmer/ infirmer l'adéquation de l'équipement pôle éducatif avec son environnement routier, autrement dit, la route de Lignan est -elle dimensionnée pour accueillir un important trafic, il n'a été répondu aux familles que oui sans en fournir la démonstration.

A la demande des familles faite aux CD33 afin de savoir quelles études déplacement avaient été réalisées afin de modéliser des hypothèses de trafic entre les différentes communes utilisant le collège et le site du domaine de la Frayse aucune réponse n'a été apportée par monsieur le maire autre que « cela fonctionnera il ne faut pas voir les choses en noir.. »

A la demande des familles faites aux services du CD33 et monsieur le maire de confirmer que le gabarit de la route de Lignan est suffisamment dimensionné pour accueillir les éléments de programme annoncé (14 bus matin et soir, et un nombre non précisé de véhicules individuels, des trottoirs aux normes et une piste cyclable destinée au collégiens), il n'a été apporté aucune confirmation étayée par une étude de faisabilité ou une esquisse de réaménagement de la chaussée. Monsieur le maire, les services du Cd33 et l'urbaniste se sont contentés de répéter « que cela sera fait dans un second temps et que les services de la voirie du CD 33 (absents) sauront faire ».

Il est pourtant piquant de constater qu'un gabarit de 10 m est nécessaire pour réaménager de manière sécurisée la route de Lignan alors que celle-ci ne mesure en réalité que 7m de large en moyenne.

Ce réaménagement, qui n'a pas fait l'objet d'études sérieuses, devra-t-il se faire à posteriori et nécessiter l'acquisition de bandes de terrains privatives des habitations situées tout le long de la route et nécessiter ensuite l'abattage des massifs plantés et de chênes pour certains probablement centenaires ?

Nous constatons donc que la question fondamentale de la gestion des accès n'a pas été sérieusement réalisée, voir peut-être même pas du tout. Ce point est inquiétant notamment parce que le projet défend l'idée que les collégiens emprunteront cette voie via une piste cyclable et des trottoirs sécurisés avec des passages de bus importants dont il est maintenant démontré que la route ne peut les accepter.

Sur le projet en lui-même, à la question de savoir comment seront organisés les accès sur le site pour les bus et la dépose des enfants, les réponses de monsieur le maire et celles du CD33 ont semblé apparaître contradictoires- l'un assurant que les parents entreraient dans le site pour déposer les enfants tandis que le CD33 affirmait qu'il n'y aurait pas d'accès dans l'enceinte du collège.

La gestion des flux de véhicules à l'entrée de site pose de nombreuses questions restées sans réponse- comment en effet aménager un rond-point dans le virage de la route de Lignan au droit de l'entrée du domaine de la Frayse ? Aucune réponse n'a été apportée, notamment au regard du trafic déjà existant à ce jour.

Aucune données chiffrée et précise permettant d'identifier le besoin en stationnement pour le pôle éducatif n'a été fournie par les porteurs de projet, tout comme aucune réponse n'a été apportée sur l'amplitude horaire d'utilisation du pôle éducatif et donc de quelles manières la régulation du trafic sera-t-elle organisée ?

A la question de savoir si la centrale de traitement des effluents (eaux usées et eaux vannes) était suffisamment dimensionnée pour recevoir et traiter les besoins du pôle éducatif il a été répondu par l'affirmative par monsieur le maire quant bien même les familles, reprenant l'avis de la MRAE et leur propre vécu, ont émis des doutes notamment par le simple fait que le pôle éducatif fonctionnera 10h par jour contrairement aux maisons individuelles qui n'utilisent les stations de traitement des eaux que le matin et soir dans des proportions moindres.

A la même question concernant la préservation de la nappe phréatique et le risque de voir cette dernière, déjà fragilisée en ce point du territoire, être très rapidement en incapacité de répondre à la demande, aucune réponse n'a été apportée par monsieur le maire et les services du CD33.

A la question de savoir ce que feront les collégiens en dehors de leurs horaires de classes et de s'assurer que la zone humide et la forêt ne deviendront pas justement des espaces de refuges pour ces derniers, accélérant dès-lors leur possible dégradation, il n'a été apporté aucune réponse par monsieur le maire et les services du Cd33.

A la question de savoir si l'implantation du collège au coeur de fargues sur la zone des sports ne serait-elle justement pas une belle opportunité pour les enfants et collégiens pour accompagner les temps de pause (couplé avec les activités sportive existantes), aucune réponse n'a été apportée.

cette solution présente pourtant des développement fort intéressants pour tous les Farguais : proximité, facilité d'accès, liens évident avec les petits commerçants, réduction de la place de la voiture en coeur de ville, etc...

A la question de savoir qu'elle est le projet de mutualisation envisagé et mis au point entre la ville et le CD33 pour les espaces partagés, la seule réponse apportée a été de dire que « le projet n'existe pas mais que les services sauront faire » ( monsieur le chef du Plan Ambition Collège 2024) et « qu'ils ne peuvent absolument pas s'engager et certifier que ce projet se fera » (monsieur le maire).

A la question soumise par les familles de préserver absolument la zone humide, écosystème indispensable et poumon de la ville, la seule réponse apportée a été celle du besoin de collège.

A la question de savoir où en est le projet de collège du côté du CD33, il a été rétorqué que le projet en était au stade de l'esquisse et que rien n'était arrêté à ce jour. Cette réponse interpelle pour qui a pris connaissance de la délibération passée par le CD33 le 28 avril 2022 et qui attribue le projet de collège à l'entreprise Demathieu Bard Construction sous la forme d'un Contrat de Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) ou un Marché Global de Performance (MGP). Sous cette forme de contrat, le projet a été travaillé jusqu'à ses moindres détails et est donc prêt à être engagé. En effet, il est difficile d'imaginer une Entreprise attributaire d'un marché pour une chose et un prix inabouiti...

En conclusion, sans revenir sur la pertinence du projet de collège et son besoin qu'ici nul ne démentira, le reste ressemble à s'y méprendre à de la précipitation et une forte dose d'incertitude matinée de négligences flagrantes qui pourraient devenir coupables si un jour, le collège se faisant sur le domaine de la Frayze, les Farguais venaient à retrouver les affres des bouchons (aujourd'hui régulée grâce à la rocade ) matin et soir à travers leur territoire. et potentiellement, le long de cette route de Lignan, devenant un boulevard urbain aménagé dans un mouchoir de poche, déplorer quelques accidents dramatiques pour leurs enfants.

Un autre projet est possible ! les documents d'urbanisme l'écrivent et le préconisent, les outils de l'aménagement existent pour le penser tout comme les moyens d'y arriver (cf. expropriation et EPFNA), pour se faire il ne manque qu'une volonté politique éclairée qui sache se faire accompagner et s'essaye à penser un véritable projet de développement du centre bourg qui ne soit pas axé sur la voiture et ses infrastructures , mais sur le vivre ensemble c'est à dire, une urbanisation harmonieuse, l'exploitation des potentiels existants, le développement des commerces de proximités et des activités mis au coeur d'une ville accessible à pied et à vélo à coté d'une allée urbaine, la rocade qui concentrerait les principaux flux automobiles et autres modalités de déplacement rapides.

**Commentaire du 13/13/2022 23:40 par Patrick (pas-de-mail)**

J habite à Fargues et je suis vraiment "pour" ce collège . Mes enfants ont plus de 18 ans maintenant et ont dû aller au collège à bordeaux . J'aurais aimé qu'ils puissent bénéficier d un collège et ainsi éviter la pollution des bus et voitures pour les emmener. À vélo ce sera super ce collège

**Commentaire du 13/13/2022 23:37 par Arianna (pas-de-mail)**

Bonjour , j habite à Fargues saint hilaire et je suis pour ce projet de groupe scolaire à la Frayse. C est une chance pour une commune d'avoir un collège pour éduquer nos enfants dans un cadre verdoyant et proche de leurs lieux d'habitation. Je souhaite que le trafic soit pris en compte sur la route de Lignan et que les véhicules desservant le collège puissent rentrer dans le domaine de la Frayse pour éviter les bouchons sur la route de Lignan.

Bravo pour cette belle initiative qui peut devenir un vrai succès si on prend en compte la viabilité cyclo et et les liaisons avec le cœur de bourg.

**Commentaire du 13/13/2022 23:12 par Inconnu (pas-de-mail)**

La question de savoir s'il faut un collège ou pas ne fait pas débat bien-sûr

Mais le choix d'implantation n'a fait l'objet d'aucune cohérence tant au niveau accessibilité que d'aucun respect environnemental

La CDC la commune et le département souhaitent sanctuariser le domaine de la frayse comme site exceptionnel environnemental ...en y installant pas moins de 7 hectares de béton et amenant plus de 1300 élèves et personnels au quotidien....

De qui se moque t on ? Ou est la cohérence de pensée ?

**Commentaire du 13/13/2022 23:07 par Inconnu (pas-de-mail)**

Génial

7hectares de verdure remplacée par du béton

Situé totalement excentré de l'axe desservant la route vers la métropole

Projet super bien pensé 😊

Le besoin du collège est une réalité évidemment mais sa situation aurait pu être un peu mieux pensé vous ne croyait pas ?

**Commentaire du 13/13/2022 21:26 par Raymond (pas-de-mail)**

Très bonne idée. Il était temps même!

**Commentaire du 13/13/2022 21:26 par Marguerite (pas-de-mail)**

Je suis pour et je fais confiance aux personnes qui ont choisis ce lieu après plusieurs études.

**Commentaire du 13/13/2022 21:24 par Maxime (pas-de-mail)**

Un grand + :

- pour l'enseignement dans des classes non surchargées.
- pour la proximité
- pour le fait que ça va dynamiser notre région, la rendre + attractive en donnant envie aux familles de s'installer dans la région.
- et si certains ne sont pas contents d'habiter prêt d'un futur collège : et bien vendez vos maisons, beaucoup seront ravis de vous l'acheter pour vivre à proximité.

Point de vigilance : respecter le délai de la future rentrée : cela fait trop longtemps que nous attendons et que la démographie augmente.

**Commentaire du 13/13/2022 21:11 par Marie (pas-de-mail)**

De mon côté c'est oui également.

Ce projet s'inscrit dans le plan collège de la nouvelle-Aquitaine, de nombreux collèges ont été construits rive gauche, il est temps que ce soit notre tour.

Pour avoir de bonnes conditions d'enseignement et ne pas avoir 50 élèves par classe, et que le collège soit plus prêt.

N'oublions pas que les enfants seront les adultes de demain : apprendre dans de bonnes conditions est donc nécessaire.

Ces bonnes conditions passent par un nombre d'enfants satisfaisants dans les classes, un bel environnement pour apprendre : ce futur collège remplit donc les fonctions attendues.

Pour moi il est urgent d'agir et de respecter la date d'ouverture aux futurs élèves : chaque année qui passe, est une année où les élèves iront dans des classes surchargées, dans un collège loin, dont le niveau est en dessous de la moyenne nationale.

Concernant l'accessibilité, je rappelle que les enfants au collège n'ont pas tous les mêmes horaires, ce n'est pas comme en primaire, et donc les arrivées et départ des enfants sont différés, et pas en même temps tous les jours.

Le parking me semble adapté, et le projet s'inscrit dans un projet respectueux de l'environnement.

Alors go! Pour les enfants et pour de bonnes conditions d'apprentissage.

**Commentaire du 13/13/2022 19:30 par Ludivine (pas-de-mail)**

J'habite à pompignac. C'est un grand oui pour moi pour ce collège, à rendre accessible à tous les enfants des coteaux bordelais.

**Commentaire du 13/13/2022 15:52 par inconnu (pas-de-mail)**

Quelle belle et bonne nouvelle pour fargues saint hilaire et les communes aux alentours

**Commentaire du 13/13/2022 15:35 par Emi (pas-de-mail)**

C'est vraiment ce qu'il manquait à Fargues St Hilaire : un collège, super projet qui on espère verra le jour très prochainement.

Les enfants pourront faire leur scolarité, de la maternelle au collège, a proximité de chez eux. TOP!

**Commentaire du 13/13/2022 15:30 par inconnu (clemence\_esf@hotmail.fr)**

Bonjour, un projet nécessaire et à mon sens indispensable au vu de la démographie actuelle de la commune. Une vraie chance pour les enfants des coteaux bordelais d aller au collège à côté de chez eux.

**Commentaire du 13/13/2022 15:16 par Amélie (pas-de-mail)**

Très heureuse de ce projet essentiel à la scolarité de nos enfants. Un collège accessible à tous, proche de chez eux. De quoi rassurer tous ces jeunes et leurs parents. J'espère sincèrement que mes enfants auront la chance d'intégrer ce collège.

**Commentaire du 13/13/2022 14:56 par inconnu (emilie.maintenat@gmail.com)**

Bonjour, un collège à fargues st hilaire pour nos enfants est génial.

Vu la densité de la population ce n est que bénéfique.

J ai juste une requête suite à l implantation du groupe scolaire, n oubliez pas les ramassage scolaire qui fludifirez le trafic routier.

Vivement qu'il soit fini ce collège.

**Commentaire du 13/13/2022 14:52 par Gaëlle.T (pas-de-mail)**

Enfin !!!! Une excellente nouvelle pour notre commune et nos enfants 👍

**Commentaire du 13/13/2022 14:43 par Ben (ben8033@hotmail.fr)**

Bonjour

Je suis pour la construction de ce collège qui va permettre à nos jeunes enfants de maternel et de primaire de faire leur scolarité dans la commune avec un cadre sympa au lieu de faire des dizaines de km par jour en bus avec des horaires parfois mal adaptés au ramassage scolaire .

L endroit est certes pas très facile d accès mais d autres collèges autour ont également cette contrainte .

**Commentaire du 13/13/2022 13:35 par Rousselle (elodieneo@hotmail.fr)**

Un projet de qualité dans l'intérêt collectif qui tient compte de l'absence de collège sur ce secteur et permettra aux enfants de suivre un cursus dans les meilleures conditions. De plus, à l'heure des mobilités

douces il ne sera plus nécessaire de traverser la rocade pour amener nos enfants au collège un grand pas en avant en matière de bien vivre et d'écologie

**Commentaire du 13/13/2022 13:27 par inconnu (pas-de-mail)**

Pour les enfants des coteaux bordelais, une vraie chance de poursuivre leur scolarité dans un collège de proximité et neuf. Un très beau site qui sera toutefois en partie préservé.

**Commentaire du 13/13/2022 11:15 par Cousso Frédéric Maire de Croignon (jean-frederic.cousso@orange.fr)**

Le projet de construire un collège à Fargues coule de source au regard de la population croissante sur les coteaux bordelais et la rive droite. De plus il permettra une meilleure répartition des collégiens sur notre territoire ceci par rapport au collège de Creon qui est depuis de trop nombreuses années en sureffectif. Ainsi il permettra d'améliorer les conditions de vie au quotidien des élèves et du personnel dans son ensemble. Ce collège est nécessaire.

**Commentaire du 12/12/2022 21:34 par inconnu (pas-de-mail)**

Enfin un collège pour les coteaux bordelais. En espérant que la date soit respectée car il a déjà 5 ans de retard à mon goût, au vu de l'accroissement de la population

**Commentaire du 11/11/2022 17:40 par inconnu (pas-de-mail)**

Un projet nécessaire et indispensable à la transition opérée depuis plusieurs années sur les communes de Fargues et alentours !

**Commentaire du 11/11/2022 16:17 par Anne (pas-de-mail)**

Excellent projet

**Commentaire du 11/11/2022 13:38 par Line (linemorganne@gmail.com)**

Bonjour,

Pour un centre commercial, j'aurais compris les réticences de certains. Concernant le projet de parking du super u, encore une fois, les contestations me paraissent justifiées.

En revanche, je ne comprends pas comment certains peuvent mettre en cause le bien fondé de ce projet.

Si le climat et l'empreinte carbone sont des priorités, l'éducation de nos enfants n'est il pas une cause qui nous dépasse, à laquelle nous avons le devoir d'adhérer.

On ne nous impose tout de même pas une prison psychiatrique pour dangereux criminels en plein bourg!

Un élu qui défend l'environnement et qui se moquerait des besoins prioritaires de ses citoyens n'aurait rien à faire à un poste décisionnaire, à bon entendeur... Chacun son rôle, pendant que certains pestent, d'autres travaillent, alors si vous avez une meilleure solution, je suis sûre que nos enfants seront ravis de l'entendre.

**Commentaire du 11/11/2022 10:40 par Jérémy Ecale (pas-de-mail)**

En tant que parents d'élèves d'un enfant de 6 ans sur la commune de Salleboeuf, je me réjouis de la création de ce collège de secteur sur la commune de Fargues-Saint-Hilaire qui permettra à tous les enfants des communes limitrophes de pouvoir continuer leur apprentissage sur un secteur privilégié, aussi cela permettra de réduire la pollution car emmener nos enfants à l'actuel collège de secteur dans le secteur Cenon n'est plus en adéquation avec les enjeux environnementaux. Enfin l'augmentation de la population sur notre territoire et aussi de facto du nombre d'enfants nécessite l'édification d'un nouveau collège pour répondre aux attentes de la population point pour tous ces motifs je suis favorable à ce nouveau collège

**Commentaire du 10/10/2022 14:50 par zandvliet jean (jean.zandvliet@gmail.com)**

Je m'exprime en tant qu'habitant de fargues et parent d'un enfant de 5 ans. Je suis pour la réalisation de ce projet qui permettra à nos enfants de grandir et s'éduquer dans notre belle commune. J'entends le mécontentement des certains riverains de la zone, mais nous devons penser au bien commun et à l'épanouissement de nos enfants qui ne seront pas obligés de se rendre dans des établissements loin de la commune et saturés en élèves voir même dans des établissements privés. Les techniciens du département sont des spécialistes qui n'en sont pas à leur premier collège, ils ont donc forcément réfléchi sur les flux de bus et de population qui emprunteront l'avenue de lignan. J'offre mon soutien à ce beau projet pour la commune et surtout pour nos enfants.

**Commentaire du 10/10/2022 13:45 par Anne-Sophie (bogoude@hotmail.fr)**

Bonjour, ce projet de collège et groupe scolaire est une très bonne idée. Cela permettra, notamment aux enfants de Fargues-Saint-Hilaire, de ne pas avoir à se déplacer à Floirac pour le collège. Les écoles publiques (maternelle et primaire) devenant vétustes, la création du groupe scolaire à côté du périscolaire facilitera le déplacement des enfants sans car.

**Commentaire du 10/10/2022 13:40 par Bérangère (pas-de-mail)**

Enfin un projet réfléchi avec des améliorations vertes pour compenser! Bravo

**Commentaire du 10/10/2022 13:38 par inconnu (Alyssa)**

Enfin une bonne nouvelle !! Pour désengorger nos collèges des classes surchargés.

**Commentaire du 10/10/2022 13:36 par Laure (pas-de-mail)**

Bien pour nos enfants qui méritent le meilleur 👍👏

**Commentaire du 10/10/2022 13:36 par Frédéric (pas-de-mail)**

Super collège !!!!!

**Commentaire du 10/10/2022 13:35 par Justine (pas-de-mail)**

Notre belle commune se développe tout en pensant à nos enfants et à l'environnement

Projet validé 👍

**Commentaire du 10/10/2022 13:35 par Marie (pas-de-mail)**

Super projet... Voilà de quoi rajeunir nos campagnes !

**Commentaire du 10/10/2022 13:31 par PINEAUD Jean-Philippe (pas-de-mail)**

Bonjour, à la réunion d'informations de mardi 7 juin, beaucoup de questions ont été posées et sont restées sans réponse.

Je ne prétendrais pas ici toutes les lister, il y en avait trop, juste informer.

- en 2018, un collège de 700 élèves devait être construit sur le domaine de la Frayse (article Sud-ouest 21 juin 2018)

- en 2022, c'est une cité scolaire de 1260 élèves (avec le staff est les profs on avoisinera 1440 personnes) que l'on nous annonce.

Nous savons tous qu'il a fallu une cinquantaine d'années pour avoir le contournement, construire un collège à proximité aurait été plus judicieux que d'engorger l'avenue de lignan, (1440 personnes c'est presque la moitié de la population farguaise, c'est 4.5 fois plus que les écoles actuelles), mais à priori nos élus en ont décidé autrement.

Voilà j'ai voulu être court est pragmatique chère farguaise, cher farguais, j'espère que ces quelques données vous éclaireront et je ne soulève pas tous les problèmes.

Bien à vous.

**Commentaire du 10/10/2022 13:21 par Christelle (christelle.lardeyrol@hotmail.fr)**

Bonjour

Ravie qu'un collège puisse s'implanter à Fargues St Hilaire pour désengorger les collèges voisins

Un beau projet à venir

Commentaire du 10/10/2022 07:12 par Stephane BARRERE (stephanebarrere33@gmail.com)

Suite à la réunion publique de mardi à laquelle j'ai assisté.

Je suis navré de ne pas avoir eu de réponses aux multiples inquiétudes soulevées par les participants quant au choix de l'implantation de cette immense projet de construction d'un collège 900 élèves et le déplacement du groupe scolaire de près de 400 enfants sur le site naturel du domaine de la frayse, site qui veut devenir sensible selon le dernier magazine de la CDC.

Durant la réunion de nombreuses interrogations ont été soulevées sur la problématique de la saturation de la route des écoles l'accidentogénéité de l'avenue de lignan (largeur insuffisante, manque de trottoir, vitesse excessive, pas de voie cyclable...), et le choix de concentrer plus de 1300 personnes sur ce site excentré de tout axe de circulation desservant la métropole, éloigné de tout les lotissements denses de la commune nous ai présenté comme le meilleur choix.

On nous indique qu'avec le déplacement du groupe scolaire il n'y aura plus de problème route des écoles et que le bus quotidien sera supprimé pour amener les enfants sur le nouveau site par contre la concentration évoquée précédemment avec les 14 bus prévus ne pose pas de problème sur l'avenue de lignan non dimensionnée à une telle circulation à venir.

Habitant du 49, soit en face de l'entrée, je vous assure que l'entrée et sortie est un risque quotidien sur lequel j'ai interpellé la municipalité lors de divers entretien et le miroir installé en face l'a été par mes soins. Jamais rien a été proposé pour sécuriser ce virage ou la vitesse excessive est un risque permanent.

La signalisation a 30 est d'ailleurs manquante à plusieurs endroits.

Sur cette situation accidentogène de l'avenue de Lignan département et commune n'ont cessé de se renvoyer leur responsabilité mais le risque actuel des déplacements piéton vélo non sécurisé actuellement ne sera qu'amplifié avec le volume de circulation que ces décisions d'implantation du département et de la commune nous imposent.

La déviation de la D936 tant attendu nous permet de retrouver un centre bourg apaisé et moins pollué, la situation à venir avec cette implantation va à l'encontre totale du besoin de densifier le centre bourg et d'utiliser les axes de circulation structurant pour faire venir les 14 bus et véhicules générés par un collège 900.

Enfin sur le côté environnemental le site de la Frayse est un poumon extraordinaire de 24 ha protégé de beaucoup de pollution humaine éloigné de toute circulation automobile et piétonne.

Les déchets en forêt sont inexistantes la faune et la flore y sont préservés. Le site est utilisé à des fins pédagogiques par de nombreuses classes vertes. L'implantation sur quasiment le tiers du domaine de telles constructions n'aura encore que de multiples conséquences néfastes sur notre environnement par la perméabilisation des sols les déchets inévitables avec une telle population au quotidien sur le site et au-delà et bien entendu la pollution générée par le flot de circulation déjà évoqué.

Encore une fois le besoin d'un collège est nécessaire selon les pouvoirs publics mais le choix de cette implantation ne me paraît vraiment pas la meilleure choisie sur les différents aspects évoqués.

Enfin pour terminer je tiens également à souligner le manque de transparence sur ces projets appris par voie de presse pendant mes vacances alors que j'avais rencontré les services municipaux de l'urbanisme ces derniers m'assurant une semaine avant l'article que la commune mettait tout en oeuvre pour freiner les divisions parcellaires et éviter la densification d'habitation. A aucun moment de notre entretien n'a été évoqué cette implantation dont la photo du journal a été diffusé pour acter le site retenu en Catimini.

Espérant encore possible de réorienter l'implantation la plus adéquate pour un tel projet.

**Commentaire du 09/09/2022 14:31 par Romain Boutron (pas-de-mail)**

Ce projet de construction d'un collège (et ensemble scolaire avec le l'ajout de l'école publique) sur le site de la Frayse m'interpelle à plusieurs niveaux:

- les aspects environnementaux sont mis en avant par la mairie et le département. Or, je ne comprends pas en quoi la destruction d'une partie d'un site naturel pour y construire un ensemble bétonné est une bonne chose. Quand bien même le bâtiment sera construit dans le respect des normes actuelles, le résultat reste le même.

- La fluidité des voix routières: le récent contournement de Fargues Saint Hilaire a permis de résoudre le problème de bouchon journalier avenue de Lignan (et avenue de l'entre deux mers) et les nuisances sonores, pollutions qui en découlaient. Il me semble illusoire de penser que l'implantation du collège sur le domaine de la Frayse ne va pas générer de nouveau de gros problèmes de circulation notamment avenue de Lignan.

- Les accès au nouveau collège et la sécurité: il est indiqué que des pistes cyclables seront aménagées jusqu'au collège. L'avenue de Lignan n'est pas assez large pour le faire et la sécurité y est précaire. Je ne comprends pas l'intérêt d'excentrer autant le collège et l'école du bourg, les parents viendront fatalement déposer leurs enfants en voiture plutôt que de les laisser venir à pied ou en vélo par un accès dangereux où les accidents sont déjà fréquents.

- Choix de l'emplacement: le site de la Frayse, de ma compréhension, me paraît avoir été choisi d'office. J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi un emplacement aux abords de la nouvelle déviation n'a pas été étudié plus en profondeur. Pour les accès des bus, des voitures, des vélos... cela me semble plus logique.

En tant qu'habitant de Fargues Saint Hilaire je ne suis pas contre l'idée d'un collège mais je ne comprends pas les arguments mis en avant et j'ai l'impression que le choix a été fait d'office sur ce site sans creuser dans les détails les autres possibilités, c'est en tout cas ce que laisse penser les présentations des élus, peu détaillées quand il s'agit d'expliquer en plus de deux minutes le choix du site.

**Commentaire du 09/09/2022 10:39 par MIOT Nicolas (miotnico33@gmail.com)**

Bonjour,

Je resterai toujours très étonné du choix stratégique d'implanter un collège puis dans la lancée un groupe scolaire sur ce domaine de la Frayse. Domaine naturel, classé en zone naturelle ou prairies et forêts sont préservées du fauchage, et des zones de traitement pour les vignes.

C'est un poumon de notre territoire où les constructions ne cessent de s'étendre.

Sur l'aspect pratique, ce collège se retrouve décentré du centre bourg et de l'axe de mobilité principal avec des déplacements importants à venir source de gênes sonores, visuelles et polluantes. Il est incohérent d'implanter ce service public alors même que cet axe est très emprunté et que les pouvoirs publics en place n'ont déjà aucune solution pour réaliser des cheminements doux, piétons ou vélos sur cette avenue de Lignan.

Cette avenue est très accidentogène où les pouvoirs publics ne savent pas réguler la vitesse des véhicules.

Pourquoi aucune autre solution n'aient été proposées aux Farguais et pourquoi ce choix stratégique a été délibérément caché aux Farguais ?

Ce projet était-il sur le programme précédent de l'équipe en place ?

Je l'ai moi-même appris par voie de presse alors même que j'avais eu un entretien avec les services de l'urbanisme une semaine en amont sur les devenir urbanistiques du quartier qui devaient très peu évoluer... Pourquoi le cacher ?

Où sont les débats et les choix démocratiques ?

Sur l'aspect environnemental, cette future zone de construction est une zone naturelle inscrite au PLU. Cette zone aurait dû être le poumon vert de ce territoire où les constructions vont s'étendre.

Que restera-t-il pour conserver cette biodiversité une fois ces constructions invasives construites ?

Il est illusoire de croire que la construction d'un collège ne représente aucun impact pour la flore et la faune sur place et à proximité. Bruit, pollution, nuisances visuelles.

Ces constructions soit disant verte pour mieux faire passer le discours restent des constructions en béton qui imperméabilisent les sols et sont très invasives malgré les brins de paille ajoutés pour faire joli. Seul la méthode de construction est entre parenthèse plus verte.

Que ces bâtiments soient BBC ou E+C-, il n'en demeure pas moins qu'ils auront un impact néfaste pour la biodiversité de cette zone qui aurait du être préservée et défendue.

Je me demande encore ce qui peut se passer dans la tête de nos élus ? Je suis surpris qu'il y ait si peu de considération pour le débat démocratique, la biodiversité, la santé et l'avenir de notre territoire.

Avec la déviation, notre centre urbain, a besoin d'être vitalisée.

Pourquoi les zones de sport n'ont pas été choisies pour l'implantation de ce collègue ? Les installations auraient pu être mutualisées et les déplacements bien plus aisés à proximité de la déviation tout en vitalisant les commerces. La question se posent donc de connaître les devenir de ces terrains de sport ? Seront t ils choisis comme zone commerciales ? Zones dédiées à la construction ?

Loin d'être opposé à la construction d'un collègue qui est nécessaire. Mais ce choix est mauvais, choisi en secret et néfaste à notre territoire.

Il est surtout à l'encontre des choix urbanistiques du PLU. PLU choisi par les Farguais.

Ces installations mériteraient d'être construites dans une zone stratégique pour limiter les transports et les impacts environnementaux prêt de la déviation et du bourg.

Je pense aux Farguais, aux élèves et parents d'élèves qui se verront très impactés sur leurs déplacements à l'avenir et notamment pendant les heures de pointe.

Je pense également à la faune et la flore détruites et chassées.

Ces prairies ne sont pas juste un carré d'herbe inutile, elles permettent la conservation d'espèces en les abritant et nourrissant.

Pour conclure, ce choix est décevant et inquiétant pour l'avenir de notre commune.

#### **Commentaire du 08/08/2022 12:18 par Archetti Samuel (pas-de-mail)**

Le projet d'avoir un collège sur Fargues saint Hilaire est une bonne chose pour son développement cependant quelques points m'interpellent sur le choix du site retenu :

Alors que l'on parle de sauver la planète en danger. Dans la communauté de commune, Fargues n'est pas celle qui a le plus d'enfants concernés par ce projet ce qui n'optimise pas la baisse de l'empreinte carbone avec tous les transports qui vont en découler.

Sécurité routière l'avenue de Lignan a une largeur insuffisante pour accueillir une circulation importante de bus et camions. A plusieurs reprises, j'ai assisté à des croisements dans les virages entre deux de ces véhicules, l'un des deux a dû laisser passer celui qui arrivait en face !

Il y a déjà de plus en plus de camions qui empreintent cette route.

Pour limiter ces croisements ne pourrait-on pas faire l'entrée du site par l'avenue de Lignan et la sortie vers le chemin Guérin ou de Larquey ce qui donnerait aussi un deuxième accès aux secours en cas d'intervention sur un accident sur le site de la Frayse. Il faudrait utiliser les chemins existants pour ne pas détruire encore plus la nature, les rendre carrossables. Les chemins appartiennent à des propriétaires, il faudrait compenser par des terrains cédés sur les 25ha appartenant à la CDC.

Cette solution permettrait de diviser par deux la circulation A/R due aux écoles, limiterait les risques d'accidents dus aux croisements des véhicules. Le stationnement des bus moteur en service n'aurait plus lieu d'être, puisqu'il n'y aurait plus besoin d'attendre que tous soient arrivés pour repartir.

Lors de la réunion de « concertation » du 07 juin 2022 après insistance du public, il a été avoué par le comité de présentation du projet qu'il était impossible de faire une piste cyclable reliant le centre bourg au

site de la Fraye. Il n'y aura pas de ramassage scolaire pour les Farguais. Donc si les Parents veulent que leurs enfants aillent à l'école en toute sécurité, ils devront les amener soit à pied soit en voiture ! La cohabitation de vélo, voitures, bus, camions, avenue de Lignan même si celle-ci devient limité à 30Km/h, déjà problématique devient encore plus risquée.

Je constate que le contournement de Fargues a mis 30 ans pour aboutir, c'est une bonne chose qu'il soit en service mais pourquoi faire revenir une circulation intense dans la commune par le choix du site de la Frayse qui est éloigné de ce contournement et qui oblige de nouveau à traverser la commune. Les infrastructures existent déjà cela coûterait moins cher.

N'y a-t-il pas des terrains plus appropriés pour un tel projet à proximité de ce contournement, a-t-on réellement bien cherché ?

Comme je l'ai dit le projet contournement date de plus de 30 ans, ne pouvait-on pas prévoir celui d'implanter un collège en réservant des terrains plutôt que de les bâtir sans en tenir compte.

Environnement, le fait d'implanter un collège et une école sur le site de la Frayse va avoir un impact important sur la faune, la flore et les sols (zone humide) alors que près du contournement il serait moindre.

Sur la Frayse, Il y a déjà des problèmes avec les eaux pluviales et eaux usées, cela risque de les accentuer. Il est prévu de changer la pompe électrique de relevage des eaux usées.

Que se passe t'il en cas de coupure électrique ? Le problème est déjà arrivé sur le site de la Frayse qui est resté plusieurs jours sans électricité et sans sanitaire, imaginez la galère pour ce centre de loisir plein d'enfants.

Le projet se veut écologique mais je ne vois pas d'éléments d'énergie renouvelable telle que panneaux solaires.

Riverains du projet de la Frayse, nuisances sonores 7/7 j, visuelles vue obstruée sur la nature, la circulation intense va perturber les déplacements pour eux. Je ne parle pas des nuisances à leur porte pendant la durée des travaux.

Certes certains Parents sont contents de voir le regroupement du pôle éducatif, de penser que la fin des bouchons rue des écoles est proche, le problème sera déplacé avenue de Lignan sur toute sa longueur et amplifié, cela pour plusieurs décennies.

#### **Commentaire du 05/05/2022 21:46 par Etienne Jost (pas-de-mail)**

@Mme Serré

Quand une collectivité engage un projet d'une telle ampleur et qui va lier ses citoyens pour le meilleur mais possiblement pour le pire si ce dernier est mal pensé, et ce durant des dizaines d'années, il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur les personnes qui posent des questions.

Réduire les doutes, les demandes d'éclaircissement à un réflexe égoïste malintentionné d'une minorité privilégiée, c'est réduire le sujet et le propos à un niveau d'échange qui ne saurait avoir sa place dans l'enceinte de cet espace de débat démocratique.

Mais votre propos pourrait aussi témoigner de votre part d'une absence de connaissance du sujet et des véritables questions et enjeux qu'il pose dès à présent. Je vous invite dès lors à vous plonger dans les documents d'urbanisme tel le Scot qui préconise justement une approche à l'opposée de ce qui est proposé par le projet actuel : afin de développer Fargues de manière structurée et vivable/ viable, de réfléchir à une implantation d'un tel équipement à l'épicentre des communes dont il va être une des centralités quotidiennes (ce qui n'est pas le cas dans ce cas présent), de protéger l'environnement, le nôtre mais aussi et surtout celui de tous les habitants.

En conclusion, personne ne remet en question la légitimité de cet équipements et du besoin.

Ce qui est questionné c'est le lieu d'implantation et l'arbitrage pris sans débat démocratique, de le faire au dépend de 7,5 ha de zone humide et végétale.

Cela pose question et devrait interroger de manière très vive l'ensemble des habitants-ET LES ELUS. Outre l'ensemble des problèmes de transports qu'il va générer avec pas moins de 1300 personnes rassemblée 5jours/7 sur le domaine de la Frayze....

Le contournement a réglé le problème de congestion que nous avons connu, à contrario, le collège va les réintroduire dans une proportion que d'aucun ne peut imaginer et que le porteur de projet se garde bien d'objectiver dans ses documents.... sauf à être, soit aveugle, soit dans une forme de déni coupable.

Cette 2e hypothèse serait alors très grave de la part d'une collectivité locale dont la compétence est celle d'aménager le territoire...

**Commentaire du 03/03/2022 12:05 par Sébastien GANTCH (pas-de-mail)**

Enfant de Fargues, travaillant depuis plus de 20 ans dans le service public, conscient des différents enjeux, j'ai cependant vu mon village prendre une tournure inquiétante. Dans un contexte climatique très alarmant, soulevé par tous les organismes spécialisés, l'artificialisation de plus de 7 hectares d'une zone naturelle sensible va à l'encontre de toutes les préconisations. A cela s'ajoute, de nombreuses interrogations d'accès aux futurs sites, de sécurité, de flux, de stationnement, de gestion des différents réseaux... Les problématiques de circulation résolues par la déviation attendue des Farguais depuis des décennies vont désormais être concentrées et renforcées avenue de lignan. Ce projet semble par ailleurs aller à l'encontre de la logique de structuration urbaine offerte par cette déviation et de la desserte des autres communes qui y auront accès. Si le besoin d'un collège sur la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais est réel, le choix du lieu semble, pour toutes ces raisons, irresponsable. D'ailleurs, plusieurs questions se posent, dont la principale : qu'est-ce qui a prévalu au choix de ce site ? Le peu, voir l'absence de consultation, notamment du voisinage immédiat, dont les conséquences d'un tel projet sur leur vie quotidienne, leur santé, la perte de valeur de leur bien... n'ont semble t'ils pas été mesurées, est également fortement regrettable. En espérant que le bon sens l'emporte.

**Commentaire du 01/01/2022 13:24 par Serre Françoise (francoiseserre1@gmail.com)**

Je ne suis plus concernée par l'éducation scolaire de mes enfants mais je peux affirmer que je trouve ce projet ambitieux et très positif

J'ai galéré avec ma fille durant plus de 6 ans (collège et lycée) aucun bus je travaillais tôt sur Bordeaux

Le mercredi midi était un cauchemar pour le transfert etc....

C'est une super avancée pour la commune

De plus je dirai que d'un point de vue immobilier c'est un énorme "plus";

Tout changement créé inévitablement un tollé sans réfléchir à moyen terme aux conséquences positives

Dès qu'on touche à la petite zone de confort de certains cela devient un problème majeur !!!!

Courage aux équipes décisionnelles

**Commentaire du 31/31/2022 19:56 par Philippe Videau (Videaup33@gmail.com)**

Je reviens quelques Années en Arrière sur le projet du collège de Lestonnac . A l'origine pas de construction rapprochées. A ce jour une pépinière de pavillons se sont greffés et tout va dans le meilleur des mondes.

Effectivement des points clés comme l'aménagement , l'intégration du projet , le trafic sont à prendre en compte mais restons Positifs sur la proximité d'un lieu au combien nécessaire à l'éducation de nos Enfants.

Ce projet met en Valeur notre Commune sur son Dynamisme au sein des coteaux Bordelais et de la Région et de surcroît pourrait favoriser à l'avenir l'obtention de diverses subventions pour le bien et le confort de notre mode de Vie.

. Ayant pu aborder le sujet auprès de parents dont les enfants sont en âge scolaire secondaires, ces derniers sont Ravis de cette proximité.

**Commentaire du 27/27/2022 15:18 par JOST Etienne (jostetienne@yahoo.fr)**

Bonjour

Je découvre les documents mis en ligne concernant le projet de pôle éducatif sur le site de la Frayze; je suis étonné de ne pas pouvoir accéder aux documents de présentation du projet en lui-même alors que nous sommes en phase de concertation sur ce projet.

Afin de pouvoir nous prononcer sur le projet et sa pertinence, il serait plus aisé de disposer de plus d'éléments d'information sur le projet :

1- Dans sa globalité : comment le site a-t-il été retenu, depuis quand, pour quelle raison, quels étaient les sites pressentis pour ce projet commun à 8 communes de la COMCOM, quels ont été les arbitrages qui ont prévalu à ce choix ? Les habitants des 7 autres communes de la COM COM ont-ils été consultés à ce sujet pour confirmer la pertinence du site ? Comment cet équipement structurant de la ville et de la COM COM s'insère-t-il dans la logique de structuration urbaine offerte par la nouvelle rocade en lien avec la desserte des autres communes partenaires de ce projet?

2- en matière d'approche urbaine: pourrions-nous avoir accès aux études préliminaires qui ont abouti à retenir ce site ? Quel est la nature et la quantité des besoins pour le collège ? Une étude sur les déplacements et l'accessibilité au pôle éducatif a-t-elle été réalisée afin de confirmer la pertinence du site au regard de l'armature urbaine existante ?

3-en matière d'enjeux environnementaux et techniques : pourrions-nous avoir connaissance des études techniques qui confirment la pertinence de cette implantation au regard de la sensibilité écologique et paysagère du site ? En ce qui concerne les bâtiments en eux-mêmes, pourrions-nous avoir accès aux études techniques confirmant la capacité des réseaux et équipements de gestion des eaux usées et eaux vannes à pouvoir recevoir et traiter les effluents de cette cité scolaire (VRD et station d'épuration) ? Idem pour ce qui relève de la gestion de l'eau potable (capacité d'approvisionnement et de retraitement des eaux) ?

4- En matière de mutualisation des usages : comment sont appréhendés les enjeux liés à cette mutualisation en ce qui concerne les flux et notamment l'accessibilité au site, le stationnement, la régulation du trafic routier ? Quels sont les aménagements de voirie prévus pour permettre à la route de Lignan, simple départementale pas aménagée (absence de trottoirs et pistes cyclables) et peu large, d'accepter une hausse très significative de trafic routier ? Quelles sont d'ailleurs les prévisions de trafic anticipé par le bureau d'étude routier probablement mandaté pour sécuriser ce projet ?

5- En ce qui concerne le projet architectural : pourrions-nous avoir connaissance du projet afin de pouvoir en prendre connaissance et évaluer son impact dans un secteur à très forte sensibilité paysagère et environnementale ? Comment se projet va-t-il s'insérer sur le site et où précisément ? Comment sera traitée sa relation aux mitoyens (nature d'un côté mais aussi et surtout riverains immédiats) ? Comment sont appréhendés et traités les besoins en stationnement pour l'ensemble du pôle et pour chaque structure (collège, groupe scolaire municipal, centre de loisir) ?

Je vous remercie d'avance pour ces éclairages indispensables afin de nous permettre, dans le cadre de cette concertation, de pouvoir faire un retour éclairé et objectif sur ce projet structurant et engageant pour la ville sur plusieurs dizaines d'années.

Cordialement

**Commentaire du 20/20/2022 10:58 par Mairie de Fargues Saint-Hilaire (pas-de-mail)**

La commune de Fargues Saint-Hilaire a lancé une concertation publique (du 17/05/2022 au 17/06/2022) relative à la déclaration de projet (DECPRO) valant mise en compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fargues Saint-Hilaire afin de permettre la création d'un Pôle éducatif au domaine de la Frayse.

Dans ce cadre, ce site internet participatif permet de recueillir les observations du public en complémentarité avec le registre papier ouvert en mairie.

Feuillelet n°1 - paragraphe

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, co-signez-les sur le présent registre

Tous les 7 ans, l'équivalent d'un département français est artificialisé. La création de zones d'activités industrielles à Fargues participe à cette artificialisation, imperméabilisation des sols. Le Domaine de la Fraaye est un lieu unique - on s'en aperçoit quand on le traverse de part en part comme si l'on avait simplement grâce à Google Map - on voit l'état limite des milieux naturels ou agricoles, source de vie. Quand on sait que ces espaces permettent de limiter le réchauffement climatique, on peut douter de l'opportunité du projet dans ce lieu exceptionnel.

Comme l'eau, l'air, la terre sont essentiels pour la vie sur Terre pour toutes les espèces vivantes dont nous ne sommes, en tant qu'humains, qu'une espèce parmi d'autres, on peut s'étonner que des élus locaux et départementaux portent ce projet qui détruit l'environnement et donc la vie.

Le sol aréogileux est la base de toute agriculture et on va détruire le sol, il faudrait 10 000 ans pour retrouver une fertilité équivalente!

Le projet ne prend pas en compte, aucune mention des événements climatiques du 17 et 18 juin 2021 qui a "impacté", comme on dit par euphémisme, la lagatelle de 53 communes de l'Entre-Deux-Mers.

Au niveau flore, il devrait sur les terrains concernés des orchidées et autres fleurs "sauvages" mais comme c'est fauché ou tondu souvent, il n'y en a pas trace - l'imperméabilisation du sol, le stockage de l'eau va avoir un impact sur les arbres en contrebas, sur

①

(suite)

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Feuillelet n°2 - paragraphe

l'affluent de la Pimpine. C'est un peu de dire que l'on va maîtriser les eaux de ruissellement alors que l'urbanisation, le "sauvage", la multiplication des infrastructures va amplifier les phénomènes d'inondation - puisque l'on va vers un climat de type méditerranéen avec des périodes d'orage - 4,06 ha de zone humide détruits, en fait, c'est beaucoup plus.

Il est impossible de compenser - il faut arrêter d'employer ce terme - ce n'est plus possible - au contraire, on participe à la stérilisation des sols avec ce projet.

Donc, en tant que membre de l'association Entre-Deux-Mers Environnement, j'en offre à ce projet et souhaite une alternative à ces nuisances certains sur la qualité de vie des citoyens et à leur bien-être.

Fait à Fargues le 30/05/2022

Philippe Holbrand

La construction d'un collège sur notre secteur apparaît inéluctable. Mais, faut-il pour cela que la raison politique s'empare sur la raison idéologique. Car l'implantation de cet équipement qui représente des surfaces bétonnées très importantes sur le site du domaine de la Fraaye, site sanctuaire, ne va pas toutes les recommandations environnementales d'autant que les futurs groupes scolaires sont prévus sur le même domaine. Comment peut-on, pour se glorifier

②

Feuillelet n°3 - paraphe

OBSERVATIONS DU PUBLIC

d'avoir le village au minimum, de faire toute une zone feuverte. De plus, avec les eaux pluviales avec la hauteur de toiture et le bitumage des toits de circulation, des parkings et des voies d'accès vont être captés et reciter nous avec des risques d'inondation. Pour ce plus, la route de Liguas de gae très importante ne pourra réguler la circulation intense pourvue avec les équipements. Je pense que sur l'ensemble des communes concernées, il y a avec avancement l'appartenance et tenue de travaux beaucoup plus importantes avec des accès plus faciles.

Fait à Fouques, le 7/06/2022



P. GANTCH

Le 5/9 2021 nous avons eu de fins et de pluie, étant sensibilisé par un épisode antérieur j'ai regardé de la terre et OH, surprenant les versants avec face du haut de la butte et l'engouffrement dans la pente au contre bas un véritable petit torrent. Je suis allé à la maison devant de l'herbe pour vérifier de fait, a-t-il été pris en compte ??

- nos talus sont plus ou moins en pente d'eau venant de surplis de la route route dans nos allées, se dirigent naturellement vers le fond de nos jardins - certains passages ont été inondés et servent de P:9 Point le plus bas - avec ces eaux tranchées qui vont-elles s'infiltrer ?? et j'aurais peut être formation d'une cuvette ??
- d'autre part si les eaux usées du collège sont absorbées par la station d'épuration de l'allée de la Forge face au N:9. Celle-ci sera-t-elle en mesure de tout absorber d'autant plus que la

(3)

Feuillelet n°4 - paraphe

OBSERVATIONS DU PUBLIC

la fosse elle est souvent touchée en jaune, et la le fait de l'entretien se produit et se termine dans nos jardins avec le maintenance d'odeur et la formation de déchets - - -

Outre pour le collège sur la commune de commune de ~~la commune~~ Bodelain  
NON à la modification du PLU pour la création d'un pôle éducatif au domaine de la Forge

ROHMER Appelé

f. ALLA de la Forge

15/5/22



(4)